

NOTE D'INFORMATION

Emission d'un emprunt obligataire

| | |
|--------------------------------|------------------------------|
| MONTANT | 500 000 000 DIRHAMS |
| Emission de | 5 000 obligations |
| Prix d'émission | 100 000 dirhams |
| Taux d'intérêt fixe | 4,60 % |
| Maturité de l'emprunt | 5 ans |
| PERIODE DE SOUSCRIPTION | 28 et 29 octobre 2004 |

Organismes conseils responsables de la préparation de la note d'information

Chefs de file associés



Syndicat de placement

Chef de file



Co-chef de file



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/2000, prise pour l'application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été visée par le CDVM le 19/10/2004 sous la référence n°VIVEM/021/2004. Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

LEXIQUE

| LIBELLE | DESIGNATION |
|--|---|
| Aconage (steevedoring) | Opération de manutention qui consiste à assurer le chargement ou le déchargement des navires |
| Administration Portuaire | Elle comprend la Direction des ports et du domaine public Maritime et la direction des ports de Casablanca et Mohammedia |
| Avitaillement | Fourniture de combustibles et de vivres nécessaires à bord d'un navire pour l'exécution d'un transport |
| Balissage de la rade | Système d'aide à la navigation qui permet aux navires d'approcher le port, d'embarquer le pilote, et d'emprunter le chenal du port pour y accéder en toute sécurité (bouées de signalisation maritime, ou de mesures maritimes ...) |
| Bassin d'armement | Quai d'accostage de navires en réparation à flot |
| BEI | Banque Européenne d'Investissement |
| BIRD | Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale) |
| BMD | Banque Multilatérale de Développement |
| BFR | Besoin en Fonds de Roulement |
| Bon à délivrer | Cachet apposé sur le connaissement par les consignataires prouvant que le client s'est acquitté du paiement du fret. |
| Cabotage maritime | Transport par mer entre deux ports (port de chargement ou embarquement) et port de déchargement (ou de débarquement) situés dans le même pays, quel que soit le pays d'immatriculation du navire. |
| Cale de halage | Plan incliné doté de chariot servant à hisser le navire à sec pour réparation |
| CA | Chiffre d'affaires |
| Car ferry | Navire transportant les passagers et leurs véhicules. Les véhicules entrent dans le navire par une porte ouvrant directement sur le garage |
| Chariot cavalier | Engin de manutention de conteneurs se positionnant au-dessus de sa charge |
| CIR | Caisse Interne de Retraite |
| CMPE | Centre Marocain de Promotion des Exportations |
| CNOPS | Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance sociale |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement |
| Conférence (résultat de) | Réunion qui se tient deux fois par jour à la capitainerie permettant aux représentants des centres de production autonomes (CPA) et des consignataires (représentants des armateurs) de se concentrer sur l'affectation des moyens disponibles qui peuvent être accordés aux navires. |
| Connaissement | Titre représentatif de la marchandise, sert de reçu authentique de la marchandise et de preuve pour les clauses et conditions du transport, peut être négociable. il doit être signé par le capitaine ou pour son compte. |
| Conteneur | Boîte métallique destinée au transport des marchandises |
| CPA | Centre de production autonome |
| | Division opérationnelle chargée d'assurer toutes les activités spécifiques qui se rapportent au chargement ou au déchargement de différents types de navires qui peuvent accoster à des postes dans chacune des zones spécialement équipées à leurs besoins. |
| CRI | Centre Régional d'Investissement |
| DACS | Direction de l'Action Sociale |
| DAPS | Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale |
| Demande d'attribution de poste à quai | document établi par le consignataire en quatre exemplaires mentionnant toutes les caractéristiques relatives au navire, la nature de son escale et de sa cargaison. Il est déposé au service trafic de la capitainerie au plus tard 48H00 avant l'arrivée du navire |
| DEP | Direction d'Exploitation Portuaire |
| Dépotage | Opération de déchargement de marchandises à l'intérieur d'une unité de transport intermodale (UTI). Par UTI, on entend tout conteneur, caisse mobile, semi-remorque |

| | |
|-----------------------------------|--|
| | ou ensemble routier adapté au transport modal |
| Docker | Ouvrier qui charge ou décharge le navire |
| DPCM | Direction des Ports de Casablanca et Mohammédia |
| DPDPM | Direction des Ports et du Domaine Public Maritime |
| EDI | Échange de Données Informatisées |
| Elingue | Câble métallique utilisé pour saisir les colis et les manipuler |
| EVP | Équivalent Vingt Pied |
| Haler | Action de tirer un bateau |
| Hinterland | Arrière-pays commercial d'un port |
| Hub | Port de transbordement |
| IS | Impôt sur les sociétés |
| JLEC | Jorf Lasfar Energy Company |
| KDH | En milliers de dirhams |
| Lamanage | Opération qui consiste à prendre les amarres du navire pour les amener à quai |
| Lestage / délestage | Contrôle de la qualité de l'eau du navire à rejeter au niveau du plan d'eau portuaire |
| Levés bathymétriques | Mesures de la situation du terrain par rapport au zéro hydraulique (niveau de la mer) |
| Maërl | Algue calcaire utilisée principalement en agriculture et dans l'alimentation animale. |
| Main | La main est l'unité de travail dans le port. Elle se constitue de moyen humain et matériel. Moyen humain : Chef d'équipe, Grutier, Conducteur, Dockers Moyen matériel : Grues, tracteurs et remorques et élévateur |
| Main-shift | Cf. <i>Main & shift</i> |
| Marchandises diverses | Marchandises composées de colis divers par opposition au vrac liquide et solide |
| MDH | En millions de dirhams |
| MODEP | Mutuelle de l'Office D'Exploitation des Ports |
| MRE | Marocains Résident à l'Étranger |
| MT | En millions de tonnes |
| Navire de type RO-RO | Navire conçu pour le chargement ou le déchargement par roulage; manutention par des portes placées à l'arrière ou sur les côtés et par des rampes intérieures fixes ou mobiles |
| Nœud | Unité de mesure de vitesse (1 mille marin/heure, soit 1 852 m/h) |
| OCP | Office Chérifien des Phosphates |
| ODEP | Office D'Exploitation des Ports |
| OFS | Organisme Financier Spécialisé |
| ONP | Office National de la Pêche |
| Péage | rémunère l'usage de l'infrastructure portuaire |
| Pilote | Professionnel qui conseille le capitaine dans les mouvements d'entrée et de sortie du port |
| Portique | Grue spécialisée dans le chargement et le déchargement des conteneurs |
| Forme de radoub | Cale sèche |
| RAPC | Régie d'Acconage du Port de Casablanca |
| RCAR | Régime Collectif d'Allocations de Retraite |
| Reefer | Navire ou conteneur frigorifique |
| Remorqueur | Navire qui aide les manœuvres d'entrée et de sortie des navires dans le port |
| ROA | Return on Assets ou rentabilité des actifs |
| ROE | Return on Equities (ou rentabilité des capitaux propres) |
| Ro-ro (roll on - roll off) | Technique de chargement ou de déchargement des navires par rampe d'accès, qu'empruntent tous engins sur roues |
| Roulier | Navire conçu pour le chargement ou le déchargement par roulage; manutention par des portes placées à l'arrière ou sur les côtés et par des rampes intérieures fixes ou mobiles |
| Shift | Vacation d'une équipe de dockers Le shift, ou le travail en shift, est un travail portuaire sans interruption, équivalent, en principe, à deux vacations. Sa durée est de 8H d'affilée. |
| Sinistralité | Avaries subies par les marchandises lors des opérations de manutention ou pertes sur |

| | |
|--------------------------------|--|
| | marchandises subies pendant leur séjour au port |
| SIPOR | Système d'Information Portuaire |
| SOSIPO | Société des Silos Portuaires |
| Steevedores | Entrepreneurs de manutention maritime responsable seulement (contrairement au manutentionnaire-terre) des manipulations (chargement, déchargement, arrimage, fixation etc....) des marchandises sous l'exclusive responsabilité du Transporteur (il n'accomplit que des actes physiques) |
| TCAM | Taux de croissance annuel moyen |
| Taxe de criée | commission sur la vente de poissons à la criée |
| Terminal | Espace constitué d'un quai et d'un terre-plein d'où partent et aboutissent les voyageurs et les marchandises |
| Terminal conteneurs | Emplacement équipé pour la manutention et le stockage des conteneurs |
| TIR | Transport International Routier |
| Tirant d'eau | Distance verticale qui sépare la ligne de flottaison du niveau inférieur de la quille |
| Tonneaux de jauge brute | Unité de mesure de taille du navire |
| Trafic conventionnel | Trafic des navires qui transportent des marchandises diverses. Il est constitué de produits sidérurgiques, du bois, des agrumes et primeurs et d'autres produits divers. |
| Trafic roulier | Trafic des navires conçus pour le chargement ou le déchargement par roulage (manutention par des portes placées à l'arrière ou sur les côtés et par des rampes intérieures fixes ou mobiles) |
| Trafic unitarisé | Trafic à l'unité notamment les conteneurs et les remorques TIR |
| Trafic conteneurisé | Trafic des conteneurs |
| Trafic ferry | Trafic des navires transportant d'un bord à l'autre ou d'un bras de mer ou d'un bras estuaire, des voitures automobiles et des passagers. |
| Transborder | Faire passer d'un navire à un autre |
| Transbordement | Action de transborder la marchandise sur ou depuis un navire |
| TVA | Taxe sur la Valeur ajoutée |
| Vraquier | Navire transportant des produits secs en vrac |

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| LEXIQUE | 2 |
| SOMMAIRE | 5 |
| AVERTISSEMENT ET RESTRICTION | 7 |
| PREAMBULE | 8 |
| PARTIE I RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES | 9 |
| | |
| PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION | 16 |
| A. CADRE DE L'OPERATION | 16 |
| B. OBJECTIFS DE L'OPERATION | 16 |
| C. CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT | 18 |
| D. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION DE L'EMPRUNT | 21 |
| E. FISCALITE DES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE | 23 |
| | |
| PARTIE III PRESENTATION DE L'OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS | 25 |
| A. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL | 25 |
| B. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL | 29 |
| | |
| PARTIE IV ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 30 |
| A. ORGANES D'ADMINISTRATION | 30 |
| B. ORGANES DE GESTION | 33 |
| | |
| PARTIE VL'ACTIVITE PORTUAIRE AU MAROC | 37 |
| A. LES PRINCIPALES PHASES D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION PORTUAIRE MAROCAINE | 37 |
| B. ROLE DE L'ODEP DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE PORTUAIRE | 38 |
| C. L'ORGANISATION DU SECTEUR PORTUAIRE | 45 |
| D. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ODEP | 46 |
| E. CYCLE D'EXPLOITATION DE L'ODEP | 48 |
| F. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DE L'ODEP | 49 |
| G. L'IMPORTANCE STRATEGIQUE DES PORTS ET LEURS ACTIVITES | 50 |
| H. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION PORTUAIRE | 58 |
| I. SYSTEME D'INFORMATION | 61 |
| J. RESSOURCES HUMAINES | 64 |
| K. INFRASTRUCTURES ET MATERIEL | 67 |
| | |
| PARTIE VI SITUATION FINANCIERE ET ECONOMIQUE DE L'ODEP | 74 |
| ANALYSE DE L'ACTIVITE | 76 |
| A. EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION | 76 |
| B. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION | 83 |
| C. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS | 89 |
| ANALYSE DE LA SITUATION BILANTIELLE | 98 |
| A. L'ACTIF | 99 |
| B. LE PASSIF | 106 |

| | |
|---|------------|
| ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT | 112 |
| IMPACT DE L'EXTERNALISATION SUR LES COMPTES DE L'ODEP | 113 |
| ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2004 | 117 |
| | |
| PARTIE VII PERSPECTIVES D'EVOLUTION | 124 |
| A. L'ODEP, UN ACTEUR AU SERVICE DU COMMERCE EXTERIEUR | 124 |
| B. LES ETATS PREVISIONNELS | 126 |
| | |
| PARTIE VIII FACTEURS DE RISQUE | 136 |
| A. METHODOLOGIE | 136 |
| B. RISQUE LIE A L'ACTIVITE PORTUAIRE | 136 |
| C. RISQUE LIE A L'EXPLOITATION PORTUAIRE | 138 |
| D. RISQUE LIE A LA REFORME DU SECTEUR PORTUAIRE | 140 |
| E. RISQUE LIE AU TRANSFERT DE LA CIR | 141 |
| F. RISQUE DE CHANGE | 141 |
| G. RISQUE DE CONCURRENCE | 142 |
| H. RISQUE DE DECOTE RELATIF AUX PARTICIPATIONS | 143 |
| | |
| PARTIE IX LITIGES | 144 |
| A. LITIGE FISCAL | 144 |
| B. LITIGE COMMERCIAL | 144 |
| | |
| PARTIE X FAITS EXCEPTIONNELS | 145 |
| | |
| PARTIE XI ANNEXES | 146 |
| A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES | 146 |
| B. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2004 | 151 |
| C. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES 2001, 2002 ET 2003 | 155 |
| D. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 160 |
| E. DAHIR N° 1-84-194 | 170 |

AVERTISSEMENT ET RESTRICTION

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières objet de ladite note.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les valeurs mobilières, objet de la présente note d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni l'Office D'Exploitation Des Ports (ODEP) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par la BCP et par Wafa Trust conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/00 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Financière de l'ODEP et recueillis par les organismes conseils ;
- Rapports des auditeurs relatifs aux exercices 2001, 2002 et 2003 ;
- Rapports d'activité de l'ODEP pour les exercices 2000, 2001, 2002 et 2003 ;
- Bilan et Compte de produits et de charges pour les exercices 2001, 2002, 2003 et au 30 juin 2004 ;
- Procès-verbal du conseil d'administration du 20 septembre 2004.

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public aux sièges de l'ODEP, de la BCP et de Wafa Bourse.

PARTIE I RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

A. L'Office D'Exploitation Des Ports

La direction générale de l'ODEP, représentée par M. Mustapha BARROUG, en qualité de Directeur Général, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'Office D'Exploitation des Ports ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mustapha BARROUG
Directeur Général
OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS

B. Les commissaires aux comptes

Identité

Abdelkader Masnaoui, Associé gérant
Abdou Diop, Associé Directeur
Cabinet Masnaoui Mazars
104, Bis Bd Abdelmoumen
Tél. 022 23 36 96
Date du premier exercice soumis au contrôle 2004
Date d'expiration du mandat actuel 2007

Exercice 2001

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières des exercices 2001, 2002 et 2003 contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de l'Office d'Exploitation des Ports pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont fait l'objet d'un audit de notre part. Ces états qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 848 MMAD et un bénéfice net de 153 MMAD sont la responsabilité des organes de gestion de l'ODEP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession à l'exception de la limitation décrite dans le paragraphe 1 ci-dessous. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

1. L'ODEP a accumulé, par le biais des cotisations salariales et patronales, de constitution de provisions et de produits financiers, au profit de la Caisse Interne de Retraite des réserves d'un montant total de 803 MDH au 31 décembre 2001.

En l'absence d'une étude actuarielle pour évaluer l'engagement de retraite au 31 décembre 2001, nous ne pouvons nous prononcer sur l'éventuel besoin de provision complémentaire au titre de ces engagements.

2. Au 31 décembre 2001, la participation de l'ODEP dans le capital d'ADM s'élève à 95 millions de dirhams. Or, à cette date, les capitaux propres de la société ont atteint 11% du capital social, soit une décote de 89 %. Par conséquent, l'application de cette décote à la participation de l'ODEP fait ressortir une dépréciation non constatée dans les comptes de 85 millions de dirhams.

L'ODEP justifie sa position par le caractère national de cet investissement dont la rentabilité pour l'ODEP doit être considérée sur le long terme puisqu'il est attendu que le développement du réseau des autoroutes au Maroc aura des retombées positives sur l'activité de l'ODEP.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers des situations décrites aux points 1 et 2, les états de synthèse donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office d'Exploitation des Ports au 31 décembre 2001 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Exercice 2002

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières des exercices 2001, 2002 et 2003 contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de l'Office d'Exploitation des Ports pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont fait l'objet d'un audit de notre part. Ces états qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2.957 MMAD et un bénéfice net de 308 MMAD sont la responsabilité des organes de gestion de l'ODEP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession à l'exception des limitations décrites aux points 1 à 3 ci-dessous. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

1. L'ODEP a accumulé, par le biais des cotisations salariales et patronales, de constitution de provisions et de produits financiers, au profit de la Caisse Interne de Retraite des réserves d'un montant total de 1.056 MMAD au 31 décembre 2002 (contre 803 MMAD au 31

décembre 2001). Ces montants sont inscrits dans le compte CIR pour 841 MMAD et dans les provisions pour risques et charges pour la dotation 2002 pour 215 MMAD.

Cette dernière dotation s'explique par le fait que l'ODEP a engagé des discussions avec le RCAR en vue de l'externalisation de son régime de retraite auprès de cet établissement. L'évaluation des engagements de retraite encourus par l'office à fin décembre 2002 est en cours de réalisation par le RCAR.

En l'absence de cette évaluation définitive et d'une décision quant aux modalités de financement de l'externalisation envisagée, nous ne pouvons nous prononcer sur l'éventuel besoin de provision complémentaire au titre de ces engagements (Caisse Interne de Retraite, indemnités de départ à la retraite et les indemnités et allocations versées par l'ODEP aux retraités).

2. Les stocks de matières consommables et de pièces de rechange figurant au bilan pour une valeur de 90,8 MMAD font l'objet d'une provision pour dépréciation de l'ordre de 8,4 MMAD. Cette provision a été constituée seulement pour quelques ports et porte uniquement sur les stocks non movimentés depuis plus de 5 ans. En l'absence d'une étude technique à même de s'assurer que l'ensemble des autres catégories de stocks demeure utilisable, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, de nous prononcer sur l'adéquation du montant de la provision pour dépréciation des stocks au 31 décembre 2002.

3. L'ODEP fait l'objet, à partir du mois de février 2003, d'un contrôle fiscal en matière de TVA, IGR et IS au titre des exercices 1999, 2000, et 2001.

Aucune notification n'ayant encore été émise, nous ne pouvons anticiper les conséquences financières éventuelles de ce contrôle sur les comptes de l'ODEP.

4. Au 31 décembre 2002, la participation de l'ODEP dans le capital d'ADM s'élève à 95 millions de dirhams. Or, les capitaux propres de la société à cette date n'atteignent plus que 64% du capital social, soit une décote de 36%. A notre avis compte tenu de cette dégradation des capitaux propres, les participations de l'ODEP dans le capital d'ADM devraient être dépréciées à hauteur 34,2 millions de dirhams.

L'ODEP justifie sa position par le caractère national de cet investissement dont la rentabilité pour l'ODEP doit être considérée sur le long terme puisqu'il est attendu que le développement du réseau des autoroutes au Maroc aura des retombées positives sur l'activité de l'ODEP.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers des situations décrites aux points 1 à 4, les états de synthèse ci-dessus donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office d'Exploitation des Ports au 31 décembre 2002 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion décrite ci-dessus, nous formulons ci-dessous des observations sur lesquelles nous aimerions attirer votre attention :

> *Participation de l'ODEP dans le capital de la société DRAPOR*

L'ODEP détient une participation de 83 MMAD dans le capital de la société DRAPOR. Par courrier n°2273/23 du 23/01/03, la Direction de la Privatisation relevant du Ministère des Finances et de la Privatisation a informé l'ODEP de l'introduction de la société DRAPOR sur la liste des sociétés privatisables.

Le traitement des opérations de privatisation jusqu'à cette date s'est toujours traduit par le versement direct des recettes au budget de l'Etat au détriment de l'entreprise actionnaire. Compte tenu de ces éléments, l'ODEP serait amené à restituer ces titres à l'Etat et à réduire son fonds de dotation à due concurrence.

> *Transfert de l'activité de la halle aux poissons à l'ONP*

L'ODEP a signé en 2002 avec l'ONP une convention stipulant le transfert à cette dernière, à partir de janvier 2003, de l'activité de la halle aux poissons dans les ports de Casablanca, Mohammedia, Agadir et Safi. Ce transfert se traduira par une cession du fonds de commerce et des installations pour une valeur globale de 45 MMAD. Par ailleurs, le personnel sera détaché à l'ONP pour une durée d'une année au terme de laquelle il aura le choix entre réintégrer l'ODEP, intégrer l'ONP ou partir en retraite anticipée (départ volontaire).

Exercice 2003

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières des exercices 2001, 2002 et 2003 contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse de l'Office d'Exploitation des Ports pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un audit de notre part. Ces états qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.889 MDH et une perte nette de 887 MDH sont la responsabilité des organes de gestion de l'ODEP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception des limitations décrites aux paragraphes 1 à 4 ci-dessous. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables suivis, des estimations significatives retenues par la Direction générale, ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

1. En vertu de la convention signée en juillet 2003, l'ODEP a transféré au RCAR son régime interne de retraite moyennant un coût global provisoire de 2 342 MDH payable avant le 31 décembre 2003. A la clôture de l'exercice l'ODEP a transféré les réserves constituées au titre de la retraite (850 MDH) dans un compte « autres créditeurs – RCAR » et a enregistré une charge exceptionnelle complémentaire de 1 492 MDH. La convention d'externalisation du régime de retraite au RCAR prévoit une actualisation de l'évaluation du coût du transfert, sur la base des données définitives au 31 décembre 2003. En l'absence de cette évaluation définitive et d'une réponse à notre lettre de circularisation adressée au RCAR, nous ne pouvons nous prononcer sur l'éventuel besoin de provision complémentaire au titre de l'externalisation de retraite.

2. Les stocks de matières consommables et de pièces de rechange figurant au bilan pour une valeur de 89,9 MDH font l'objet d'une provision pour dépréciation de l'ordre de 11,5 MDH. Cette provision, constituée pour couvrir la dépréciation de certains stocks uniquement dans quelques ports, concerne essentiellement des articles de stocks non

mouvementés depuis plus de 5 ans. En l'absence d'une étude technique à même de vérifier que la provision constituée est adéquate par rapport au risque de dépréciation totale des stocks, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, de nous prononcer sur le niveau de provision pour dépréciation des stocks au 31 décembre 2003.

3. En février 2003, l'ODEP a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière de TVA, IS et IGR au titre des exercices 1999, 2000, 2001 et 2002. Ce contrôle fiscal a donné lieu à la production de deux notifications reçues respectivement les 17 décembre 2003 et 4 mars 2004. A fin mars 2004, la deuxième notification est en cours de discussion entre l'ODEP et l'Administration Fiscale. A la date d'émission de notre rapport, nous ne pouvons anticiper les conséquences financières éventuelles de ce contrôle sur les comptes de l'ODEP à la clôture de l'exercice.

4. L'ODEP détient une participation de 83 MDH dans le capital de la société DRAPOR introduite sur la liste des sociétés privatisables en vertu du Dahir n° 1.03.14 du 24 mars 2003 portant promulgation de la loi n°49.02 complétant la loi n°39.89. Par référence aux opérations de privatisation similaires, le produit de cession est directement versé dans le budget de l'Etat, alors que l'administration fiscale impose les plus-values qui en résultent. Par conséquent, la sortie des titres de DRAPOR de l'actif de l'Office entraînera à la fois une perte égale à la valeur d'origine des titres, soit 83 MDH, ainsi qu'une charge exceptionnelle équivalente à l'imposition de la plus-value sur cession par privatisation. Les états de synthèse de l'Office arrêtés au 31 décembre 2003 ne tiennent pas compte de l'impact de cette opération.

5. La participation de l'ODEP dans le capital de la Société Nationale des Autoroutes Du Maroc (ADM) qui s'élève au 31 décembre 2003 à 95 MDH représente une quote-part dans la situation nette de cette société arrêtée à la même date égale à 62,7 MDH. L'ODEP, qui n'a pas constitué de provision pour la différence, soit 32,3 MDH, justifie sa position par le caractère d'investissement à long terme dont la rentabilité pour l'Office intègre également les effets induits par l'augmentation de son trafic par suite au développement attendu du réseau autoroutier.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers des situations décrites aux points 1 à 5, les états de synthèse ci-dessus donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Office d'Exploitation des Ports au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Attestation 2004 (du 1^{er} janvier au 30 juin)

La situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges de l'ODEP au terme du premier semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004 ont fait l'objet d'un examen limité de notre part. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2.125.843.KDH dont un bénéfice net de 239.841 KDH est la responsabilité des organes de gestion de l'ODEP.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états de

synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, à l'exception des points décrits aux paragraphes 1 à 3 ci-dessous, nous n'avons pas relevé de faits, qui nous laissent à penser que les états de synthèse susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'ODEP au terme du premier semestre arrêté au 30/06/2004, ni du résultat de ses opérations pour le semestre clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

1. L'ODEP contrôle la société DRAPOR sa filiale à 100% admise à la privatisation et détient par ailleurs une participation minoritaire dans la Société Nationale Des Autoroutes Du Maroc (société d'Etat) structurellement déficitaire.

Les états semestriels de l'ODEP n'intègrent pas les évolutions défavorables éventuelles qui pourraient découler de ces deux situations à la fin de l'exercice en cours.

2. L'ODEP a transféré sa Caisse Interne de Retraire au RCAR en juillet 2003 (prise d'effet au 1er janvier 2004) et a comptabilisé en conséquence le coût exceptionnel dans les comptes au 31 décembre 2003 sur la base d'un arrêté provisoire.

La situation au 30 juin 2004 n'intègre pas les compléments éventuels qui pourraient s'avérer nécessaires à l'issue du calcul définitif en cours d'élaboration par le RCAR.

3. Les comptes au 30 juin 2004 n'intègrent pas les situations suivantes :

- Le complément de provision éventuel qui pourrait résulter de l'étude technique sur l'état des stocks de pièces de rechange en cours de lancement dont le montant brut s'élève au 30 juin 2004 à 95,89 millions de dirhams ;*
- Le coût éventuel que pourrait générer le contrôle fiscal en cours en matière de TVA, IS et IGR relatif aux exercices 1999, 2000, 2001 et 2002.*

C. Le conseiller juridique

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires, législatives et réglementaires régissant l'Office D'Exploitation des Ports en sa qualité d'établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 6-84 promulguée par le Dahir n° 1-84-194 du 28 décembre 1984.

Maître Saad Bouabid
85, Bvd Driss Lahrizi - Casablanca
Tél. 022 22 06 79 / 022 26 42 19
Fax 022 20 12 18

D. Les organismes conseil

La présente note d'information a été préparée par la Banque Centrale Populaire et Wafa Trust et sous leur responsabilité conjointe et solidaire. La Banque Centrale Populaire et Wafa Trust attestent avoir effectué les diligences nécessaires pour s'assurer de la sincérité des informations contenues dans ladite note.

Lamia BOUTALEB
Directeur Général
WAFA TRUST

Mohssine CHERKAOUI
Directeur de la Salle des Marchés
BANQUE CENTRALE POPULAIRE

E. Le responsable de l'information et de la communication financière

EI Mostafa SAHABI
Directeur Financier
OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
175, Bd Zerktouni – 20100 CASABLANCA
Tél. 022 23 23 24
Fax 022 25 78 85
Mail sahabi@odep.org.ma

PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION

A. Cadre de l'opération

Le Conseil d'Administration, réuni le 09 avril 2003 au siège de l'Office d'Exploitation des Ports, a donné pouvoir au Directeur Général pour diligenter le transfert de la caisse interne de retraite (CIR) au Régime Collectif d'Allocations de Retraite (RCAR) moyennant la mise en place, en concertation avec le Ministère des Finances et de la Privatisation, du montage financier le mieux approprié.

Le Directeur Général, par délégation du Conseil d'Administration, a décidé après accord du Ministre des Finances et de la Privatisation, par lettre n° 2-7095 du 17 décembre 2003, de procéder à une émission d'obligations pour un montant de cinq cent millions de dirhams (500 MDH), objet de la présente note d'information et qui s'inscrit dans le cadre du programme d'émissions obligataires arrêté par l'ODEP portant sur un montant global de 1,7 milliards de dirhams. La première tranche dudit programme a été réalisée en mars 2004 et portait sur un montant de 700 millions de dirhams.

B. Objectifs de l'opération

Dans le cadre de l'étude et l'évaluation des régimes de retraite internes, le Gouvernement avait recommandé aux établissements publics concernés de procéder à des études actuarielles de leurs régimes internes sur un horizon de 50 ans. L'objectif étant d'assurer la pérennité et l'équilibre de ces régimes.

S'inscrivant dans le cadre de ces orientations, l'ODEP a engagé en 1998 une étude actuarielle de la CIR. Les résultats de ladite étude sur 50 ans (horizon 2047) ont montré les limites du régime de la caisse à long terme et la nécessité de procéder à son externalisation.

En effet, la situation de la CIR à fin 2002, a révélé que :

- le rapport démographique (cotisants/retraités) a diminué de 0,7 % en passant de **1,34** en **2001** à **1,33** en **2002**, soit un actif pour un retraité. Ce taux est en baisse régulière depuis 1997 (**1,45** en **1997**, **1,42** en **1998** et **1,39** en **1999** et **2000**) ;
- le taux de couverture (cotisations/pensions) s'est établi à **1,19** en **2002** contre **1,21** en **2001** soit une diminution de 1,6 %, et reste en deçà des normes en vigueur.

En date du 07 août 2002, une réunion ministérielle s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre. Au cours de cette réunion, il a été décidé de transférer la CIR de l'ODEP au RCAR au cours de l'année 2003, de manière à se recentrer sur son métier de base. En vue de concrétiser ce transfert et d'en arrêter les modalités pratiques, une commission tripartite composée de l'ODEP, du RCAR et de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS) a tenu plusieurs séances de travail.

A ce titre, des travaux préparatoires de ce transfert ont été entamés et concernent principalement les axes suivants :

- analyse fonctionnelle des deux régimes de retraite (CIR-RCAR) ;
- élaboration et contrôle des fichiers ODEP ;
- définition de la base de données informatique définitive ;
- choix du mode de financement ;
- élaboration du projet de convention de transfert ;
- information et dialogue avec les partenaires sociaux de l'ODEP.

En ce qui concerne le financement du transfert de la caisse, et compte tenu du coût estimé par le RCAR à 2,34 milliards de dirhams, l'ODEP a mobilisé 1,64 milliards de dirhams sur ses disponibilités et ses titres et valeurs de placement, le reliquat ayant été financé par la première tranche du programme obligataire, d'un montant de 700 MDH émis en mars 2004.

La présente émission, d'un montant de cinq cent millions de dirhams (500 MDH) permettrait à l'Office de reconstituer ainsi une part des ressources internes mobilisées dans le cadre du transfert de la CIR au RCAR. Le produit de cette émission est destiné au remboursement anticipé du restant dû au titre du prêt octroyé par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) d'un montant de 500 MDH.

C. Caractéristiques de l'emprunt

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nature | Obligations non cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca, dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. |
| Montant | 500 000 000 DH |
| Nombre de titres à émettre | 5 000 obligations |
| Forme juridique | Au porteur |
| Valeur nominale | 100 000 DH |
| Durée de l'emprunt | 5 ans |
| Date de jouissance | 02 novembre 2004 |
| Date d'échéance | 5 ans après la date de jouissance, soit le 02 novembre 2009 |
| Prix d'émission | Au pair, soit DH 100 000 |
| Taux d'intérêt facial | Fixe. 4,60 % |
| Mode de calcul | Durant toute la durée de l'emprunt le taux facial sera égal à 4,60%. Il correspond au taux des bons du trésor équivalent (5ans) reconstitués selon la méthode zéro-coupon, basé sur les adjudications de la séance du 12 octobre 2004, majoré d'une prime de risque de 100 points de base. |
| Prime de risque | La prime de risque est fixée à 100 points de base. |
| Intérêts | <p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt soit le 02 novembre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 02 novembre si celui-ci n'est pas un jour ouvrable.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera remboursé par l'ODEP.</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p> |
| Mode de remboursement | L'emprunt obligataire objet de la présente note d'information fera l'objet d'un remboursement par amortissement annuel constant du principal |
| Remboursement anticipé | L'ODEP s'interdit de procéder au remboursement par anticipation des obligations objets de la présente note d'information. |
| Rachat des obligations | L'ODEP se réserve la faculté de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquence pour un |

| | |
|--|---|
| | souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations ainsi rachetées seront annulées. |
| Négociabilité des titres | Au terme de la période de souscription, les obligations, objets de la présente note d'information, seront librement négociables dans les conditions fixées par la loi, et ce par toute personne physique ou morale. |
| Animation du titre | Aucune clause d'animation |
| Clauses d'assimilation | <p>Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Au cas où l'ODEP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tout égard de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p> |
| Rang de l'emprunt | Il n'existe aucune clause de subordination de l'emprunt par rapport aux autres dettes de l'émetteur, déjà contractées. |
| Garantie | Cette émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière. |
| Garantie de bonne fin | <p>La présente opération est accompagnée d'une garantie de bonne fin (prise ferme) sur la totalité de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, assurée par le groupement BCP-Wafa Bourse-Wafa Trust.</p> <p>La garantie de bonne fin consiste en un engagement ferme du groupement à acquérir l'ensemble des titres non placés dans le cadre de la présente émission.</p> |
| Représentation de la masse des obligataires | En attendant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des obligataire qui devra intervenir dans le délai d'un an à compter de l'ouverture des souscriptions et au plus tard trente jours avant le premier amortissement, l'ODEP a procédé à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires en la qualité de M. Mohamed HDID. |
| Droit applicable et juridiction compétente | <p>Droit marocain</p> <p>Tribunal de commerce de Casablanca</p> |

Tableau d'amortissement de l'emprunt

| Année | Intérêts | Principal | Annuités |
|-------|-----------|------------|------------|
| 2005 | 23 000,00 | 100 000,00 | 123 000,00 |
| 2006 | 18 400,00 | 100 000,00 | 118 400,00 |
| 2007 | 13 800,00 | 100 000,00 | 113 800,00 |
| 2008 | 9 200,00 | 100 000,00 | 109 200,00 |
| 2009 | 4 600,00 | 100 000,00 | 104 600,00 |

Montants en milliers de dirhams

D. Modalités de souscription et d'allocation de l'emprunt

| | |
|--|---|
| Période de souscription | 28 et 29 octobre 2004 |
| Réseaux de souscription Chef de file Co-chef de file | BANQUE CENTRALE POPULAIRE WAFABOURSE |
| Organismes conseils Chef de file associé Chef de file associé | BANQUE CENTRALE POPULAIRE WAFATRUST |
| Domiciliation | WAFABANK |
| Bénéficiaires | Toute personne physique ou morale, résidente ou non résidente. |
| Identification des souscripteurs | <ul style="list-style-type: none"> . Pour les personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger, la photocopie de la carte d'identité nationale fera foi ; . Pour les personnes physiques résidentes et non marocaines, la photocopie de la carte de résident fera foi ; . Pour les personnes physiques non résidentes et non marocaines, la photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document feront foi ; . Pour les personnes morales marocaines, le modèle des inscriptions au registre de commerce fera foi ; . Pour les personnes morales étrangères, le modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent fera foi ; . Pour les associations, la photocopie des statuts et la photocopie du récépissé du dépôt de dossier feront foi ; . Pour les OPCVM de droit marocain, la photocopie de la décision d'agrément fera foi ; . Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal fera foi ; . Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le numéro du registre de commerce fera foi. |
| Modalités de souscription | Chaque souscripteur devra remettre un bulletin de souscription ferme et irrévocable à un des membres du réseau de souscription. Le bulletin devra préciser le nombre de titres demandés. |
| Méthodes d'allocation | Chaque souscripteur sera servi à hauteur des titres demandés sauf en cas de réduction proportionnelle. Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information. Dans le cas où le montant des souscriptions recueillies excéderait le montant de l'émission, la répartition des titres offerts sera effectuée au prorata quotidien des titres demandés par |

| | |
|--|---|
| | <p>chaque souscripteur. Si le nombre d'obligations calculé selon cette méthode n'est pas un nombre entier, la décimale ne sera pas prise en compte. L'allocation des obligations restantes sera effectuée par tirage au sort.</p> |
| <p>Date de règlement des souscriptions</p> | <p>Le règlement des souscriptions se fera par transmission d'ordres de livraison contre paiement (LCP) par les dépositaires des souscripteurs auprès de Maroclear, à la date de jouissance. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement.</p> |
| <p>Publication des résultats</p> | <p>Les résultats de l'opération feront l'objet d'un communiqué de presse dans un journal d'annonces légales au plus tard une semaine après la fin de la période de souscription, soit le 03 novembre 2004.</p> |
| <p>Date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom du souscripteur</p> | <p>02 novembre 2004</p> |

E. Fiscalité des valeurs mobilières à revenu fixe

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

A) Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt Général sur le Revenu (IGR).

1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IGR

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis à L'IGR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IGR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS)
- 20% imputable sur la cotisation de l'IGR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IGR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - . le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de la carte d'étranger ;
 - . le numéro d'article d'imposition à l'IGR.

Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IS au taux de 20% imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt des sociétés.

2. Personnes non-résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

B) Plus-values

1. Personnes résidentes

Personnes morales

Elles sont imposables sur les profits de cession d'obligations conformément aux dispositions prévues dans la loi 24-86 instituant un impôt sur les sociétés ou dans la loi 17-89 instituant un impôt général sur le revenu.

Personnes physiques

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits nets de cession des obligations sont soumises à l'IGR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 DH ;
- la donation des obligations effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession et ou acquisition.

2. Personnes non-résidentes

Les profits de cession d'obligations réalisés par des personnes non-résidentes ne sont pas imposables.

PARTIE III PRESENTATION DE L'OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS

A. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale

OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS

Siège social 175, Bd Med Zerktoni - 20100 CASABLANCA

Numéros de téléphone et de télécopie

Tél. 022 23 23 24

Fax 022 25 78 85

Site web www.odep.org.ma

Forme juridique

L'ODEP est un établissement public, créé par le Dahir n° 1.84.194¹ du 28 décembre 1984 portant promulgation de la loi n°6-84, à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Ministère de l'Equipement et du Transport.

L'ODEP est soumis au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics, conformément au Dahir n°1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960) tel qu'il a été modifié par le Dahir n°1-61-402 du 27 Moharrem 1382 (30 juin 1962).

Date de constitution

L'Office d'Exploitation des Ports a été créé le 28 décembre 1984 par le Dahir n° 1.84.194 du 28 décembre 1984 (5 rabi'a II 1405) portant promulgation de la loi n°6-84.

Activité

La mission principale de l'ODEP est le traitement, dans les meilleures conditions de délai, de coût et de sécurité, de l'ensemble des navires et des marchandises transitant par les ports marocains.

Outre la mission d'exploitant portuaire, l'ODEP est aussi chargé de :

- la maintenance des infrastructures portuaires autres que les ouvrages extérieurs et les chenaux d'accès ;
- la gestion du domaine public ;
- la gestion des gares maritimes ;

¹ Cf. page 144

- la gestion des cales de halage, des formes de radoub et des cales sèches ;
- la gestion des halles au poisson de Mohammédia, Casablanca, Safi et Agadir. A la date du 1^{er} Janvier 2003, ces halles ont été transférées à l'ONP, en application d'une décision du gouvernement pour confier la gestion de l'ensemble des halles à l'ONP conformément au texte de création de cet organisme.

L'ODEP intervient dans 26 ports dont 11 sont ouverts au commerce international et les autres sont réservés aux produits de la pêche et à la plaisance.

Par ailleurs et en application de l'arrêté n° 131/26, du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres du 04 février 1993, l'ODEP assure dans les ports où il intervient, pour le compte et sous le contrôle de l'autorité portuaire relevant du ministère des travaux publics, les missions citées ci-après telles qu'elles découlent du dahir n° 1-59-043 du 28 avril 1961, et des textes pris pour son application :

- la réception des déclarations exigées des capitaines des navires en vertu de la législation en vigueur ;
- les mouvements et le stationnement des navires ;
- le contrôle des lestages et délestages des navires ;
- la lutte contre l'incendie ;
- le contrôle des marchandises dangereuses, embarquées ou débarquées au port ;
- les mesures diverses et de sécurité ;
- le nettoyage du plan d'eau du port ;
- l'application des pénalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital social actuel (au 31 décembre 2003)

710,5 millions de dirhams

Environnement réglementaire

Les missions de l'ODEP sont aujourd'hui régies par le dahir 1-84-194 portant promulgation de la loi n° 6-84. Les évolutions économiques que connaît le Maroc depuis quelques années et qui sont motivées par des exigences de développement internes par des

engagements du pays dans des accords de libre-échange et par les nouveaux contextes de la mondialisation et du commerce ont amené les pouvoirs publics à engager tout un processus de mise à niveau de l'économie nationale. Ainsi, un projet de réforme du secteur portuaire a été engagé par le Ministère de l'Équipement et du Transport, s'inscrivant parfaitement dans le cadre précité.

L'objet de ce projet de loi est de fixer le cadre juridique et réglementaire du secteur portuaire en précisant notamment le mode de réalisation, de gestion et d'exploitation des ports qui pourraient être confiés, totalement ou partiellement, à des personnes morales de droit public ou privé dans le cadre de concessions ou d'autorisations qui seraient accordées.

Les objectifs sous-tendus par la réforme du secteur portuaire s'articulent autour de trois principaux axes :

- la séparation claire des fonctions régaliennes, d'autorité et commerciale ;
- l'introduction de la concurrence entre ports ;
- l'unicité de la manutention.

Le projet de loi vise, la création de deux entités distinctes devant se substituer à l'ODEP :

- une agence d'autorité et de régulation chargée de l'autorité portuaire ;
- une société anonyme chargée, dans le cadre de la concurrence, des missions commerciales.

L'Agence aura pour attributions :

- l'exercice des missions de la police portuaire ;
- l'entretien, l'adaptation et la modernisation des infrastructures, superstructures, bassins et chenaux portuaires ;
- l'entretien, la gestion et l'exploitation des réseaux de voiries, de voies ferrées, d'eau, d'électricité et d'assainissement ;
- la gestion du domaine public portuaire ;
- l'octroi, pour le compte de l'État, des autorisations pour l'exercice des activités portuaires, du suivi et du contrôle du respect de la réglementation en vigueur, des dispositions des cahiers de charges et des termes des conventions des autorisations et des concessions accordées dans le secteur portuaire.

S'agissant de la société anonyme chargée des opérations commerciales, celle-ci aura pour mission, concurremment avec les exploitants et les opérateurs portuaires auxquels aura été délivrée l'autorisation ou la concession d'exploitation, d'exercer toute activité portuaire pour laquelle elle aura été autorisée par l'autorité portuaire compétente.

Actuellement, le projet de loi relative aux ports, et portant création de l'ANAPOR et de la SODEP, a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 09 septembre 2004. Sa date de mise en œuvre reste pour l'heure inconnue. Concernant les obligations, objet de la présente note d'information, l'entité qui aura à les supporter n'a pas encore été désignée. Toutefois, le projet de réforme prévoit à cet effet, selon l'article 48 :

« Une commission, dont la composition et les modalités de désignation des membres seront déterminées par l'Administration, a pour mission :

- *le partage de l'intégralité des biens et des éléments de l'actif [...], entre l'agence et la société ;*
- *la répartition des ressources humaines de l'Office d'Exploitation des Ports entre l'agence et la société ;*
- *la définition des droits et obligations dans lesquels l'agence et la société se subrogeront à l'Office d'Exploitation des Ports. »*

Par ailleurs, l'article 55 stipule que *« l'agence et la société sont subrogées, chacune en ce qui la concerne dans les droits et obligations de l'Etat et de l'Office d'Exploitation des Ports pour tous les marchés, de travaux, de fourniture et de services ainsi que tous autres contrats et conventions notamment financières conclues avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi et relatives aux attributions qui leurs sont dévolues par la présente loi. »*

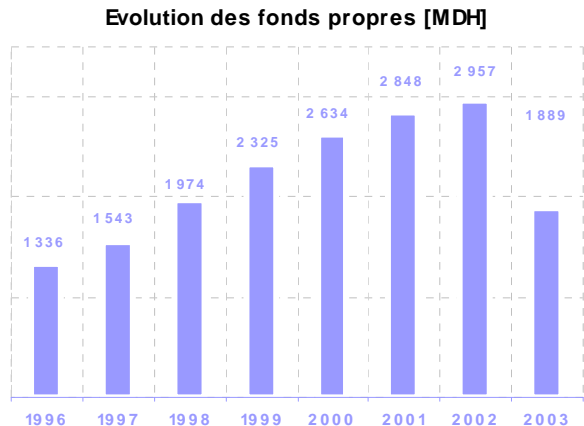
B. Renseignements sur le capital social

B.1 Evolution des fonds propres

Le capital social, détenu exclusivement par l'Etat, est au 31 décembre 2003 de 710,5 MDH. Au cours des huit dernières années, l'ODEP n'a procédé à aucune augmentation de capital.

Au 30 juin 2004, le montant global des fonds propres, incluant le capital social, le report à nouveau, le résultat net semestriel et les capitaux propres assimilés, totalise 2 126 MDH.

Il faut bien noter que les capitaux propres assimilés, constitués principalement de la provision pour investissement, de la provision pour amortissement dérogatoire, de la réserve réglementée et des subventions d'investissement, sont assimilables dans leur totalité à des réserves et s'élèvent à 380 MDH au 30 juin 2004.



B.2 Politique de distribution de dividendes

L'ODEP vise à dégager un niveau de rentabilité satisfaisant à même d'assurer la pérennité et le développement de ses activités. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un choix stratégique national de mutualisation entre ports et activités. Cependant, à l'exception des activités des ports de pêches, toutes les autres activités de l'ODEP sont rentables.

Ainsi, depuis sa création, cette politique de non-distribution de dividendes a contribué à la consolidation des capitaux propres, qui s'élèvent à 2 126 MDH au 30 juin 2004, et au renforcement de sa structure financière.

B.3 Marché des titres

Le 02 mars 2004, l'ODEP a contracté pour la première fois son premier emprunt obligataire d'un montant global de 700 MDH en vue de financer en partie le transfert de la CIR. Le détail de cet emprunt se présente comme suit :

| Caractéristiques de l'emprunt | Montant émission | Nombre de titres émis | Taux d'intérêt | Valeur nominale | Maturité | Date de jouissance | Remboursement des intérêts |
|-------------------------------|------------------|-----------------------|----------------|-----------------|--------------|--------------------|-------------------------------------|
| | 700 MDH | 7 000 | 5,20% | 100 000 DH | 5 (cinq) ans | 02/03/2004 | Annuellement à la date anniversaire |

PARTIE IV ORGANES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

A. Organes d'administration

Les organes de directions de l'ODEP sont :

- le *Conseil d'Administration*, qui sert de cadre de concertation sur les grandes orientations et qui se caractérise par une composition tripartite comprenant les départements ministériels, les opérateurs portuaires du secteur privé à travers leurs associations respectives ainsi que les représentants du personnel de l'Office ;
- le *Comité de Direction*, qui veille sur l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ;
- les *Comités Techniques*, instaurés au niveau de chaque port avec la participation des usagers, donnent des avis sur les problèmes d'exploitation.

A.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'ODEP est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'office. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Comité de Direction ou au Directeur Général de l'Office.

Le Conseil d'Administration de l'ODEP est présidé, tel que défini par son texte de création, par le Premier Ministre ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet notamment le Ministre de l'Équipement. Il est composé des membres² suivants :

- le ministre chargé de l'équipement ;
- le ministre chargé des finances ;
- le ministre chargé de l'intérieur ;
- le ministre chargé du commerce et de l'industrie ;
- le ministre chargé des affaires économiques ;
- le ministre chargé des pêches maritimes et de la marine marchande ;
- le ministre chargé de l'agriculture et de la réforme agraire ;
- le ministre chargé de l'énergie et des mines ;
- le ministre chargé de l'emploi ;
- le ministre chargé des transports ;
- deux représentants du personnel de l'Office ;
- le président de la fédération des chambres de commerce et d'industrie ;
- le président de la fédération des chambres d'Agriculture ;
- le président de la confédération générale économique du Maroc ;
- le président du comité central des armateurs marocains ;
- le président de l'association des agents maritimes, consignataires de navires et steevedore du Maroc ;

² Selon Décret n°2-84-844 du 1^{er} avril 1985 pris pour l'application de la loi n°8-8 4 portant création de l'ODEP

- le président de l'association des transitaires.

Assistent également avec voix consultative :

- le Wali du grand Casablanca ou le secrétaire général de la Wilaya ;
- le secrétaire général du ministère chargé de l'équipement ;
- le directeur de l'administration des douanes et impôts indirects ;
- le directeur des ports et du domaine public maritime au ministère chargé de l'équipement.

Le directeur général de l'ODEP assiste aux réunions du conseil d'administration et présente un rapport sur les questions qui y sont examinées.

Le président du conseil d'administration peut inviter à participer, aux réunions de ce dernier, à titre consultatif, toute personne susceptible d'éclairer les débats.

A.2 Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de suivre l'exécution des décisions du conseil et de régler les questions pour lesquelles il aura reçu délégation de ce dernier.

Le Comité de Direction est présidé par le secrétaire général du ministère chargé de l'équipement. Il est composé, en outre, des membres suivants :

- le représentant du ministre chargé des finances ;
- le représentant du ministre chargé de l'intérieur ;
- le représentant du ministre chargé de la marine marchande ;
- le représentant du ministre chargé du commerce et de l'industrie.

Assistent également aux réunions du Comité de Direction avec voix consultative :

- le directeur des affaires techniques au ministère chargé de l'équipement ;
- le directeur des ports et du domaine public maritime au ministère chargé de l'équipement ;
- le représentant de l'administration des douanes et impôts indirects ;
- le directeur général de l'ODEP.

A.3 Les Comités Techniques

Les comités techniques des ports sont institués par le décret n°2.84.844 (1^{er} avril 1985) pris pour application de la loi n°6.84 portant création de l'ODEP.

Ces Comités se réunissent à l'initiative de leur président (le directeur des ports et du domaine public maritime) au moins quatre fois par an. Ils sont consultés sur les affaires relatives à la gestion, à l'entretien et à l'aménagement des ports et sont également habilités à examiner et à proposer des recommandations se rapportant notamment à la promotion d'action commerciale pour le développement des trafics. L'objectif recherché est donc d'asseoir une coordination et une synergie entre les différents opérateurs portuaires pour une meilleure exploitation de l'outil portuaire.

Le nombre de réunions tenues au cours de l'année 2003 est de 33. Les principaux thèmes qui y ont été abordés cette année concernent :

- les études de restructuration et les travaux d'extension actuellement en cours dans les ports ;
- la construction et le réaménagement des gares maritimes et de leurs annexes pour le transit RME ;
- l'entretien et l'aménagement des installations portuaires ;
- la sécurité dans les ports ;
- les travaux des commissions locales chargées de l'instruction des demandes d'autorisation de l'exercice d'activités portuaires et placées sous l'autorité des DEP, et ce suite à la note ministérielle ;
- les projets d'acquisitions d'équipements portuaires ;
- la construction d'ouvrages portuaires.

B. Organes de gestion

B.1 Mode de fonctionnement

Afin de permettre aux ports de jouer pleinement leur rôle en faveur du développement économique national et régional d'une part, de promouvoir les échanges commerciaux et servir au mieux les usagers d'autre part, l'organisation de l'ODEP a été finalisée selon les fondements et principes suivants :

- une organisation décentralisée avec un renforcement des structures opérationnelles assurant une meilleure interface avec la clientèle et les usagers portuaires ;
- un partage clair des responsabilités : des Directions centrales axées sur les missions principales et des Directions d'Exploitation axées sur les tâches opérationnelles ;
- une courte ligne hiérarchique rendant les structures flexibles, efficaces et facilement adaptables à l'évolution de l'environnement et aux besoins de la clientèle ;
- un rapprochement entre la décision et l'action favorisant l'autorégulation et l'autonomie.

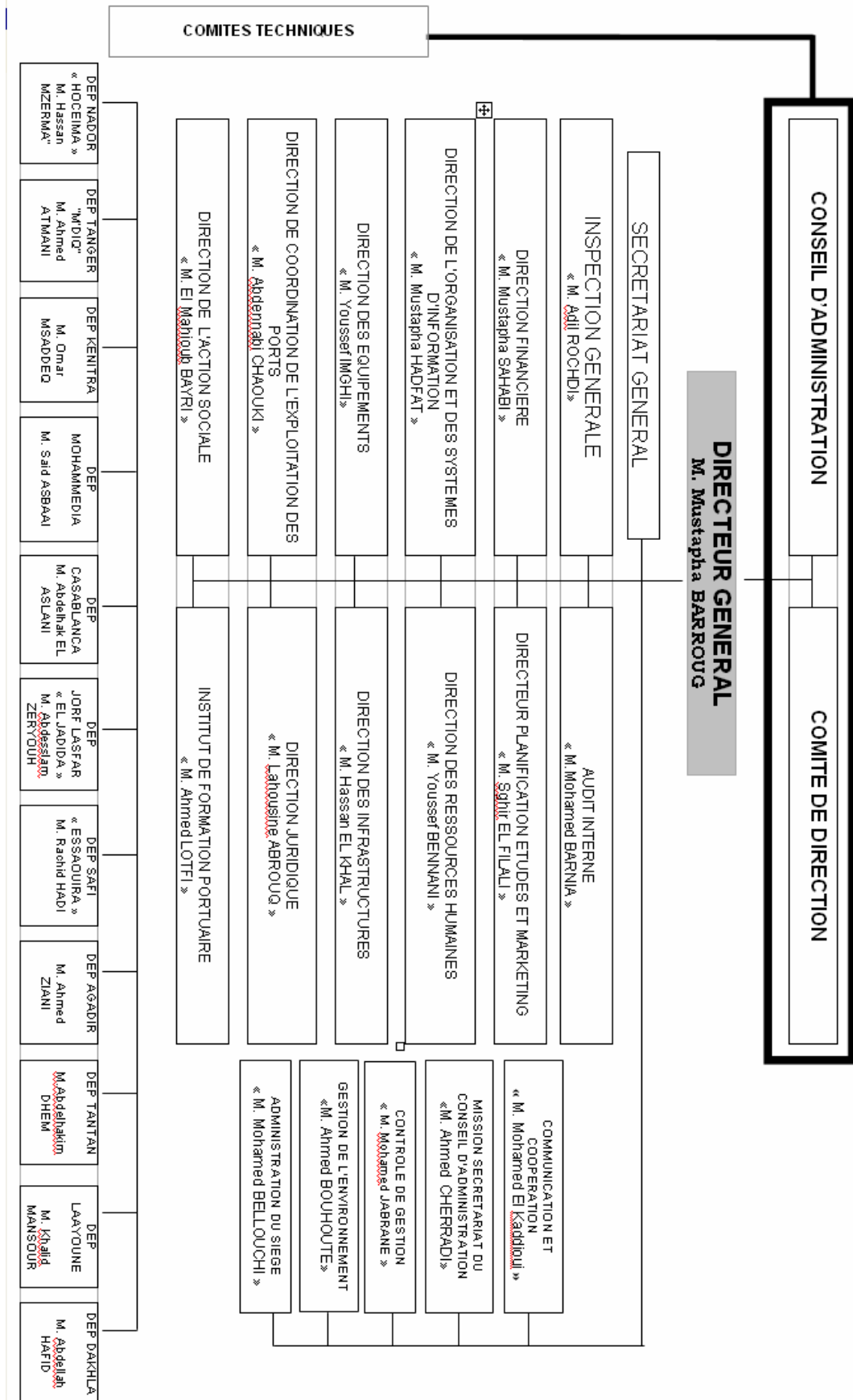
Conséquemment, l'idée maîtresse réside dans la décentralisation de la décision au plus près de l'action. L'objectif principal étant d'améliorer la qualité des prestations et de mettre à la disposition des usagers portuaires des structures à valeur ajoutée au service de la compétitivité du commerce extérieur national.

L'Office se compose ainsi :

- d'une part, de la Direction Générale qui définit les stratégies et les politiques, consolide les actions et les résultats, arbitre les dévolutions et les responsabilités ;
- et d'autre part, d'une Direction d'Exploitation Portuaire (DEP) qui gère chaque place portuaire et qui dispose d'une grande liberté pour son organisation et son fonctionnement, accompagnée d'une véritable responsabilisation financière, avec autant de facilité de fonctionnement et de flexibilité avec les clients.

B.2 Structure organisationnelle de l'ODEP

L'organigramme de fonctionnement de l'Office se présente tel qu'il est présenté à la page suivante.



B.3 Présentation des équipes de Direction

BARROUG Mustapha, Directeur Général

Lauréat de l'Ecole Hassania des Travaux Publics, section Génie Civil, en juin 1977 M. Barroug a entamé sa carrière en tant que chef subdivision des infrastructures au Port de Nador. Après un passage à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris entre 1981 et 1983, M. Barroug a par la suite occupé différents postes au sein du Ministère de l'Equipement en tant que directeur provincial de l'Equipement d'Essaouira, d'Al Hoceima, de Chaouen et de Safi avant d'être nommé directeur régional de l'Equipement du centre Casablanca en 1998. Depuis avril 2001, M. Barroug est nommé directeur général de l'ODEP.

SAHABI EI Mostafa, Directeur Financier

Diplômé du cycle normal de l'ISCAE en 1982, M. SAHABI, en charge de la Direction financière depuis 1995, a intégré l'ODEP en 1984, après un bref passage au Ministère de l'Equipement. Il a occupé successivement différents postes de responsabilité au sein de la Direction Financière. Il est titulaire depuis 2000 d'un diplôme MBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris.

EL FILALI Sghir, Directeur de Planification, Etudes et Marketing

Diplômé du cycle normal de l'ISCAE en 1983, M. El Filali a rejoint l'ODEP en 1985 au niveau de la Direction Générale. En 1991, il a été nommé chef de projet Analyses et Etudes Statistiques au sein de la DDEV, puis chef de la division planification en 1994 au sein de cette même entité. Après un passage à la DEP de Casablanca (2001-2002) en tant que chef du département Marketing et prévisions, il a été nommé depuis janvier 2003 directeur de la Planification, des Etudes et du Marketing. M. Filali est titulaire d'un DESS en Gestion de Projet délivré par l'Université des Sciences et Techniques de Lille, obtenu en 1992.

BENNANI Youssef, Directeur des Ressources Humaines

Titulaire du diplôme d'Ingénieur Statisticien Economiste de l'ENSAE-CESD à Paris en 1987, M. Bennani a rejoint les rangs de l'ODEP en 1991 en tant que chef de la division Etudes et Planification. Il a ensuite été en charge de la division Développement des domaines (1994) et de la division Gestion des Cadres (2000). En 2003, il a été promu Directeur des Ressources Humaines au sein de l'ODEP.

EL KHAL Hassan, Directeur des Infrastructures

Diplômé de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1981, M. El Khal a débuté sa carrière au sein de l'Office Chérifien des Phosphates au sein du service Génie Civil jusqu'en 1988, avant de rejoindre l'ODEP en 1989. Il a évolué au sein de la Direction d'Exploitation du Port (DEP) de Casablanca avant d'être nommé directeur de la DEP de Jorf-Lasfar (1996) et de Safi (1998). Depuis mars 2003, il est à la tête de la Direction des Infrastructures au niveau de la Direction Générale.

ABROUQ Lahousine , Directeur Juridique

Licencié en sciences juridiques de la Faculté de Droit de Rabat en 1977, M. ABROUQ a intégré immédiatement après l'ODEP. Il a successivement été chef du service contentieux à la DEP de Casablanca (1982), puis chef de service de pointage à la DEPC (1987) et chef de la Division Relations Conflictuelles à la Direction générale (1991). Depuis septembre 2000, il gère la Direction Juridique au sein de l'ODEP.

BARNIA Mohamed, Directeur de l'Audit Interne

Diplômé du cycle normal de l'ISCAE en 1981, M. Barnia a intégré en premier lieu la DEPC en 1984 à la Comptabilité générale en tant que responsable de ce service. Les promotions l'ont successivement porté à la tête de la Division Financière (1985), puis de la Division Financière et Comptable (1987) de la DEPC. En 1988, il est chef de la Division Audit Comptable au sein de la Direction Financière de l'ODEP avant d'être auditeur interne (1995). Depuis 2001, il est directeur de la Mission Audit Interne.

EL ASLANI Abdelhak, Directeur du Port de Casablanca

Avec un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics (option Génie Electrique - 1977), M. El Aslani a entamé sa carrière au sein du Ministère de l'Equipement en tant qu'ingénieur électricien. Détaché à l'ODEP en 1985, il s'est chargé de la Division Eau et Electricité du Département Infrastructures de la DEPC. Il a successivement occupé les postes de directeur des DEP de Kénitra (1987), de Nador (1989), de Mohammedia (1994), d'Agadir (1995) et enfin de Casablanca depuis septembre 1998.

EL WATIK Abdellah, Chef du Département Planification Stratégique

Une fois son diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST) décroché à Paris en 1986, M. El Watik a effectué un bref passage à la chaîne de télévision 2M (1989) en tant qu'ingénieur. Recruté à l'ODEP en 1990, il a occupé différents postes au sein de la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information. Depuis septembre 2003, il est chef du département Planification Stratégique (DEPM).

JABRANE Mohamed, Contrôle de gestion

Avec un diplôme d'Etudes Comptables Supérieures obtenu à Paris en 1981, M. Jabrane a intégré pour les besoins de son service civil la Samir de 1982 à 1983. Il a ensuite évolué dans le secteur privé en tant qu'auditeur avant de rejoindre l'ODEP en 1986. Rattaché à la Direction Financière dans un premier temps, il a été chef de division chargé de la Gestion des Affaires Générales par la suite en 1989. En 2001, il avait été nommé Directeur de la mission Administration du Siège avant de prendre en charge la mission Contrôle de Gestion en octobre 2002.

PARTIE V L'ACTIVITE PORTUAIRE AU MAROC

A. Les principales phases d'évolution de l'organisation portuaire marocaine

L'expérience marocaine en matière de réorganisation portuaire a connu trois étapes majeures :

- la 1^{ère} étape se situe avant 1963

Elle est caractérisée par la gestion des ports sous régime de la concession à des sociétés privées qui assuraient les activités commerciales, mais qui n'avaient en charge que l'entretien courant du matériel. L'Etat supportait entièrement les gros travaux d'entretien du matériel, ainsi que les travaux d'infrastructure et leur entretien.

- la 2^{ème} étape va de 1963 à 1984

Durant cette période, la gestion du secteur portuaire était assurée par la Régie d'Aconage du Port de Casablanca (RAPC) qui avait la charge des activités commerciales dans tous les ports du Royaume. Ce mode de gestion a abouti à un fonctionnement défectueux en raison d'une gestion peu optimale des ports, situation qui a été aggravée par un climat social tendu, entraînant le mécontentement général des clients et des utilisateurs portuaires. Par ailleurs, cette même période a été marquée par l'importance des investissements qu'a consentis l'Etat au profit du secteur portuaire.

A partir de 1982, les pouvoirs publics ont décidé une refonte du secteur portuaire dans deux directions :

- le rattachement de toute l'activité portuaire à la tutelle unique d'une seule Administration : le Ministère de l'Equipement et du Transport ;
- l'assainissement de la gestion du secteur en fixant de nouveaux objectifs à la RAPC en renforçant ses attributions en matière d'entretien des infrastructures.

Les décisions prises par le Gouvernement dès 1983/1984 ont abouti à des changements qui ont touché tous les volets de la gestion de la RAPC : ressources humaines, gestion des infrastructures et des équipements, modernisation des méthodes de gestion, etc.

- la 3^{ème} étape va de 1984 à nos jours

L'ensemble des actions citées ont créé un climat favorable pour la naissance d'un nouvel organisme de gestion des ports : L'OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS, le 28 décembre 1984 par le Dahir n° 1-84-194 du 28/12/1984, portant loi n°6-84.

B. Rôle de l'ODEP dans le développement de l'activité portuaire

L'ODEP a été investi de la mission de dynamisation des places portuaires marocaines qui lui sont confiées et d'édification des bases d'une relance de développement cohérent.

Ainsi depuis sa création, l'ODEP s'est préoccupé de conforter l'image des ports auprès de ses partenaires. Pour relever ce challenge, l'ODEP s'est appuyé sur les axes de développement suivants :

- un effort d'investissement conséquent pour la modernisation des moyens de manutention et des infrastructures ;
- la rénovation des espaces de transit des marchandises ;
- la réorganisation de l'office ;
- la mise en œuvre d'une gestion 'privée'
- une démarche qualité orientée client ;
- un système de planification stratégique.

B.1 En matière d'investissement

Depuis la création de l'ODEP, quatre phases peuvent être observées en matière d'investissement :

- *1^{ère} phase allant de 1985 à 1990 avec une enveloppe de 1 500 MDH*
C'est une phase de restructuration et de réhabilitation des infrastructures et des équipements portuaires. Elle visait les principaux objectifs suivants :
 - rénovation et modernisation de l'outil d'exploitation ;
 - adoption des techniques de manutention adaptées ;
 - remise en état des infrastructures et des réseaux portuaires mis à la disposition de l'ODEP ;
 - achèvement des travaux et équipements des ports.
- *2^{ème} phase allant de 1991 à 1995 avec une enveloppe de 2 200 MDH*
C'est une phase de re-dimensionnement de l'outil portuaire et de repositionnement du rôle des ports. Elle visait les objectifs suivants :
 - hisser les ports au niveau des standards internationaux et les mettre au service de l'économie nationale ;
 - développer les infrastructures et les superstructures pour permettre à chaque port de participer au développement régional ;
 - diversifier et élargir les activités pour assurer aux usagers la gamme la plus étendue des services portuaires ;

- assurer une maintenance constante des infrastructures et un renouvellement permanent de l'outillage ;
 - permettre le passage des trafics portuaires dans les meilleures conditions économiques.
- *3ème phase allant de 1996 à 2000 avec une enveloppe de 3 341 MDH*
C'est une phase de rationalisation et d'optimisation des investissements avec l'adoption en 1999 de la démarche de planification stratégique. Cette phase visait les principaux objectifs suivants :
- privilégier les investissements relatifs aux équipements et à l'outil de production ;
 - associer les clients dans le choix des investissements, notamment pour les secteurs caractérisés par des tarifs faibles en rapport avec le coût des prestations ;
 - rechercher et mettre en œuvre tous les moyens organisationnels ou procédures susceptibles d'optimiser les investissements ;
 - faire procéder les décisions d'investissement par la réalisation d'études préalables.

Les principales réalisations de cette période sont les suivantes : l'équipement du port de Nador, de Jorf-Lasfar, du nouveau port d'Agadir, du port de Casablanca, l'achèvement de la construction et l'équipement du terminal pétrolier de Mohammedia.

Les projets les plus significatifs sont :

- la construction et l'équipement du nouveau terminal à conteneurs du port de Casablanca ;
 - l'aménagement du Nouveau Port de Dakhla ;
 - la construction du terminal à charbon du Port de Jorf-Lasfar ;
 - l'acquisition de trois grues pour les conteneurs.
- *4ème phase allant de 2001 à 2005 avec une enveloppe de 3 682 MDH*
Face à un environnement en pleine mutation (mondialisation, libéralisation et régionalisation, etc.). Les ports sont appelés plus que jamais à intégrer de manière forte l'environnement externe, afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients.
- Pour la période 2001-2005, les investissements retenus permettront :
- d'accompagner l'évolution importante des trafics notamment les conteneurs et les passagers ;
 - de renforcer et de mettre à niveau les installations portuaires.

B.2 En matière d'organisation de l'Office

La réorganisation de l'office, dont les soubassements ont été définis en 1992, a été révisée en 2001 et a abouti à la mise en place d'un management à deux niveaux :

- une direction générale chargée de définir le cadre stratégique des actions ;
- des entités responsables de la conduite de l'action et de l'obtention des résultats opérationnels.

Au niveau interne, l'ODEP a privilégié les actions de développement de ses ressources humaines, notamment par :

- l'adoption de nouvelles règles de gestion du personnel avec un régime de rémunération à la productivité incitatif ;
- la mise en place d'une politique de ressources humaines basée sur la motivation, la responsabilisation et le rajeunissement de l'encadrement ;
- l'adoption d'une politique ambitieuse en matière de formation.

Au niveau du management général, l'ODEP a mis en œuvre un ensemble d'actions visant à en faire une entreprise moderne et performante :

- élaboration d'une charte d'entreprise ;
- renforcement des structures et des outils de gestion ;
- modernisation et consolidation du système d'information de l'office.

B.3 Une gestion 'privée'

A l'ODEP, la rigueur se retrouve au niveau de tous les aspects de sa gestion :

- au niveau financier et comptable, par la mise en place de procédures strictes et par la mise en place d'un audit organisé et d'un contrôle de gestion ;
- au niveau des performances par le suivi permanent des résultats au niveau de toutes les entités de l'office à travers des tableaux de bord régulièrement établis ;
- au niveau du comportement du personnel, l'office veille au respect de la rigueur par l'ensemble de son personnel.

A côté de la rigueur, la transparence a été érigée en valeur au niveau de la culture d'entreprise à l'ODEP.

L'autre élément qui caractérise la gestion privée réside dans la préoccupation client. En effet, et dès le départ, l'ODEP a mis en place une stratégie de confiance et de concertation avec les clients. D'ailleurs cette préoccupation se retrouve à la base de toutes les réformes entreprises. D'abord au niveau de l'organisation de l'office qui est

fondée sur la responsabilisation des cadres en contact direct avec les clients. Les centres de production existants au niveau de chaque port fonctionnent comme de véritables entreprises. Cette organisation a permis d'améliorer la qualité du service portuaire, mais surtout de repérer rapidement les défaillances et leur apporter les correctifs nécessaires. L'office a également développé des relations de partenariat avec ses clients concrétisés notamment par des contrats d'amélioration de la productivité.

Au niveau du comportement du personnel, dans la gestion quotidienne, les cadres ont pour consigne de veiller d'abord à la satisfaction des clients et de transmettre cette consigne à l'ensemble du personnel.

Enfin, et pour éviter aux responsables de l'ODEP de se mettre en position monopolistique, l'ODEP a favorisé le développement d'un environnement compétitif autour des ports qui lui sont confiés.

Les ports sont ainsi régulièrement comparés sur la base de leurs productivités, de leurs relations avec les clients et de leurs modes de gestion. A l'intérieur d'un même port, les centres de productions autonomes sont eux aussi constamment comparés entre eux et jugés sur la base de leurs performances.

B.4 Une démarche qualité orientée client

Pour consolider les résultats de l'office, relever de nouveaux défis et susciter l'enthousiasme nécessaire à l'action, l'ODEP a mis l'accent sur deux axes stratégiques : la communication tant au niveau interne qu'au niveau externe, et la démarche qualité.

Au niveau interne, l'office a développé un système de communication intégré et mis en place des supports adaptés : le journal d'entreprise, réunions régulières de régulation à tous les niveaux, réunion annuelle des cadres, ...

Au niveau extérieur, les ports étant un lieu d'échange par excellence, il est normal que les relations extérieures y soient développées. L'ODEP tient des réunions régulières avec ses clients, et avec ses différents partenaires de la communauté portuaire (Douane, CMPE, associations professionnelles, etc.). Ces actions de communication et d'information contribuent à conforter et à valoriser l'image de l'office et à soutenir ses activités.

Par ailleurs, et dans le but d'améliorer ses performances et la qualité des services aux clients, l'office a engagé depuis 1992, une démarche qualité totale avec comme principal enjeu, la mise en place d'une culture « client fournisseur », au niveau interne et externe. En effet, dans sa démarche, l'ODEP situe la satisfaction du client au centre de ses préoccupations. Ainsi pour réaliser un service de qualité qui répond aux attentes et aux besoins des clients, toute l'équipe (de la base à la hiérarchie) a un rôle à jouer pour procurer les ressources et les services afin de permettre à tout un chacun de réussir et

d'accomplir cette tâche dans les meilleures conditions. Il s'agit de s'atteler à rendre un service de qualité tant aux clients externes qu'internes.

Ce programme a été mené avec l'implication, de la base à la hiérarchie, de cercles de qualité et de groupes d'amélioration qualité pour aboutir à un système d'assurance qualité.

B.5 La planification stratégique à l'ODEP

Sous l'effet de l'évolution de l'environnement externe une démarche de planification stratégique a été mise en place depuis 1997. L'objectif recherché par l'Office étant de :

- définir ses stratégies et mieux préparer ses décisions à moyen et long terme ;
- mieux préparer son avenir :
 - de façon systématique et méthodique ;
 - de façon rigoureuse, cohérente et convergente ;
 - en y consacrant plus de temps et de ressources.
- développer chez les responsables de l'ODEP une attitude proactive, anticipative et centrée sur l'environnement.

La stratégie est ainsi définie à trois niveaux fondamentaux :

1^{er} niveau la stratégie globale

Elle s'articule autour de l'énoncé de la vision stratégique de l'ODEP, de ses objectifs stratégiques globaux et de ses orientations stratégiques, notamment par rapport à l'évolution du portefeuille d'activité de l'ODEP.

2^{ème} niveau la stratégie par activité

La formulation de la stratégie par activité est une étape préalable de segmentation stratégique qui a permis d'identifier les domaines d'activités stratégiques (DAS) homogènes présentant des caractéristiques techniques similaires par rapport au comportement des clients, aux prestations fournies et aux techniques utilisées.

3^{ème} niveau la stratégie fonctionnelle

Les stratégies fonctionnelles sont arrêtées par fonction au sein de l'ODEP (équipement, infrastructure, finance,...) et correspondent aux règles et standards à respecter pour la mise en œuvre de la stratégie.

B.6 Titres de participation

Les titres de participation détenus par l'ODEP revêtent un caractère purement stratégique : chaque société concernée présente une activité liée, de façon plus ou moins prononcée, à l'activité portuaire. Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des participations financières de l'ODEP.

| SOCIETE | CAPITAL SOCIAL (KDH) AU 31/12/2003 | PARTICIPATION DE L'ODEP (en %) AU 31/12/2003 | DATE DE PRISE DE PARTICIPATION | OBJET SOCIAL | CA 2003 (MDH) | RN 2003 (MDH) |
|------------------|--|--|--------------------------------|--|------------------|------------------|
| CID | 18 772 | 39,74% | 1985 | Société publique pour réalisation des études techniques et économiques dans les domaines de la construction des infrastructures de base et d'hydraulique | 59,0 | 3,5 |
| LPEE | 123 851 | 24,99% | 1975 | Société publique pour création, gestion de tous services d'analyses, d'études et de contrôle ; exercice des activités de contrôle, de sécurité et de qualité dans les projets et réalisations qui contribuent à l'acte de construire | 248,2 | 1,8 |
| DRAPOR | 83 050 | 99,99% | 1984 | Société publique pour dragage et dévasage des ports | 140,2 | 17 |
| AMOS | 2 000 | 5,00% | 1988 | Société privée pour conception, réalisation, assemblage et construction de navires de toutes sortes ; réparation, maintenance, réception et équipement de toutes sortes de navires ; opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant aux activités ci-dessus | NC** | NC** |
| ADM | 2 226 362 | 4,27% | 1989 | Société publique pour Exploitation des concessions d'autoroutes | 495,7 | 56 |
| NIHAM | 100 | 50,00% | 1991 | Société publique constituée d'un terrain appartenant à 50% à l'ODEP pour la réalisation de projets immobiliers (société civile immobilière - SCI) | - | - |
| MANUJORF | 1 200 | 25,00% | 1985 | Société privée pou opérations de manutention, pointage, steevedoring, consignation, affrètement, chargement, déchargement et manipulation des marchandises | 3,2 | 0,6 |
| SOMACONTA | 1 000 | 40,00% | 1988 | Société privée pour opérations de manutention, achat et location des appareils de remorquage, levage et transport se rapportant aux conteneurs ; magasinage et stockage des conteneurs ou marchandises qui s'y rapportent ; opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant aux activités ci-dessus. | NC* | NC* |

* Société en cours de liquidation

** Société en cessation d'activité

B.7 Bilan des résultats

Les actions menées par l'office ont permis d'aboutir en quelques années à des résultats très satisfaisants, ces résultats ont été consolidés et constamment améliorés :

- les équipements et les infrastructures ont été rénovées et renforcées
- au niveau de la productivité, des gains ont été enregistrés :
 - la productivité de la manutention des marchandises diverses a évolué de +46 % entre 1997 et 2003, celle des minerais ayant augmenté de 28% sur la même période
 - la productivité de la manutention des conteneurs à l'import au port de Casablanca a augmenté de + 37,5 % entre 1995 et 2003 (22 boîtes/h en 2003 contre 16 boîtes/h en 1995)
- le délai de séjour des marchandises et des navires a fortement baissé, ce qui n'a pas manqué de générer des gains importants pour les clients. Le délai de séjour des conteneurs est de 8,5 j. en 2003 contre 11,4 j. en 1997 ;
- les attentes navires ont régressé de - 18 % entre 2001 et 2003 ;
- en matière de maintenance de l'outil portuaire, les taux de disponibilité des engins de manutention se situent dans des proportions au dessus des objectifs (le taux de disponibilité varie de 82 % à 90 % selon le type d'engins) ;
- s'agissant des infrastructures, celles-ci sont entretenues de manière à améliorer la qualité de l'environnement, leur sécurité et la qualité de service.

Sur le plan financier, les réalisations de l'office ont conforté ses équilibres globaux et lui ont permis de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des missions qui lui ont été dévolues :

- le chiffre d'affaires a atteint en 2003, 2,056 milliards de dirhams, en évolution moyenne de 3,2 % par an sur les cinq derniers exercices ;
- la valeur ajoutée est de 1,507 milliards de dirhams, affichant un taux de croissance annuel moyen d'environ +3 % sur les cinq derniers exercices ;
- le niveau d'endettement a été maintenu dans des proportions acceptables pour atteindre 32 %³ en 2003 ;
- le cash flow dégagé est en moyenne de 600 MDH par an. Pour l'année 2003, l'ODEP a enregistré un cash flow négatif de - 754 MDH. Cette forte baisse est induite par le coût de transfert de la CIR au RCAR. Sans ce coût, le cash flow de l'Office aurait été de 737 MDH.

Ces résultats ont abouti à une transformation complète de l'image des ports marocains en leur donnant une empreinte de modernité et d'efficacité.

³ = dettes de financement / financement permanent

C. L'organisation du secteur portuaire

Le secteur portuaire au Maroc est actuellement placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement. Ce ministère intervient au niveau des ports par l'intermédiaire de deux entités différentes :

- la *Direction des Ports de Casablanca et Mohammedia* et de la *Direction des Ports et du Domaine Public Maritime* qui prennent en charge toutes les questions de planification et de réglementation et dont les missions portent principalement sur :
 - . l'élaboration et la proposition d'une politique portuaire au gouvernement
 - . la réalisation d'études générales relatives aux aménagements portuaires
 - . la réalisation d'études et travaux hydrographique
 - . la gestion des affaires du domaine publique maritimes
 - . la coordination entre les divers utilisateurs des équipements portuaires
 - . le suivi de l'édification de l'équipement et de la maintenance des ouvrages portuaires
- *l'Office d'Exploitation des Ports*, établissement public qui constitue la pièce maîtresse ayant caractérisé l'organisation adoptée en 1984, et qui constitue le prolongement opérationnel de l'Etat.

Pour illustrer, la première entité prend en charge le volet concernant la planification, la réglementation et le dimensionnement de l'infrastructure portuaire. Quant à l'ODEP, il prend en charge l'exploitation commerciale des ports.

La création de l'ODEP visait les objectifs suivants :

- redonner une énergie et une dynamique nouvelle à l'exploitation portuaire nationale pour éviter les défaillances des anciens systèmes ;
- dégager des ressources nécessaires à l'entretien systématique et rigoureux des installations portuaires ;
- associer les partenaires économiques à la gestion des ports à travers les organes des nouvelles structures ;
- impulser un développement harmonieux des ports pour qu'ils puissent assurer à leur tour leur rôle de catalyseur au niveau régional.

D. Périmètre d'intervention de l'ODEP

La mission principale de l'ODEP est le traitement, dans les meilleures conditions de délai, de coût et de sécurité, de l'ensemble des navires et des marchandises transitant par les ports marocains. Ainsi, l'ODEP assure pour le compte de l'Etat, la gestion des biens qui lui sont ou seront confiés par l'administration dont le domaine public compris dans l'enceinte des ports.

A cet égard, l'ODEP assure :

- la maintenance des terre-pleins, des voiries, des voies ferrées, des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement dans l'enceinte des ports ainsi que la maintenance des voies d'accès terrestres aux ports ;
- la construction et la maintenance des magasins et des bâtiments, la maintenance des ouvrages d'accostage, lorsque la construction ou la maintenance de ces immeubles sont nécessaires à l'exécution des services qu'assure l'Office ou dont il est gestionnaire ;
- la gestion des gares maritimes et de leurs annexes ;
- la gestion des formes de radoub, des bassins d'armement et des cales de halage.

L'ODEP peut également assurer, à la demande et pour le compte de l'Etat, la réalisation de certains ouvrages portuaires. Il prend en charge d'autres services, sauf s'ils sont confiés à d'autres organismes publics ou privés :

- le pilotage, le remorquage, le lamanage et l'avitaillement des navires ;
- l'aconage, la manutention et le magasinage des marchandises ;
- le débarquement, l'embarquement et le transport des produits liquides en vrac, ainsi que la manutention et le stockage des produits solides en vrac.

En outre, il assure pour le compte des usagers la gestion des réseaux d'eau et d'électricité dans l'enceinte des ports.

Dans l'exercice de ses activités, l'ODEP agit en interdépendance avec d'autres opérateurs, notamment les steevedores qui assurent la manutention à bord du navire, la douane, les agents maritimes, les transitaires et ses clients directs importateurs et exportateurs.

Plusieurs actions sont engagées dans l'objectif d'augmenter les synergies entre les différents partenaires, et d'améliorer les conditions de traitement des navires et de transit des marchandises par le port.

Cette volonté est traduite sur le terrain par des actions quotidiennes dont on peut citer :

- une préparation anticipée et une programmation concertée du travail des navires ;
- des réunions de concertation périodiques et régulières, tenues avec les différents partenaires, avec des plans d'action pour l'amélioration des conditions d'exploitation portuaire ;
- une ouverture sur la communauté portuaire, avec l'amélioration des moyens de communication et l'adoption du système EDI ;
- des contrats de partenariat conclus avec des clients.

E. Cycle d'exploitation de l'ODEP

Compte tenu des missions commerciales qui sont confiées à l'ODEP, son cycle d'exploitation est caractérisé par deux grandes familles de prestations :

- les prestations rendues au navire ;
- les prestations rendues à la marchandise.

Les prestations rendues au navire portent essentiellement sur :

- le pilotage ;
- le remorquage ;
- le lamanage ;
- le stationnement ;
- la fourniture d'eau et d'électricité.

S'agissant des prestations rendues à la marchandise, celles-ci portent essentiellement sur la manutention et le stockage. D'autres prestations accessoires sont rendues à la marchandise, notamment le pesage, le dépotage, et la location de matériel.

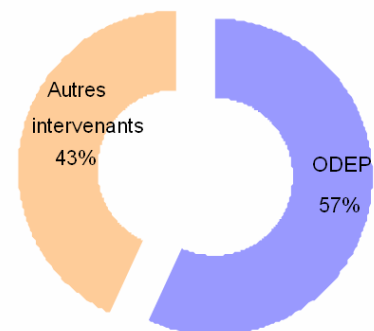
Le transit des marchandises varie selon qu'il s'agisse d'opération à l'import ou à l'export et selon le régime de leur enlèvement ou leur embarquement. Le transfert de responsabilité s'opère directement entre le transporteur maritime et le réceptionnaire ou entre le chargeur et le transporteur maritime.

F. Environnement concurrentiel de l'ODEP

Ainsi, tel qu' il ressort des missions dévolues à l'ODEP présentées ci-avant, celui-ci joue le rôle de police portuaire et d'opérateur chargé des opérations commerciales.

Cependant, il y a lieu de préciser que l'ODEP n'est pas le seul opérateur agissant au niveau du transit portuaire et qu'il est concurrencé au niveau des activités de manutention à bord et à quai. En effet, la manutention à bord des navires est assurée par des entreprises privées (steevedores). Par ailleurs, d'autres opérateurs assurent la manutention à quai dans le cadre d'autorisations octroyées par l'Etat, comme c'est le cas de la Société des Silos Portuaires (SOSIPO) pour les céréales, de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) pour les phosphates, ou dans le cadre de conventions passées avec l'ODEP (JLEC au port de Jorf Lasfar) pour la manutention du charbon destiné à la Centrale Thermique de Jorf-lasfar.

La part de marché de l'ODEP en terme de manipulation du trafic portuaire est illustrée par le graphe ci-contre et elle s'élève à 57 % au terme de l'année 2003.



La part de marché de l'Office est restée stable par rapport à l'année antérieure où elle était également de 57 %.

Source : ODEP

G. L'importance stratégique des ports et leurs activités

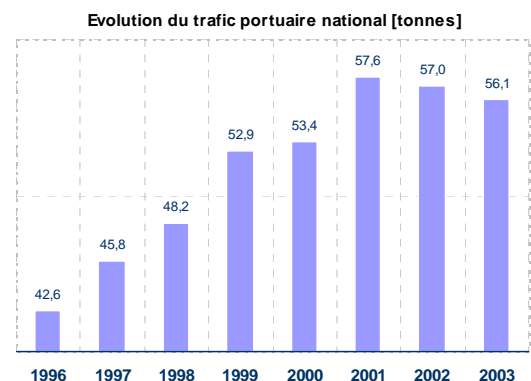
Les ports marocains, leurs zones industrielles et logistiques, jouent un rôle particulièrement stratégique pour le développement de l'économie de l'arrière-pays marocain dans lequel ils rayonnent et y génèrent des emplois.

Schématiquement, les éléments ci-dessous mettent en exergue l'importance des enjeux du secteur pour le Royaume :

- l'appareil portuaire compte 26 ports, dont 9 ports de pêche, 11 ports ouverts au commerce international et 6 ports de plaisance. Ces ports sont disposés sur un littoral long de 3500 km présent sur les deux principales façades maritimes du pays, à savoir la mer Méditerranée et l'océan Atlantique ;
- 98 % des échanges commerciaux avec l'extérieur transitent par les ports qui confèrent aux côtes marocaines un caractère insulaire en matière d'échanges commerciaux ;
- un trafic portuaire national de 56,1 millions de tonnes (MT) réalisé en 2003 ;
- un programme d'investissement, concernant la rénovation, l'extension et la modernisation des ports actuels, réparti sur la période 2001-2005 pour une enveloppe de 3 678 MDH.

G.1 Trafic import/export

Le volume des échanges commerciaux ayant transité par les ports marocains en 2001 a atteint 57,6 MT. Au terme de l'année 2003, ce volume s'est élevé à 56,1 MT, en régression de 1,5 % par rapport à 2002 (57 MT). Ce recul résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs qui ont influencé la structure du trafic des marchandises tant à l'import qu'à l'export.



En 2003, les importations totalisant 31,7 MT, ont baissé de 1,1 % par rapport à l'année 2002 (32,1MT) sous l'effet de :

- l'impact positif des précipitations sur le déroulement de la saison agricole qui a enregistré une amélioration sensible de la production notamment céréalière ;
- recul de l'activité raffinage du pétrole qui s'explique par les perturbations causées par l'incendie survenue dans les installations de la raffinerie de Mohammedia ;
- la forte progression des achats à l'étranger de gas-oil et de l'essence qui a en partie compensé le repli des importations du pétrole brut.

Ces facteurs se sont matérialisés par une baisse du trafic des hydrocarbures et des céréales de 26,4 % et 24 % respectivement.

Au terme de l'année 2001, les exportations ont atteint 25 MT. Avec 24,4 MT en 2003, elles ont enregistrées une baisse de 2,2 % par rapport à l'année 2002 (24,9 MT). Ce recul résulte des évolutions des principales composantes du trafic à l'export marqué par :

- les exportations des produits énergétiques qui ont enregistré une baisse en raison de la diminution des produits pétroliers raffinés notamment le Virgin naphta et le Fuel-oil ayant enregistré respectivement un recul de 12,3 % et de 57,8 % ;
- la quasi-stagnation du secteur minier qui a été marqué par une baisse des ventes des phosphates et dérivés, de 1,5 % comparé à 2002, sous l'effet d'une demande étrangère peu soutenue, conjuguée au mouvement de dépréciation du dollar.

La répartition du trafic de l'année 2003, en milliers de tonnes, par port se présente ainsi. Avec près de 37 % du trafic global, Casablanca est la première place portuaire du Royaume suivie des ports de Jorf-Lasfar (20 %) et de Mohammedia (15 %).

| PORTS | IMPORT | EXPORT | TOTAL | part en % |
|--------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| CASABLANCA | 10 246 | 10 666 | 20 912 | 37,3% |
| JORF-LASFAR | 7 393 | 3 759 | 11 152 | 19,9% |
| MOHAMMEDIA | 6 911 | 1 369 | 8 280 | 14,8% |
| SAFI | 1 772 | 3 093 | 4 865 | 8,6% |
| TANGER | 1 718 | 1 703 | 3 421 | 6,1% |
| LAAYOUNE | 362 | 2 567 | 2 929 | 5,2% |
| AGADIR | 1 489 | 617 | 2 106 | 3,8% |
| NADOR | 1 683 | 431 | 2 114 | 3,8% |
| KENITRA | 71 | 133 | 204 | 0,3% |
| DAKHLA | 65 | 3 | 68 | 0,1% |
| TAN TAN | 48 | 14 | 62 | 0,1% |
| TOTAL | 31 758 | 24 355 | 56 113 | 100% |

G.2 Trafic par mode de conditionnement

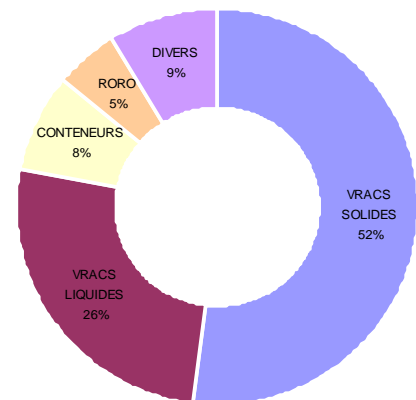
Pour les besoins de l'activité de commerce des ports, il est nécessaire de segmenter les grands vracs des marchandises générales. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la nature des divers produits manipulés selon leur classification d'usage dans le métier portuaire.

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|---|
| GRANDS VRACS | Vracs liquides | Mélasses, huiles végétales/grasses, pétrole brut, produits pétroliers raffinés, gaz, acides, etc. |
| | Vracs solides | Engrais, céréales, graines oléagineuses, sables, agrégats, maërl, alimentation animale, minerais, ferrailles, charbon/coke de pétrole, phosphates, ciments/clinkers, etc. |
| MARCHANDISES DIVERSES | Mode de Conditionnement | Trafic conteneur |
| | | Trafic roulier (ou charges roulantes "ro-ro") |
| | | Trafic conventionnel |

La répartition du trafic portuaire par mode de conditionnement, illustrée par le graphique ci-contre, se présente en 2003 ainsi :

- Vracs solides 28,7 MT
 - Vracs liquides 14,8 MT
 - Marchandises générales 12,6 MT
- dont conteneurs (4,6 MT), roulier (3 MT) et marchandises diverses (5 MT)

Répartition du trafic par mode de conditionnement



L'analyse du trafic fait ressortir :

- **une baisse des vracs solides**

Le trafic des vracs solides a atteint 28,7 MT en 2003 contre 30,6 MT en 2002, en repli de 6,2 % et 30,8 MT en 2001. Ce trafic concerne aussi bien les produits alimentaires que les minerais, dont la composition est détaillée dans le tableau ci-dessous.

| Evolution du trafic de vracs solides | 2003 | [%] | 2002 | [%] | 2001 | [%] |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Vracs solides alimentaires | 4 216 | 14.6% | 5 343 | 17.4% | 5 807 | 18.8% |
| Céréales | 3 668 | | 4 804 | | 5 270 | |
| Sucre | 548 | | 538 | | 537 | |
| Vracs solides minerais | 22 113 | 76.9% | 22 796 | 74.5% | 22 930 | 74.4% |
| Phosphates | 10 941 | | 11 111 | | 10 842 | |
| Charbon | 4 943 | | 5 022 | | 5 242 | |
| Soufre | 2 827 | | 2 890 | | 2 563 | |
| Autres minerais | 1 166 | | 1 367 | | 1 415 | |
| Engrais | 2 236 | | 2 406 | | 2 869 | |
| Autres vracs solides | 2 394 | 8.5% | 2 488 | 8.1% | 2 092 | 6.8% |
| TOTAL | 28 723 | 100% | 30 626 | 100% | 30 829 | 100% |

En 2003, ce trafic a été marqué par un recul du trafic de charbon (- 1,6 %), une baisse des importations de céréales (- 24 %) après une bonne campagne agricole, une baisse du trafic des engrais (- 7,1 %) et un recul du trafic des phosphates et du soufre.

- Le trafic des vracs solides alimentaires a atteint 4,2 MT en 2003. Il est composé essentiellement du trafic céréalier manipulé par l'ODEP (3,6 MT), suivi du sucre (0,54 MT). Au terme de l'année 2003, ce trafic a été marqué par une baisse des importations des céréales de 24 % après une bonne campagne agricole.
Le trafic céréalier est concentré au port de Casablanca avec près de 80 % du trafic global. En effet, l'activité céréalière a généré en 2003 un chiffre d'affaires de l'ordre de 51,8 MDH dont 44,9 MDH pour le seul port de Casablanca.
- Le trafic des vracs minerais a atteint un volume de 22,1 MT en 2003, en baisse de 2,2 % par rapport à 2002 (22,8 MT). Ce trafic est composé essentiellement de phosphates (49,4 %), de charbon (22,3%), de soufre (12,7%), d'autres minerais (5,2 %) et d'engrais en vrac (10,10 %).
L'année 2003 a été marquée par un recul du trafic de charbon de 1,6 %, enregistrant un volume de 4,9 MT, une baisse du trafic des engrais de 7,1 % en passant de 2,4 MT en 2002 à 2,2 MT en 2003 et une régression du trafic des phosphates et du soufre qui ont enregistré respectivement -1,5 % et -2,2 %.

Le trafic des vracs solides est concentré essentiellement aux ports de Safi (3,2 MT dont 1,3 MT de soufre), de Nador (0,5 MT de charbon), de Casablanca (0,4 MT de charbon) et de Laayoune (0,83 MT de sable).

- **une légère hausse des vracs liquides**

Ce trafic a été marqué par une baisse du trafic des hydrocarbures et par une hausse du trafic de l'acide phosphorique.

Le trafic des vracs liquides a atteint 14,83 MT au terme de l'année 2003, contre 14,80 MT durant l'année précédente, soit une légère hausse de 0,2% et 16,3 MT en 2001.

Ce trafic a été marqué par :

- une baisse du trafic des hydrocarbures de 3,1 % en passant de 10,6 MT en 2002 à 10,3 MT en 2003. Ce recul s'explique en particulier par l'incendie survenu dans les installations de la raffinerie de Mohammedia ;
- une hausse du trafic de l'acide phosphorique de 5,1 % avec 3 MT traitées en 2003.
- une hausse du trafic du soufre liquide de 22,7% avec plus de 322 000 tonnes traitées en 2003.

Le trafic est concentré au niveau du port de Mohammedia car c'est la seule unité qui traite le pétrole brut, représentant 87 % du trafic global. A lui seul, ce port génère un chiffre d'affaires de plus de 226,9 MDH.

Les autres ports, à savoir Agadir, Nador, Laayoune et Jorf-Lasfar qui représentent respectivement 4 %, 2 %, 2 % et 1 % du trafic global ont une activité axée plutôt sur le cabotage national.

- **une hausse des trafics unitarisés**

Le trafic unitarisé s'est élevé au terme de l'année 2003 à 7,6 MT contre 7,2 MT en 2002, soit une hausse de 6 % et 6,6 MT en 2001. Ces flux se répartissent entre les trafics conteneurisés et roulier ("ro-ro").

une hausse du trafic conteneurisé

Par ailleurs, le phénomène de la conteneurisation qui accompagne et génère le processus de globalisation des échanges et des économies est loin de s'essouffler. Il recèle encore de nombreuses opportunités d'essor. Au terme de l'année 2003, ce trafic a évolué de 10,9 % en tonnage et 13,6 % en nombre de conteneurs Equivalent Vingt Pied (EVP) et concerne le transport de tout type de marchandises. L'activité de transit des conteneurs a atteint un volume de 456 000 Conteneurs EVP en 2002 (pour un volume de 4,2 MT) contre 517 000 en 2003 (pour un volume de 4,6 MT).

L'activité se caractérise par une forte concentration des flux à Casablanca (86 %) suivie des ports d'Agadir (9 %) et de Tanger (5 %).

une stagnation du trafic roulier

Le trafic roulier regroupe les navires de type ro-ro et car-ferry transportant les passagers, les remorques, les ensembles routiers, les camions et plus globalement tout type d'expéditions roulantes.

Le trafic roulier traité en 2003, s'est élevé à 3 MT, enregistrant une quasi-stagnation par rapport à 2002 (- 0,8 %). Au terme de l'année 2001, le trafic roulier a atteint 3 MT. Ce trafic a enregistré durant les cinq dernières années un taux d'évolution moyen annuel de + 1,5 %.

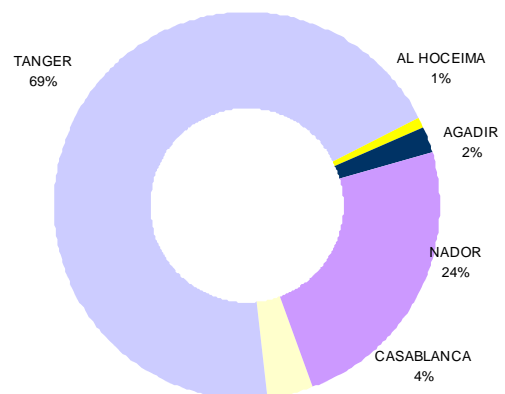
La répartition par port du trafic roulier révèle que les 78 % du trafic se déroulent à Tanger, le 22 % restant étant réparti entre Casablanca (17 %) et Nador (5%).

- **une hausse du trafic des passagers**

Au terme de l'année 2003, le trafic des passagers ayant transité par les ports à travers le trafic Ferry a atteint 3,6 millions de passagers, contre 3,2 millions de passagers en 2002, soit une augmentation de +12,7 % et 3 millions de passagers en 2001. Ce trafic qui connaît une très forte saisonnalité estivale en raison de la campagne de transit des MRE, a enregistré durant les cinq dernières années une évolution accélérée avec un taux moyen annuel de + 9 %.

Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de 13,7 % enregistrée durant la campagne 2003 de transit des Marocains Résidents à l'Etranger. Le nombre de passagers ayant transité par les ports de Nador, Tanger et Al Hoceima durant la campagne Transit MRE 2003 s'est, en effet, élevé à 1 978 000 passagers, contre 1 740 000 en 2002.

Répartition du trafic passagers par port



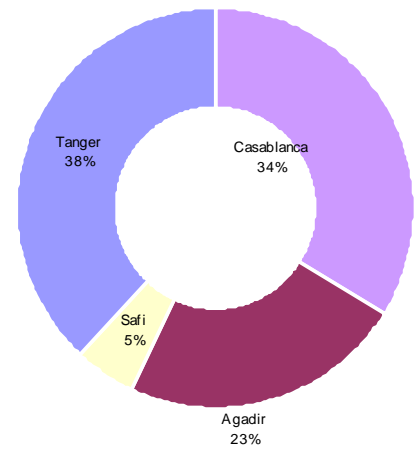
une baisse du trafic de croisière

Au niveau international, le marché de la croisière connaît un franc succès avec de bonnes perspectives de croissance. Le développement de l'activité de croisière est encouragé par la volonté affichée des pouvoirs publics d'aborder pleinement ce créneau touristique.

Le délai moyen de séjour des navires de croisière est de 24 heures. Les principales prestations assurées par l'ODEP pour ce type de navires concernent le lamanage, le stationnement et la fourniture d'eau et d'électricité.

Au terme de l'année 2003, le trafic a concerné 296 000 passagers croisiéristes, contre 333 550 en 2002, soit une baisse de 11,1 % contre 315 802 en 2001.

Répartition du trafic croisière par port (#passagers)



G.3 Trafic par intervenant

Le trafic portuaire manipulé par l'ODEP s'est élevé à 31,9 MT, en repli de 2 %. Par contre, le trafic manipulé par les autres intervenants, notamment par JLEC, SOSIPO et l'OCP, s'est maintenu presque au même niveau que l'année 2002, soit 24,2 MT, représentant 43 % du trafic global.

Le trafic dédié regroupe tous les trafics dont la manutention est assurée par un autre opérateur dans le cadre de conventions passées avec l'ODEP, comme par exemple la manutention du charbon par JLEC à Jorf-Lasfar, ou d'une autorisation octroyée par l'Etat, comme c'est le cas avec la SOSIPO pour les céréales, l'OCP pour les phosphates et l'ONP pour les halles aux poissons.

G.4 Trafic pêche

L'activité pêche est classée en deux catégories :

- la pêche côtière, est souvent artisanale, localisée dans la presque totalité des ports ;
- la pêche hauturière localisée aux ports d'Agadir, de Tan-Tan et de Dakhla.

Les prestations rendues à ce niveau par l'ODEP englobent :

- la mise à disposition d'infrastructures de stationnement des unités et de débarquements des captures pour la pêche côtière et hauturière ;
- la gestion des halles aux poissons pour la pêche côtière et artisanale ;

- la mise à disposition d'infrastructures de réparation navale et les services de hissage, de mise à sec et de remise à flot des unités de pêche ;
- la mise à disposition de frigos et d'aires de stockage pour conteneur reefer (poisson congelé).

Au terme de l'année 2003, les recettes liées à l'activité pêche ont atteint 21 MDH, soit une baisse de 56 % par rapport à 2002. Cette baisse est imputable à la perte de la taxe de criée suite au transfert des halles de poisson à l'Office National de Pêche. Par ailleurs, le volume des apports de pêche a connu une baisse en 2003 principalement au port de Laayoune, dont l'activité de pêche a baissé de 15 % en tonnage et 36 % en valeur et ce suite au prolongement du repos biologique.

La ventilation par rubrique se présente ainsi :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - droits de péages | 21,3 MDH |
| - taxes de criée | 0,0 MDH |
| - autres produits ⁴ | 0,049 MDH |

L'opération de transfert des halles aux poissons à l'ONP a été concrétisée avec date d'effet au 1^{er} janvier 2003, en application d'une décision du gouvernement pour confier la gestion de l'ensemble des halles à l'ONP conformément au texte de création de cet organisme.

⁴ Diverses commissions perçues par l'ODEP au titre de services rendus au profit de l'activité pêche

H. Les indicateurs d'exploitation portuaire

Le transit du trafic portuaire a été assuré en 2003 dans des conditions optimales de qualité et de sécurité matérialisées par une évolution positive de la productivité, une sinistralité insignifiante des marchandises et une disponibilité satisfaisante des équipements.

L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ports passe par l'examen des indicateurs de performance suivants :

- les taux d'occupation des postes à quai

Cet indicateur, qui permet d'évaluer l'utilisation des infrastructures d'accostage, dépend des principaux facteurs suivants :

- le nombre d'escale des navires ;
- les caractéristiques des navires ;
- le volume des trafics ;
- la productivité de la manutention, etc.

Au terme de l'année 2003, la situation des taux d'occupation des postes à quai dans les ports de commerce a été marquée par des taux d'occupation de 60% en moyenne dans l'ensemble des ports eu égard au niveau du trafic et à l'amélioration de la productivité d'une part, et un fort taux d'occupation des installations d'accostage spécialisées telles le quai à conteneurs et les installations de transit des céréales au port de Casablanca, d'autre part.

- les attentes des navires

Le nombre de navires ayant fait escale dans les ports de commerce a atteint 18 099 escales contre 16 181 en 2002 soit une hausse de 12%. Pour l'année 2001, le nombre de navires ayant fait escale dans les ports a atteint 15 375 escales.

Ces escales ont été affectées d'attentes portuaires et extra-portuaires⁵ comme le montre le tableau suivant :

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|--------|--------|--------|
| Nombre d'escales des navires | 18 099 | 16 181 | 15 375 |
| Navires ayant attendu | 23 % | 27,0 % | 28,3 % |
| Navires ayant attendu pour causes portuaires | 9 % | 10,0 % | 11,2 % |
| Navires ayant attendu pour causes extra-portuaires | 14 % | 17,0 % | 17,1 % |
| Part des attentes portuaires dans les attentes globales | 35 % | 30 % | 38 % |
| Part des attentes extra-portuaires dans les attentes globales | 65 % | 70 % | 62 % |

⁵ les causes extra-portuaires sont les importations massives que connaissent les ports chaque fin d'année notamment le trafic des céréales, les intempéries, les insuffisances des moyens d'évacuation pour certains trafics et les formalités d'ordre administratives.

Il en ressort globalement que :

- la situation des attentes des navires en 2003 s'est améliorée par rapport à l'année 2002 puisque la part des escales ayant subi un retard dans l'accostage a enregistré une baisse de 14,8 % ;
- la part des attentes extra-portuaire dans les attentes globales, reste prépondérante puisqu'elle est de l'ordre de 65 %. Ces attentes proviennent notamment du manque des documents des navires et de l'attente d'autorisation des autorités compétentes ;
- une baisse de la durée moyenne d'attente par escale en passant de 9,4 h/escale en 2002 à 7,8 h/escale en 2003.

- **la productivité de la manutention**

Cette productivité permet d'évaluer d'une part l'efficacité de la manutention à travers la mesure du rendement et d'autre part l'efficacité de l'utilisation des moyens matériels et humains. Elle dépend de nombreux facteurs, dont :

- la disponibilité des moyens humains et matériels affectés au traitement des navires ;
- la coordination et la concertation entre tous les acteurs de la chaîne de manutention, etc.

Au terme de l'année 2003, la productivité sur la manutention des marchandises diverses a atteint 676 tonnes par main-shift, contre 653 tonnes par main-shift en 2002, soit une augmentation de 3,5 % et 613 tonnes par main-shift en 2001.

La productivité moyenne enregistrée sur la manutention des minerais s'est élevée à 2 047 tonnes mains-shift en 2003 contre 1 904 tonnes mains-shift en 2002, soit une hausse de +7,5 % due à l'augmentation de la productivité de la manutention des minerais aux ports de Casablanca, de Safi et d'Agadir de respectivement +6 %, +9 % et +17 %. En 2001, la productivité obtenue sur la manutention des minerais s'est établie à 1 696 tonnes mains-shift.

Quant à la manutention des conteneurs, leur productivité s'est élevée à 22 conteneurs/heure à l'import et 17 conteneurs/heure à l'export, soit respectivement une évolution de +10 % et +8 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par les efforts déployés par l'ODEP en matière d'organisation et de modernisation des équipements des terminaux à conteneurs du port de Casablanca.

- **les arrêts de travail sur les navires**

Le bilan des arrêts de travail sur les navires a été globalement positif au terme de 2003. Sur le plan quantitatif, ces arrêts ont atteint environ 47 886 main-heures en 2003, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 2002. Au terme de l'année 2001, les arrêts de travail ont atteint 53 000 main-heures. Ces

arrêts peuvent être dus à des dysfonctionnement portuaires (changement d'équipes en fin de shift, panne de matériel,...) ou extra-portuaires.

Cette diminution des arrêts de travail sur les navires s'explique par la mise en œuvre d'un dispositif de mesures en concertation avec les clients portuaires, dont :

- la désignation d'une commission mixte tripartite, composée de l'ODEP, des stevedores et de l'administration portuaire (DPCM et DPDPM), pour le suivi du démarrage et de la terminaison des shifts ;
- le contrôle inopiné des chantiers de travail ;
- l'institutionnalisation des réunions de préparation et d'évaluation des escales, etc.

- le séjour du trafic unitarisé

Le délai de séjour des conteneurs a enregistré une hausse à l'import de 7,6 %. A l'export, ce délai s'est établi au même niveau que 2002. Par contre, le délai de séjour des remorques TIR a enregistré une baisse de 3,3 %.

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|----------------------------------|-------|--------|--------|
| Conteneurs | | | |
| Imports | 8,5j. | 7,9 j. | 8,3 j. |
| Exports | 6,2j | 6,2 j. | 6,7 j. |
| Remorques TIR (Import et export) | 2,9j | 3j | 2,8j |

- la disponibilité des équipements

La disponibilité des engins de levage affectés au traitement des conteneurs a été d'un niveau satisfaisant en 2003. Celle des engins de transfert des conteneurs a pu répondre aux besoins de l'exploitation et ce malgré la mise à l'arrêt de certains engins pour la réalisation de grandes opérations de maintenance. Les taux d'exploitation des équipements dédiés à l'activité conteneurs se sont situés entre 41 % et 43 % selon les ports.

La disponibilité des engins dédiés au traitement des marchandises diverses et des minerais, a atteint des niveaux moyens supérieurs à 90 % ayant pu ainsi répondre largement aux besoins de l'exploitation portuaire.

- Sinistralité de la marchandise au port de Casablanca

Le taux de sinistralité au port de Casablanca a enregistré une hausse en passant de 0,018 % 2001 à 0,049 % en 2002 et 0,022 en 2003. Cette évolution se situe dans des proportions insignifiantes. Par ailleurs, pour renforcer la sécurité des marchandises transitant par le port, l'ODEP a investi dans un système de vidéosurveillance des zones sensibles aux ports de Casablanca et de Mohammedia. (cf. p. 134)

| en % | 2003 | 2002 | 2001 |
|----------------------|-------|-------|-------|
| Taux de sinistralité | 0,022 | 0,049 | 0,018 |

I. Système d'information

I.1 Architecture du système

Depuis sa création, l'ODEP a appuyé le développement de son infrastructure matérielle par des innovations technologiques et par la maîtrise de ses flux d'information. C'est ainsi que depuis les années 90, plusieurs projets à ce niveau ont été concrétisés. Ils ont trait aussi bien aux aspects de gestion et de traitement de l'information qu'au développement de la communication. Les principaux projets concernent :

- au niveau software : la mise en place d'un système d'information fiable et performant ;
- au niveau hardware : la modernisation des infrastructures de réseaux et de télécommunications ainsi que les équipements informatiques.

L'architecture du système d'information de l'ODEP se décline sur plusieurs niveaux :

- l'ODEP a opté depuis 1989 pour des équipements informatiques de type mini-ordinateurs, et ce dans le souci de doter chaque direction d'exploitation d'un système fiable, intégré et évolutif ;
- les infrastructures de télécommunications, présentes sur tous les sites, sont dotées de réseaux locaux qui assurent des fonctions de partage de ressources, travaux d'impression partagés, serveur de messagerie et serveur d'émulation ;
- l'installation d'autocommutateurs sur les sites, afin de diminuer le coût des communications internes de l'organisme
- en matière de logiciels de communication, les serveurs de réseaux locaux sous Windows NT, gèrent les travaux d'impression et les droits d'accès aux ressources partagées. Le serveur de messagerie électronique est Microsoft Exchange Server, il est installé à la Direction Générale, à la Direction d'Exploitation du Port de Casablanca et déployé dans les autres ports ;
- l'ODEP dispose de serveurs Lotus Domino implantés dans les différents sites. Ces serveurs abritent une application Workflow de gestion de projets depuis l'idée projet jusqu'à sa réalisation ;
- quant à l'aspect sécurité (gestion des accès, filtrage, etc.), celui-ci est assuré par un serveur Microsoft Proxy Server placé en architecture Firewall simple.

I.2 SIPOR

Le Système d'Information Portuaire (SIPOR) fut la première grande réalisation de l'office en la matière. Ce système sécurisé et opérationnel dans tous les ports, prend en charge l'ensemble des opérations et procédures liées d'une part, au traitement des navires et marchandises, et d'autre part, à l'exploitation portuaire qu'elles soient d'ordre commercial, technique, d'exploitation, financier ou ressources humaines.

A titre d'illustration, ce système prend en charge notamment :

- **la gestion automatisée de l'exploitation portuaire et le traitement des navires et leurs marchandises**

Ainsi, ce système automatise l'ensemble des opérations portuaires par la prise en charge informatique de l'escale et de la marchandise depuis son annonce jusqu'à la liquidation des lots de marchandises qui constituent la cargaison. Ces processus sont supportés par sept modules qui englobent les prévisions des escales, le suivi des mouvements des navires, la programmation des escales, le suivi des escales, l'entreposage et la livraison et les prestations rendues aux navires.

- **la maintenance assistée par ordinateur des équipements et des infrastructures ainsi que la gestion des stocks et des achats**

La gestion de la maintenance assistée par ordinateur assure à travers cinq fonctions essentielles, la gestion des données techniques du parc des matériels, la gestion de la maintenance préventive et curative, la gestion des stocks et des approvisionnements de pièces de rechange et la gestion des coûts de la maintenance.

- **la gestion commerciale automatisée**

Les champs d'application usuels de la gestion commerciale sont la gestion du plafond des crédits accordés (caution initiale résiduelle) aux clients, le chiffre d'affaires réalisé avec le client, le compte de l'escale du client, le taux de couverture des impayés des clients, les dispositions particulières pour un client, la facturation des produits et des services rendus par l'ODEP à ses clients et le recouvrement des créances auprès des clients débiteurs.

- **la gestion des ressources humaines**

Ce module comprend la paie, la mutuelle, la retraite et la gestion des prêts, la gestion administrative, la gestion de la carrière, la gestion sociale, la gestion de la rémunération et de la masse salariale. Ce système est interfacé avec d'autres systèmes pour la prime de productivité et la disponibilité du personnel, le journal comptable de la paie, etc.

- **la gestion automatisée de l'ensemble des opérations comptables et financières**

Elle incorpore le module Comptabilité Générale et Auxiliaire comme noyau central du produit. Ce noyau permet de tenir tous les plans de compte (général, auxiliaire et analytique) et de recevoir tous les flux de gestion provenant des différents sous systèmes de SIPOR et destinés à être comptabilisés.

1.3 L'échange d'information avec la communauté portuaire

Afin d'intégrer toute la communauté portuaire dans un système d'information qui œuvre pour la simplification des procédures et des opérations et l'échange de l'information opportune, un système d'information EDI (Echange de données informatisées), basé sur un échange de documents informatisés, a été mis en place. EDI est un ensemble de technologies qui permet à la communauté portuaire de gagner en productivité en éliminant les activités routinières et manuelles (saisies répétitives d'informations redondantes, traitements et tâches associés aux documents, ...). Ce système a été installé en site pilote à Casablanca en 1999 pour être étendu dans tous les ports par la suite.

Ce système EDI porte sur le processus des escales et comporte les fonctionnalités suivantes :

- traitement des prévisions des arrivées des navires à travers un échange d'informations sur l'état prévisionnel, l'avis d'arrivée et les marchandises dangereuses ;
- traitement du manifeste, c'est-à-dire la description de la marchandise qui sera manipulée ;
- la gestion des additifs et rectificatifs au manifeste ;
- la gestion d'état différentiel qui compare la description du manifeste ;
- la diffusion des résultats de conférence.

Ce système permet également :

- d'échanger les messages entre l'agent maritime et l'ODEP (prévisions d'arrivée, demandes d'attribution de poste, liste des marchandises dangereuses, résultats de conférence, etc.) ;
- d'échanger les messages entre les agences maritimes et la douane sur le manifeste et les réponses douanières.

Le système VTS (Vessel Traffic Services) permet de superviser les mouvements des navires et engins flottants entrants et sortants, d'une part, et de surveiller le balisage de la rade du port d'autre part. Il permet également d'assurer l'interfaçage avec le système d'information portuaire à travers un échange d'informations réciproque.

J. Ressources humaines

Les ressources humaines constituent la principale valeur ajoutée de l'ODEP, par le service qu'elles rendent aux clients en termes de qualité, de délai et de coût. De ce fait, les principaux objectifs retenus dans ce domaine ont particulièrement trait :

- au développement des compétences et leur renouvellement permanent ;
- à l'adoption d'une politique de formation intégrée ;
- à la gestion des carrières qui récompense l'effort et assure les conditions pour une meilleure relève ;
- à l'entretien d'un climat social serein et d'un dialogue social permanent.

La motivation des équipes est ainsi considérée comme un levier fondamental de la stratégie des ressources humaines de l'ODEP. Les efforts de motivation entrepris portent essentiellement sur l'amélioration des conditions de travail, la facilitation de l'accès aux avantages sociaux et le développement et la généralisation de la formation à tout le personnel.

J.1 Evolution des effectifs

A fin 2003, l'effectif de l'ODEP s'élève à 3 867 contre 4 142 l'année précédente. Cet effectif est réparti, par catégorie professionnelle, comme suit :

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Cadres supérieurs | 516 | 547 | 524 |
| Cadres | 228 | 280 | 276 |
| Maîtrise | 1 218 | 1 272 | 1 238 |
| Exécution qualifiée | 1 763 | 1 880 | 1 692 |
| Exécution | 142 | 163 | 426 |
| TOTAL | 3 867 | 4 142 | 4 156 |

Au cours de l'année 2003, le nombre de personnes ayant quitté l'Office s'élève à 365 dont 73 départs à la retraite pour limite d'âge et 257 ayant opté pour le départ volontaire. Par ailleurs, l'Office a réalisé au cours de cette année 90 recrutements.

L'ODEP a engagé en 2002 une opération de départ volontaire pour l'ensemble du personnel. Cette opération visait :

- une meilleure optimisation quantitative et qualitative des ressources humaines de l'Office qui prend en considération les changements technologiques, économiques et organisationnels de l'activité portuaire, l'impact de la mécanisation et de l'automatisation de l'activité portuaire et les effets de la conteneurisation et de l'unitarisation du trafic portuaire, ... ;

- la reconstitution de la pyramide des âges par le rajeunissement du personnel ODEP et ce en vue d'impulser un nouvel état d'esprit et d'introduire de nouvelles compétences.

L'opération de départ volontaire a concerné 257 agents en 2002, ce qui a ramené les effectifs à 3 885 agents.

| Détail des départs volontaires par catégorie | Effectif |
|--|------------|
| Cadres supérieurs et cadres de direction | 46 |
| Cadres moyens | 55 |
| Maîtrise | 107 |
| Exécution qualifiée | 41 |
| Exécution | 8 |
| TOTAL | 257 |

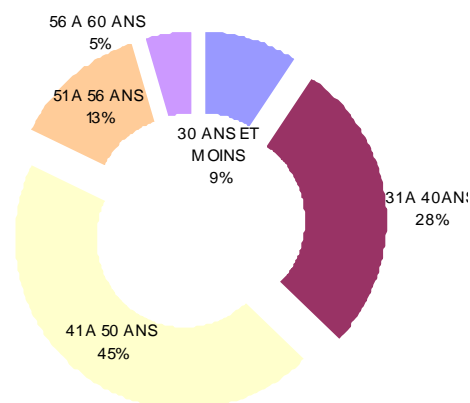
Pour les départs à la retraite en 2003, la répartition par catégorie de personnel a évolué depuis 1997 comme suit :

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---------------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cadres supérieurs | 6 | 5 | 2 | 5 | 3 | 3 | 3 |
| Cadres | 4 | 12 | 20 | 13 | 15 | 21 | 18 |
| Maîtrise | 53 | 30 | 40 | 36 | 28 | 26 | 19 |
| Exécution qualifiée | 54 | 43 | 39 | 27 | 34 | 19 | 31 |
| Exécution | 22 | 15 | 12 | 13 | 11 | 10 | 2 |
| TOTAL | 139 | 105 | 113 | 94 | 91 | 79 | 73 |

La moyenne d'âge à l'ODEP en 2003 est de 46 ans pour l'ensemble du personnel et de 38 ans pour l'encadrement supérieur.

En termes d'ancienneté professionnelle, la moyenne à l'ODEP se situe autour de 15 ans pour l'ensemble du personnel et de 11 ans pour l'encadrement supérieur.

Structure des ages - fin 2003



| Ancienneté | Nombre | part en % |
|----------------|--------------|-------------|
| Moins de 5 ans | 490 | 12,7% |
| 5 à 9 ans | 436 | 11,3% |
| 10 à 14 ans | 784 | 20,3% |
| 15 à 19 ans | 662 | 17% |
| 20 à 24 ans | 880 | 22,8% |
| 25 à 29 ans | 448 | 11,6% |
| 30 ans et plus | 167 | 4,3% |
| TOTAL | 3 867 | 100% |

J.2 Formation professionnelle

Conscient du rôle de la formation dans le développement des compétences du personnel de l'ODEP, la Direction a veillé à la mise en place d'une politique de formation adaptée à la dimension de l'Office, dont les axes principaux portent sur :

- l'édification d'un institut de formation spécialisé dans les métiers portuaires ;
- le développement des relations de coopération avec des institutions internationales telles que la CNUCED et des ports étrangers ;
- la généralisation de la formation à tout le personnel avec une moyenne annuelle de 5 à 10 jours par an pour chaque agent.

Cet effort de formation s'est traduit, en interne, par le partage d'un savoir-faire développé par l'ensemble des ports, et en externe, par le développement de relations de partenariat avec les instituts étrangers spécialisés. A cet égard, la politique de formation à l'ODEP et sa traduction sous forme d'actions de formation cherche à répondre à trois finalités :

- l'actualisation et la maintenance des compétences ;
- la résolution des problèmes opérationnels et des situations de dysfonctionnement liés à une déficience en termes de compétences ;
- la mise en œuvre de projets de développement qui génèrent de nouveaux besoins en compétences.

Pour l'année 2003, le nombre de journées de formation réalisées s'élève à 16 039 jours contre 16 836 jours pour l'année 2002. Cette évolution en nombre de jours s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui passe de 2922 en 2002 à 3157 en 2003. La durée moyenne par agent formé a été de 5 jours en 2003 contre 5,7 jours en 2002.

La ventilation des journées de formation et des participants au titre des années 2001, 2002 et 2003, répartis par domaine de formation, est illustrée par le tableau ci-après :

| DOMAINES | Nombres de jours de formation | | | Nombres de bénéficiaires | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------|--------------------------|--------------|--------------|
| | 2003 | 2002 | 2001 | 2003 | 2002 | 2001 |
| Installation portuaire | 2 073 | 1 605 | 3 670 | 252 | 227 | 423 |
| Exploitation et manutention portuaire | 5 187 | 4 858 | 1 639 | 920 | 692 | 319 |
| Maritime portuaire | 652 | 1 541 | | 111 | 423 | |
| Planification stratégique | - | - | 3 708 | - | | 315 |
| Management | 3 678 | 3 692 | 5 479 | 993 | 799 | 1 302 |
| Bureautique et informatique | 3 745 | 1 563 | 1 823 | 794 | 325 | 446 |
| Langues | 704 | 3 552 | 2 774 | 87 | 444 | 87 |
| Autres | - | 25 | | | 12 | |
| TOTAL | 16 836 | 16 836 | 19 093 | 3 157 | 2 922 | 2 892 |

K. Infrastructures et matériel

Les objectifs primordiaux assignés aux infrastructures et au matériel sont :

- une prise en charge rapide des navires ;
- un chargement et déchargement de la cargaison avec célérité et bonne qualité de service ;
- une réception des marchandises en magasin et leur livraison dans les meilleures conditions de préservation.

K.1 Infrastructures

Les caractéristiques techniques des ports en termes de capacité d'accueil, de tirant d'eau et de magasinage sont détaillées ci-dessous pour les ports de commerce et les ports de pêche.

| PORTS | LINEAIRE DES QUAIS (en mètre linéaire) | TIRANTS D'EAU DES QUAIS (en mètre linéaire ml) | SUPERFICIE DES TERRE-PLEINS | SUPERFICIE DES MAGASINS |
|--------------------------------|---|--|--|----------------------------|
| | 1865 ml | | | |
| JORF LASFAR | + 260 ml en cours de construction (quai 14) | Min -4.00 Max -15.60 | 110 ha | 8 540 m ² |
| NADOR | 3862 ml | Min -5.00 Max -13.00 | 140 ha dont 60 ha relative à la zone extra-portuaire | 13 400 m ² |
| ESSAOUIRA | 535 ml | Min -2.00 Max -3.50 | 1.8 ha | ----- |
| TAN TAN | 1222 ml | Min -4.00 Max -8.00 | 78.5 ha | 4 000 m ² |
| AGADIR | 5021 ml | Min -4.00 Max -15.00 | 120.67 ha | 19 440 m ² |
| SAFI | 2320 ml | Min -2.50 Max -12.00 | 54 ha | 7 155 m ² |
| M'DIQ | 700 ml | Min -1.20 Max -6.00 | 4 ha | 1 500 m ² |
| DAKHLA ancien port | 458 ml | Min -3.00 Max -5.00 | 3 ha | 156 m ² |
| DAKHLA nouveau port | 900 ml | Min -6.00 Max -8.00 | 285 ha | ----- |
| TANGER | 1988 ml | Min -2.50 Max -9.00 | 33 ha | 14 951 m ² |
| AL HOCEIMA | 1080 ml | Min -1.00 Max -7.00 | 8 ha | ----- |
| LAAYOUNE | 590 ml | Min -4.15 Max -6.15 | 7.3 ha | 1 800 m ² |
| CASABLANCA | 6880 ml | Min -3.00 Max -11.50 | 600 ha | 157 620 m ² |
| MOHAMMEDIA | 588 ml | Min -3.00 Max -18.00 | 37.5 ha | 9 000 m ² |

K.2 Matériels

Pour les opérations de manutention, l'ODEP exploite un parc dont les principales composantes au 31 décembre 2003 sont réparties comme suit :

Matériel pour le divers

| | |
|-----------------------|-----|
| · Grues sur rails | 87 |
| · Grues sur pneus | 25 |
| · Auto-grues | 10 |
| · Chariots élévateurs | 256 |
| · Tracteurs | 105 |

Matériel pour minerais

| | |
|---------------|----|
| · Portiques | 5 |
| · Chargeuses | 41 |
| · Sauterelles | 18 |

Matériel pour conteneurs

| | |
|------------------------|----|
| · Grues et Portiques | 12 |
| · Chariots cavaliers | 28 |
| · Elévateurs | 21 |
| · Tracteurs à sellette | 39 |

Moyens pour le pilotage et le remorquage

| | |
|--------------------|----|
| · Engins flottants | 34 |
|--------------------|----|

K.3 Programme d'investissement

Sous l'effet de la mondialisation, de la libéralisation des échanges et de la décentralisation régionale intervenues au cours de ces dernières années, les ports sont appelés plus que jamais à développer une capacité d'adaptation et d'anticipation face aux aléas de son environnement externe, de manière à répondre adéquatement aux attentes des usagers portuaires. Le principal levier permettant à l'ODEP d'assurer cette co-évolution avec son environnement reste au premier plan l'investissement.

Pour la période 2003-2007, le programme d'investissement de l'Office trouve son fondement dans ce qui suit :

- l'aboutissement des études prospectives menées par l'ODEP qui ont permis de mettre en exergue la nécessité de réalisation de projets d'infrastructures portuaires (extension du quai du terminal à conteneurs Est du port de

Casablanca, construction du quai n° 14 au port de Jorf-Lasfar, construction d'un quatrième poste car-ferries au port de Nador, etc. ;

- l'adoption de la démarche de planification stratégique qui a permis à l'office de mieux cerner la décision d'investissement.

Le programme d'investissement pour la période 2003-2007 d'une enveloppe globale de 2 871 MDH, se répartit entre les équipements (1 535 MDH), les infrastructures (1 215 MDH) et les études (122 MDH).

| PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2003 - 2007 | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| En millions de dirhams | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | TOTAL |
| NADOR | 13 944 | 67052 | 23 400 | 26 050 | 50 400 | 180 846 |
| AL HOCEIMA | 7 177 | 11658 | 1 350 | 50 | 250 | 20 485 |
| TANGER | 137 540 | 154 964 | 46 850 | 33 750 | 23 050 | 396 154 |
| M'DIQ | 2 244 | 1 000 | 1 070 | 940 | 430 | 5 684 |
| KENITRA | 4 526 | 3 400 | 3 110 | 4 540 | 7 580 | 23 156 |
| MOHAMMEDIA | 38 080 | 28 350 | 59 093 | 41 550 | 50 230 | 217 303 |
| CASABLANCA | 319 038 | 248 158 | 108 150 | 88 150 | 58 150 | 821 646 |
| JORF LASFAR | 49 210 | 21 050 | 40 230 | 19 690 | 37 300 | 167 480 |
| EL JADIDA | 3 850 | 2 450 | 1 500 | 1 650 | 950 | 10 400 |
| SAFI | 95 050 | 88 715 | 29 530 | 13 090 | 6 990 | 233 375 |
| ESSAOUIRA | 280 | 1 885 | 4 910 | 4 200 | 4 500 | 15 775 |
| AGADIR | 79 447 | 61 106 | 63 670 | 30 970 | 21 470 | 256 663 |
| TANTAN | 8 180 | 7 900 | 5 850 | 4 930 | 3 590 | 30 450 |
| SIDI IFNI | - | 14 260 | 10 070 | - | - | 24 330 |
| LAAYOUNE | 137 330 | 43 070 | 21 000 | 6 650 | 4 850 | 212 900 |
| DAKHLA | 24 335 | 25 830 | 3 370 | 2 340 | 2 440 | 58 315 |
| DIRECTION GENERALE | 40 610 | 62 755 | 35 860 | 28 620 | 28 520 | 196 365 |
| TOTAL GENERAL | 960 841 | 843 603 | 459 013 | 307 170 | 300 700 | 2 871 327 |

Engagements au titre des années 2001, 2002 et 2003

Les engagements ont atteint 844 MDH en 2001 et 651 MDH en 2002 soit environ 70% de l'enveloppe globale pour les deux exercices. Par rapport à l'enveloppe de l'exercice 2003 soit 1 065 MDH, les engagements au titre du même exercice ont atteint 809 MDH soit 76 %. Ces engagements sont ventilés comme suit :

| | 2001 | Taux d'engagement ⁶ | 2002 | Taux d'engagement | 2003 | Taux d'engagement |
|-----------------|----------------|--------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Equipements | 248 MDH | 64 % | 285 MDH | 72 % | 385 MDH | 80 % |
| Infrastructures | 562 MDH | 73 % | 339 MDH | 69 % | 404 MDH | 76 % |
| Etudes | 34 MDH | 52 % | 27 MDH | 50 % | 20 MDH | 37 % |
| Total | 844 MDH | - | 651 MDH | - | 809 MDH | - |

⁶ Enveloppe des opérations d'investissement ayant fait l'objet d'engagement par bon de commande ou par marchés rapportée à l'enveloppe globale annuelle

Les principaux projets engagés permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcement des équipements de manutention aux ports de Tanger, Casablanca, Safi et Agadir ;
- modernisation et extension des infrastructures portuaires aux ports de Casablanca, Jorf-Lasfar et Laayoune ;
- sécurisation des installations portuaires aux ports de Mohammedia et Casablanca ;
- refonte des systèmes informatiques de gestion de l'ODEP.

Projets de développement

Les principaux projets de développement inscrits au plan d'investissement 2003-2007 sont détaillés ci-après par port :

Port de Nador

- Acquisition de 2 grues de 40 T 40 MDH
- Aménagement de la gare maritime 21 MDH
- Viabilisation de la zone extra-portuaire 19 MDH
- Acquisition de passerelles et autres équipements pour la gare maritime 16 MDH
- Acquisition d'une sauterelle de 1.200 T..... 10 MDH

Port d'Al Hoceima

- Aménagement de la gare maritime 14 MDH

Port de Tanger

- Acquisition d'une grue à conteneurs 30 MDH
- Adaptation du poste T3 au poste T5 30 MDH
- Acquisition de passerelles mobiles..... 16 MDH
- Restructuration de la zone touristique 10 MDH

Port de Kenitra

- Acquisition d'une chargeuse..... 3 MDH

Port de Mohammedia

- Renforcement du système d'amarrage et d'accostage des postes A & B 75 MDH
- Remplacement du bras Virgin Naphta 8 par 12..... 4 MDH

Port de Casablanca

- Acquisition de chariots cavaliers de 40 T 118 MDH
- Acquisition de 3 grues de 20 T 50 MDH
- Extension des quais du Terminal à Conteneurs Est
(coût total : 270 MDH)..... 35 MDH
- Acquisition de 3 portiques à conteneurs
(coût total : 135 MDH) 35 MDH
- Acquisition de tracteurs à sellettes 26 MDH

Port de Jorf-Lasfar

- Acquisition d'une grue sur rails..... 40 MDH
- Acquisition d'une grue mobile..... 35 MDH
- Réalisation du quai n°14 à -15,6 m
(coût total : 118 MDH) 14 MDH
- Acquisition d'équipements pour produits pétroliers 8 MDH

Port de Safi

- Acquisition d'un portique à minerais..... 55 MDH
- Acquisition de deux grues de 40 T
(coût total : 52 MDH) 34 MDH

Port d'Agadir

- Acquisition d'une grue à conteneurs 30 MDH
- Acquisition de chariots cavaliers 28 MDH

Port de Laayoune

- Extension du port de Laayoune
(coût total : 181 MDH) 131 MDH

Direction générale

- Matériel informatique..... 76 MDH
- Système de gestion automatisée des conteneurs 18 MDH
- Matériel de communication..... 10 MDH

Principales opérations engagées en 2003

En matière d'équipements

- Acquisition de 2 remorqueurs aux ports de Safi et d'Agadir
- Acquisition de 10 chariots cavaliers aux ports de Casablanca et d'Agadir

- Acquisition de 2 grues de quai au port de Safi
- Acquisition d'une grue mobile au port de Casablanca
- Acquisition de 3 grues mobiles aux ports de Casablanca et de Jorf -Lasfar
- Acquisition de 3 portiques à conteneurs au port de Casablanca
- Acquisition et mise en place d'un système d'automatisation de la gestion des terminaux à conteneurs au port de Casablanca
- Acquisition et pose des défenses de quai aux ports d'Agadir
- Acquisition de 11 tracteurs à sellettes au port de Casablanca
- Rénovation des postes secondaires de distribution au port de Casablanca
- Acquisition de chariots élévateurs aux ports de Tanger et d'Agadir
- Rénovation des armoires électriques de 4 grues TAKRAF de 10 T au port de Casablanca
- Acquisition de matériels et produits de lutte contre la pollution marine au port de Tanger
- Réaménagement de la structure métallique du tunnel de la gare maritime principale au port de Tanger
- Acquisition de 2 camions extincteurs aux ports de Casablanca et de Nador

En matière d'infrastructures

- Extension du port de Laâyoune
- Confortement des postes car-ferries T1-T2 et T3 et des quais de la darse ouest au port de Tanger
- Réhabilitation des postes 30 à 34 au port de Casablanca
- Remblaiement du bassin du terminal à conteneurs Est au port de Casablanca
- Remplacement du demi tablier nord est du wharf de l'ancien Port de Dakhla
- Réhabilitation des passerelles piétons et équipement en passerelles télescopiques au port de Tanger
- Réalisation des travaux d'extension du quai du terminal à conteneur est au port de Casablanca
- Acquisition et pose de système de défenses et d'amarrages aux ouvrages d'accostage au port de Tanger
- Construction de logements de fonction aux ports de Laayoune et de Tanger
- Dragage et déroctage des bassins au port de Nador
- Reconstitution de la fondation de la longrine de la voie de roulement des grues au môle de commerce au port de Tanger
- Confortement du front flottant des quais au port de Tanger
- Revêtement de la base à conteneurs au port de commerce au port d'Agadir
- Réaménagement du mur de clôture au môle de commerce au port de Tanger
- Revêtement et réaménagement de la voie principale au port de Tanger

- Rénovation d'un magasin et remplacement des chenaux, des descentes d'eau et faîtières des magasins au port de Casablanca
- Confortement des structures de l'appontement du quai de rive au port de Safi
- Réalisation du dallage et d'un réseau d'assainissement au port de Laayoune
- Elargissement de la voie d'accès et réalisation du mur de clôture de la zone d'extension du port d'Al Hoceima
- Revêtement et assainissement entre les voies des grues Terre-pleins au port de Casablanca

En matière d'études

A fin décembre 2003, les engagements cumulés en matière d'études ont atteint 19,8 MDH. Les principales études réalisées sont :

- Mission de conseil financier pour l'étude, la gestion et le pilotage de l'opération d'émission d'un emprunt obligataire
- Etude de transfert des installations à haut risque situées à l'intérieur et proximité du port d'Agadir
- Etude du plan d'urgence au port de Jorf-Lasfar : incendie, explosion et pollution
- Contrôle et suivi des travaux sous-marins au port de Tanger
- Audit des états financiers de l'ODEP

PARTIE VI SITUATION FINANCIERE ET ECONOMIQUE DE L'ODEP

Au début du siècle, le Maroc n'était ouvert que par huit ports. Ports de noms : simples rades le plus souvent, où le trafic se faisait par l'intermédiaire obligatoire de barcasses. Dans un environnement en perpétuelle évolution, l'obligation des ports de suivre cette tendance et de s'équiper en adéquation répond aux exigences des échanges maritimes. A l'aube du nouveau millénaire, le rôle du port s'est transformé dans de nombreuses situations d'un simple point de passage physique à une véritable interface mer/terre puis en un centre logistique plus ou moins développé du commerce.

Aperçu économique et financier de l'année 2003

Durant l'année 2003, l'ODEP a poursuivi son important programme de développement entamé ces dernières années. Cela s'est traduit par :

- la mise en service de l'extension du Terminal à Conteneurs Est au port de Casablanca qui a pour objectif d'accompagner la croissance soutenue du trafic de conteneurs. Cette extension a bénéficié d'une enveloppe financière de 582 MDH a été inaugurée en juillet 2003 ;
- l'inauguration du terminal à passagers du port de Nador dont l'investissement global s'est élevé à 256 MDH. Ce terminal constitué d'une gare maritime et de deux postes car-ferries a été inauguré le 12 mars 2003 ;
- l'inauguration du triangle de pêche du port d'Agadir le 27 janvier 2003. Le coût de viabilisation de cette infrastructure, destinée à renforcer la capacité d'accueil des unités de pêche, s'est élevé à 38 MDH ;
- l'inauguration le 05 septembre 2003 de la gare maritime du port d'Al Hoceima qui s'est doté en 2003 d'une gare offrant toutes les conditions de confort et de sécurité nécessaires pour assurer le transit des passagers. Le volume de l'enveloppe atteint 10 MDH ;
- l'inauguration en août 2003 du projet « Marina Asilah » qui concerne la réalisation d'un port de plaisance pour un coût global de 550 MDH ;
- En récompense de l'effort soutenu prodigué par l'ODEP dans le cadre de son action citoyenne, l'Office a reçu le « trophée de l'engagement » pour ses actions entreprises pour la sauvegarde de l'environnement et l'animation de la plage d'Essaouira ;
- le transfert de la CIR au RCAR. Cette opération qui a concerné environ 3 479 cotisants et 3 185 retraités, a nécessité une enveloppe de 2 342 MDH financée d'une part par les ressources internes et d'autre part par le recours à un emprunt obligataire, réalisé en mars 2004 ;
- la dépollution de l'épave du Primauguet qui a mobilisé un investissement de l'ordre de 90 MDH. L'ODEP a procédé à la dépollution du navire et au remblaiement d'un

bassin de 10 hectares permettant d'augmenter en conséquence la capacité de stockage du port de Casablanca. Cette épave de guerre qui a échoué au port de Casablanca en novembre 1942, a été totalement neutralisée ;

- le lancement en mars 2003 des travaux de confortement des quais, de réhabilitation du tunnel d'accès et l'équipement des postes T1 et T2 en passerelles télescopiques au port de Tanger. L'enveloppe financière allouée à ce projet s'élève à 115 MDH ;
- la mise en service de la gare maritime Est du port de Tanger qui a subi une rénovation des infrastructures d'accueil pour un coût de 3 MDH ;
- le transfert de la gestion des halles aux poissons aux ports de Mohammedia, de Casablanca, de Safi et d'Agadir de l'ODEP à l'ONP. Ce transfert est en vigueur depuis janvier 2003.

Au niveau des réalisations financières, celles-ci ont été influencées par des décisions de gestion internes dont les principales sont :

- le transfert de la CIR de l'ODEP au régime RCAR moyennant un coût de 2 342 MDH ;
- le transfert des halles aux poissons des ports de Casablanca, Mohammedia, Agadir, et Safi à l'ONP moyennant un prix de cession de 45 MDH.

Les principales réalisations financières se présentent comme suit :

- le chiffre d'affaires a atteint 2 057 MDH, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent malgré que le volume global du trafic portuaire ait régressé en 2003 de 1,5% pour se fixer à 56,1 MT ;
- les charges hors dotations (provisions et amortissements) ont atteint 1 301 MDH, en hausse de 5,4% par rapport à 2002.
- la valeur ajoutée générée par l'Office ressort à 1 507 MDH en 2003 contre 1 552 MDH en 2002 ;
- le résultat net après impôt s'est établi à - 887 MDH en 2003 contre 308 MDH un an auparavant ;
- par ailleurs, les ressources dégagées par l'ODEP ont permis notamment de :
 - . financer les acquisitions des immobilisations à hauteur de 685 MDH,
 - . et de faire face aux échéanciers des emprunts pour 73 MDH.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

Comptes de produits et charges simplifié sur la période 2001-2003

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 |
|-----------------------------------|------------|------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 1 954 | 2 008 | 2 057 |
| Produits d'exploitation | 2 005 | 2 107 | 2 134 |
| Charges d'exploitation | 1 690 | 1 757 | 1 913 |
| Résultat d'exploitation | 315 | 350 | 222 |
| Produits financiers | 155 | 219 | 180 |
| Charges financières | 163 | 100 | 98 |
| Résultat financier | -8 | 118 | 82 |
| Résultat courant | 307 | 468 | 303 |
| Produits non courants | 57 | 278 | 528 |
| Charges non courantes | 148 | 394 | 1 706* |
| Résultat non courant | -91 | -116 | - 1 179 |
| Résultat avant impôt | 216 | 352 | - 876 |
| Impôt sur les résultats | 63 | 44 | 11 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 153 | 308 | - 887 |

* Inclut également une dotation non courante de 1 294 MDH relative au transfert de la CIR au RCAR

A. Evolution des produits d'exploitation

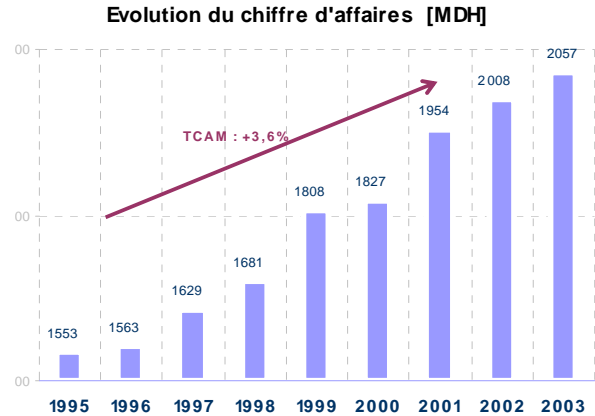
Lors de la création de l'Office, celui-ci se vit confier une mission de gestion et d'autre part un rôle de prestataire de services. Depuis, l'ODEP s'occupe aussi bien de la police portuaire que du dragage, du lamanage, de la manutention et de l'entretien des infrastructures. Il joue également le rôle de moteur d'investissement au niveau des ports du Maroc. Cette multiplicité des métiers lui permet de s'assurer des sources de revenus de natures différentes et à caractère récurrent.

La segmentation des revenus fait ressortir six branches d'activité :

- la manutention ;
- les services de péage ;
- les services aux navires ;
- les redevances liées aux ports de pêche ;
- les chantiers navals ;
- la fourniture en eau et électricité.

A.1 Le chiffre d'affaires en hausse régulière depuis 1996

Le schéma de croissance de l'ODEP marque une ascendance quasi-linéaire avec des produits d'exploitation en augmentation annuelle moyenne de +3,6% depuis 1995. Celui-ci s'élève à 2,057 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2003.



L'opérateur doit, pour exercer son métier, financer, mettre en place, exploiter et entretenir les infrastructures et équipements nécessaires à son activité. Etant donné que le secteur portuaire demande beaucoup d'anticipation car il doit offrir une prestation de services qui doit s'adapter de façon instantanée à une demande très fluctuante.

Il est donc conduit, comme toute entreprise, à utiliser son savoir-faire et ses ressources de manière à s'assurer une fondation solide pour une pérennisation du développement de son métier.

Le caractère insulaire des échanges commerciaux marocains, l'impact de la prestation de services portuaires sur les flux économiques, la dépendance vis-à-vis de certains produits stratégiques et vitaux (céréales, pétrole, ...), ainsi que l'importance de la planification au sein du métier portuaire sont autant d'éléments qui expliquent le suivi régulier du schéma de croissance de l'Office afin d'éviter toute situation critique ou défavorable. C'est ce qui justifie également la maîtrise quasi-parfaite de cette croissance que l'on peut observer sur le graphique ci-dessus.

A.2 Analyse des revenus par branche d'activité

La manutention reste, en constituant plus de la moitié du chiffre d'affaires enregistré en 2003, l'activité la plus génératrice en revenus. L'activité de péage assure pour sa part le tiers. Les services rendus aux navires, les redevances liées aux ports de pêches, aux chantiers navals et à la fourniture en eau et électricité participent à la formation du revenu à hauteur de respectivement 6 %, 1 %, 1 % et 3 %.

L'évolution des revenus depuis 1996 montre que l'ossature du chiffre d'affaires a conservé ces mêmes proportions d'une année sur l'autre.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du chiffre d'affaires depuis 2001 par branche d'activité.

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | Var. 02/01 | 2003 | Var. 03/02 |
|------------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| MANUTENTION | 1 045 | 1 088 | 4,1% | 1 111 | 2,1% |
| <i>en % du total</i> | 54% | 54% | | 55% | |
| PEAGES | 670 | 681 | 1,6% | 715 | 5,1% |
| <i>en % du total</i> | 34% | 34% | | 34% | |
| SERVICES AUX NAVIRES | 116 | 118 | 2,0% | 116 | -1,5% |
| <i>en % du total</i> | 6% | 6% | | 6% | |
| EAU & ÉLECTRICITÉ | 57 | 52 | -8,3% | 56 | 7,7% |
| <i>en % du total</i> | 3% | 3% | | 3% | |
| PORT DE PECHE | 42 | 49 | 15,3% | 21 | -56,0% |
| <i>en % du total</i> | 2% | 2% | | 1% | |
| CHANTIERS NAVALS | 14 | 13,5 | -4,3% | 16 | 19,4% |
| <i>en % du total</i> | 1% | 1% | | 1% | |
| TOTAL | 1 944 | 2 001 | 2,94% | 2 036 | 1,74% |

▪ *Manutention*

En dépit d'une régression du trafic global en 2003, le chiffre d'affaires au titre de l'activité manutention enregistré s'élevait à 1 111 MDH contre 1 088 MDH en 2002 (+2,1 %) et 1 045 MDH en 2001 (+4,1 %). Durant la période 1999-2003, cette activité a connu en moyenne un taux de croissance annuel de +3,5%. Entre 2002 et 2003, la hausse du chiffre d'affaires fait suite à :

- l'évolution à la hausse du trafic conteneurisé ;
- l'évolution à la baisse du trafic des hydrocarbures ;
- l'évolution à la baisse du trafic des céréales.

La hausse entre 2001 et 2002 fait suite à :

- l'évolution à la hausse du trafic conteneurisé ;
- l'évolution à la hausse de la manutention des agrumes et primeurs ;
- l'évolution à la hausse du trafic roulier (ro-ro) ;
- la baisse au niveau des activités concernant les hydrocarbures et les céréales.

Par type de prestation, la ventilation du chiffre d'affaires de cette branche se présente ainsi au 31 décembre 2003 :

- Manutention terre 703 MDH
- Stockage et Ad valorem⁷ 261 MDH
- Manutention des hydrocarbures 75 MDH
- Location du matériel 46 MDH
- Pesage 24 MDH

⁷ Ad Valorem : complément du tarif d'aconage calculé sur la base de la valeur de la marchandise

En 2003, la répartition du trafic par intervenant faisait ressortir une part de 57% manipulée par l'ODEP, soit 31,9 MT, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente, et 43 % par les autres intervenants, soit 24,5 MT en baisse de 1 % par rapport à 2002.

Par ailleurs, l'ODEP sécurise une partie de son chiffre d'affaires grâce à des conventions de manutention signées avec les intervenants majeurs tels la Samir, JLEC, APROCEL, etc. A titre d'illustration, le chiffre d'affaires réalisé en 2003 sur la manutention des trafics conteneurs, hydrocarbures et céréales se présente comme suit :

| | |
|-----------------------------|---------|
| - manutention conteneurs | 362 MDH |
| - manutention hydrocarbures | 75 MDH |
| - manutention céréales | 52 MDH |

▪ *Péages*

Les recettes au titre des péages pour usage des infrastructures ont totalisé 715 MDH contre 681 MDH en 2002 et 670 MDH en 2001, évoluant de 1,6 % en 2002 et 5,1 % en 2003. La structure des recettes de cette activité en 2003 est la suivante :

| | |
|--|---------|
| · les droits de ports sur navires | 263 MDH |
| · les droits de ports sur marchandises | 349 MDH |
| · les droits de ports sur passagers | 41 MDH |
| · occupation du domaine public | 62 MDH |

▪ *Services aux navires*

Cette activité a enregistré une légère baisse de 1,5% s'établissant à 116 MDH au terme de l'année 2003 contre 118 MDH en 2002. Cette évolution trouve son origine dans la baisse des recettes de l'activité de remorquage, notamment au port de Mohammedia, suite à la suspension des importations de pétrole brut occasionné par l'incident survenu en octobre 2002 dans la raffinerie. Cette baisse fait suite à une croissance de +2,0 % observée entre l'exercice 2001 et 2002 en raison de la hausse des recettes de l'activité de pilotage liées à l'augmentation du nombre de mouvements de navires, ainsi que du volume du TJB⁸. Au niveau des composantes du CA de cette activité en 2003, les réalisations ont été les suivantes :

| | |
|---------------------------------|----------|
| · Remorquage | 63,6 MDH |
| · Pilotage | 34,4 MDH |
| · Lamanage | 7,4 MDH |
| · Location de matériel flottant | 5,4 MDH |
| · Autres prestations | 5,2 MDH |

⁸ Tonneaux de jauge brute

▪ *Fourniture d'eau et d'électricité*

Cette branche d'activité, qui consiste à fournir de l'eau et de l'électricité aux navires et aux usagers des ports, a permis de drainer des recettes de l'ordre de 56 MDH au cours de l'exercice 2003 en hausse de 7,6%. Cette activité a enregistré un chiffre d'affaires de 52 MDH durant l'exercice 2002, en baisse de 8 % par rapport à 2001. Cette évolution enregistrée en 2002 provient essentiellement de la diminution du prix moyen facturé et de la baisse de la consommation du principal client au port de Jorf-Lasfar.

Par type de prestation, les réalisations se répartissent entre la fourniture d'eau (22 MDH) et la fourniture d'électricité (34 MDH).

▪ *Chantiers de réparation navale*

Les recettes de cette activité à fin décembre 2003 s'élèvent à 16 MDH, contre respectivement 13,5 MDH et 14 MDH en 2002 et 2001. En 2003, la ventilation par rubrique se présente comme suit :

| | |
|-------------------------|---------|
| · Hissage et lancements | 0,7 MDH |
| · Stationnement | 2,6 MDH |
| · Occupation forme | 1,7 MDH |
| · Élévateur à bateau | 7,2 MDH |
| · Divers | 3,8 MDH |

▪ *Ports de pêche*

Au terme de l'année 2003, les recettes du port de pêche ont atteint 21 MDH contre respectivement 49 et 42 MDH en 2002 et 2001, soit un taux d'évolution annuel de respectivement - 56 % et +15,3 %. La baisse enregistrée entre 2002 et 2003 s'explique par l'abandon de la taxe de criée au profit de l'ONP, et ce, suite au transfert des halles à ce dernier. Par ailleurs, le volume des apports de pêche a connu une baisse en 2003 principalement au port de Laayoune, dont l'activité de pêche a baissé de 15 % en tonnage et 36 % en valeur et ce suite au prolongement du repos biologique notamment pour les captures de poisson blanc.

Ces recettes sont ventilées en 2003 de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| · Péages | 21,3 MDH |
| · Taxes de criée | 0,0 MDH |
| · Autres produits ⁹ | 0,049 MDH |

⁹ Diverses commissions perçues par l'ODEP au titre des services rendus au profit de l'activité pêche

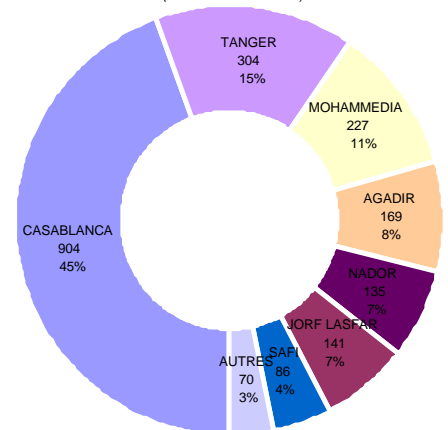
A.3 Analyse des revenus par port

Naturellement, le port de Casablanca, en réel poumon de l'économie nationale, s'accapare 45 % du CA réalisé sur le territoire national. Suivent les ports de Tanger, Mohammedia, Agadir et Nador avec respectivement 15 %, 11 %, 8 % et 7 %.

Ces proportions traduisent tout simplement le poids que représente chaque région dans la balance de l'économie nationale. En effet, certains ports spécialisés bénéficient de la concentration de certains trafics de masse, avec notamment :

- les hydrocarbures au port de Mohammedia ;
- les phosphates à Jorf-Lasfar et Safi ;
- le charbon à Jorf-Lasfar et Agadir ;
- les céréales à Nador, Casablanca et Agadir ;
- les trafics divers et unitarisés principalement à Casablanca.

Répartition du chiffre d'affaires 2003 par port
(en millions de dirhams)



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par port sur la période s'étalant de 2001 à 2003.

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|
| CASABLANCA | 848 | 901 | 904 |
| TANGER | 268 | 281 | 304 |
| MOHAMMEDIA | 244 | 219 | 227 |
| AGADIR | 198 | 192 | 169 |
| NADOR | 123 | 129 | 135 |
| JORF LASFAR | 99 | 110 | 141 |
| SAFI | 101 | 95 | 86 |
| LAAYOUNE | 33 | 42 | 37,7 |
| KENITRA | 11 | 12 | 9,8 |
| TANT-TAN | 12 | 11 | 11,0 |
| AL HOCEIMA | 1,7 | 1,5 | 3,6 |
| DAKHLA | 2,2 | 3,6 | 3,9 |
| M'DIQ | 1,3 | 1,7 | 1,6 |
| EL JADIDA | 0,8 | 0,9 | 0,9 |
| ESSAOUIRA | 1,0 | 1,1 | 1,3 |
| TOTAL | 1 944 | 2 001 | 2 036 |

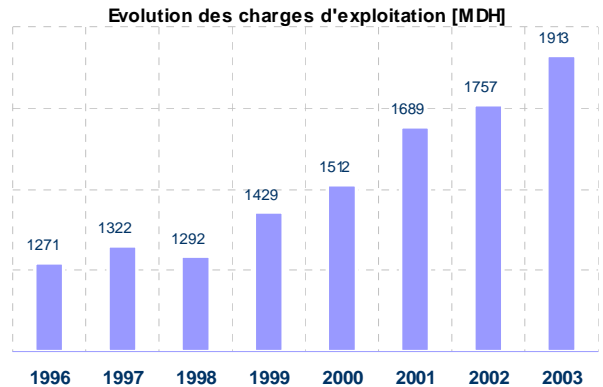
Toutefois, il tient lieu de préciser que cette situation de concentration « naturelle » a poussé les autorités de tutelle à opérer une redistribution du trafic portuaire du port de Casablanca vers les ports régionaux. C'est ainsi qu'est né le projet du Port Tanger Méditerranée, dont la fin des travaux est prévue pour 2007, qui permettra à terme de rééquilibrer le flux des échanges, en désengorgeant notamment

Casablanca et en dynamisant le tissu économique du nord du pays. Il tient lieu de préciser que le port de Tanger-Med ne sera pas administré par l'ODEP et de ce fait risquera de représenter un manque à gagner pour l'Office lors de la mise en service de ce projet.

B. Analyse des charges d'exploitation

B.1 Une évolution corrélée à l'expansion de l'activité

L'extension des activités de l'ODEP ainsi que le développement croissant de ses infrastructures suppose des charges d'exploitation. Celles-ci ont totalisé au terme de l'année 2003, 1 913 MDH, soit une hausse de +8,9 % par rapport aux réalisations de l'année 2002. L'évolution des charges entre 2001 et 2002, à savoir 4%, est due à l'élargissement de l'enveloppe affectée aux dotations aux amortissements (+47 MDH).



Par nature de charge, les réalisations de 2003 se décomposent comme suit :

- les achats consommés 145 MDH
- les autres charges externes 404 MDH
- les impôts et taxes 204 MDH
- les charges du personnel 548 MDH
- dotations d'exploitation
 - . aux amortissements 569 MDH
 - . aux provisions 42 MDH

B.2 Les achats consommés

Les achats de l'exercice 2003 ont totalisé 145 MDH et ont concerné essentiellement l'achat de carburant et lubrifiant (24,7 MDH), de pièces de rechange (27,7 MDH), d'eau (26,5 MDH), d'électricité (42,8 MDH) et d'autres éléments (22,6 MDH). Comparativement à l'année 2002, ces achats ont affiché une évolution croissante de 4,0%.

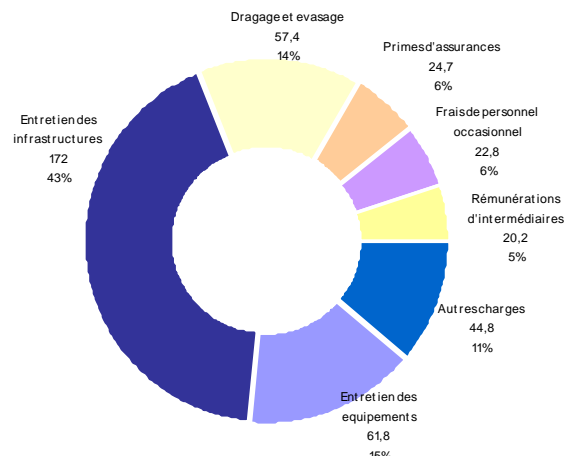
La politique de maîtrise des coûts engagée par l'Office dans le cadre d'une démarche de « meilleure qualité au moindre coût » a contribué à une rationalisation des achats. En témoigne l'évolution du ratio constitué des achats consommés rapporté au chiffre d'affaires qui passe de 9,5 % en 1998 à 7,2 % au terme de l'année 2003.

B.3 Les charges externes

Les charges externes ont atteint 404 MDH en 2003, en hausse de + 28 % par rapport à 2002. Cette hausse est imputable essentiellement à la prise en charge des dépenses relatives au confortement du quai du port de Casablanca pour 65 MDH contre 4 MDH en 2002.

En 2002, les charges constatées au niveau de ce poste ont totalisé 316 MDH enregistrant une légère baisse par rapport à l'exercice 2001 (321 MDH).

Répartition des charges externes en 2003
(total = 404 MDH)



En comparaison avec les réalisations de 2002, l'exercice 2003 a été caractérisé par :

- une stagnation au niveau des charges d'entretien des biens d'équipement ;
- la réalisation d'un important programme d'entretien et d'aménagement des infrastructures notamment le confortement du quai de commerce au port de Casablanca (65 MDH) et les travaux de rénovation du slipway au niveau de port de Safi (5 MDH) et la réalisation au niveau du port de Tanger des travaux de revêtement des voies d'accès (4,3 MDH) et le confortement du quai de commerce (6,3 MDH) et l'entretien du réseau d'eau et d'électricité pour 3,3MDH ;
- une baisse de 10,5 MDH au niveau des travaux de dragage et de dévasage ;
- la hausse enregistrée au niveau de la rubrique prime d'assurance suite à la revalorisation de l'assurance Accident de travail en 2003, soit +6 MDH.

La décomposition des différentes rubriques met en évidence, dans le graphique ci-dessus, la prépondérance des charges relatives à la maintenance et à l'entretien de l'outil portuaire (équipements et infrastructures) avec près de 60 % du total en 2003. Au cours de la période 1998-2003, le ratio constitué des charges d'entretien et de maintenance de l'outil portuaire rapportées au chiffre d'affaires a stagné entre 2000 et 2002 autour de 11% avant de passer à 14% en 2003.

Quant aux charges d'entretien des équipements, il faut signaler que la baisse enregistrée en 2002 est imputable aux facteurs suivants :

- le lancement d'un large programme de maintenance des équipements et infrastructures portuaires en 2000 et 2001 ;

- la refonte en 2002 du système des conventions régissant les entretiens préventifs et systématiques et la généralisation des marchés cadres.

B.4 Impôts et taxes

Sous cette rubrique, on retrouve :

- la patente qui englobe la taxe proportionnelle, la taxe variable et la taxe par personne employée ;
- la redevance domaniale qui est versée à l'Etat en contrepartie de l'utilisation du domaine portuaire ;
- la taxe urbaine et d'édilité qui porte sur les immeubles bâtis et constructions, les immeubles bâtis et affectés et les terrains ;
- ainsi que diverses autres taxes, avec entre autres les taxes locales, les droits d'enregistrement sur timbres.

Cette rubrique a enregistré une évolution à la hausse de +2,6% par rapport à l'année précédente en s'établissant à 203,9 MDH à fin 2003. Cette hausse fait suite à une hausse de 1,8 % enregistrée durant l'exercice 2002. Cette hausse est imputable principalement à la révision à la hausse de l'impôt des patentes.

La hausse observée en 2003 est imputable essentiellement à :

- la prise en charge en 2003 au niveau du port de Mohammedia d'un rappel de la taxe urbaine de l'ordre de 6 MDH se rapportant aux années 2000 à 2002 ainsi qu'une révision à la hausse de la base imposable qui a induit un supplément d'impôt de l'ordre de 1,5 MDH et d'un rappel de la patente de l'année 2000 d'un montant de 3,8 MDH ;
- la constatation d'un rappel de la patente au titre de l'exercice 2001 de l'ordre de 1,4 MDH au niveau du port de Tanger.

Néanmoins, ces hausses ont été compensées par :

- une baisse globale de la patente en 2003 qui est passée de 34,8 MDH en 2002 à 29 MDH en 2003 soit -5,8 MDH qui est due à la réduction du taux d'abattement qui est passé de 4 % à 3 % et ce, en vertu de la disposition de la loi de finances 2003 ;
- la baisse de la patente consécutive au transfert des halles aux poissons à l'ONP de -3 MDH.

B.5 Les charges de personnel

Les charges du personnel s'élèvent en 2003 à 548 MDH contre 580 MDH un an auparavant. Cette baisse fait suite à la hausse observée par rapport à l'exercice 2001 (557 MDH).

Cette baisse entre 2002 et 2003 est le résultat de :

- l'opération de départ volontaire réalisée à fin 2002 et qui avait touché un effectif de 257 personnes pour une enveloppe de 14 MDH ;
- le départ volontaire du personnel de l'ODEP opérant dans les halles aux poissons mis à la disposition de l'ONP pour une enveloppe de 1 MDH (allocation de départ).

La hausse enregistrée en 2002 est due :

- au rehaussement du taux de gratification et de la prime de performance qui passe de 12% à 13% de la masse salariale entre 2001 et 2002 ;
- au lancement de l'opération départ volontaire qui s'est traduite par un coût supplémentaire au niveau des frais du personnel de +14 MDH ;
- à la revalorisation des cotisations au titre de la MODEP et la CNOPS en 2002 affectant ainsi le niveau des charges sociales de +8,4 MDH.

Les charges liées au personnel représentent 28,6% du total des charges d'exploitation en 2003 contre 30 % en 1995. En vue d'alléger sa structure de fonctionnement, l'Office a lancé en 2000 une opération de départ volontaire qui a abouti à la réduction des effectifs de 257 agents, initiative qui a effectivement permis de diminuer la masse salariale et d'améliorer la productivité des effectifs.

B.6 Les dotations d'exploitation

Les dotations d'exploitation ont mobilisé en 2003 la somme de 611 MDH contre 522 MDH en 2002 et 475 MDH en 2001. Cette dotation est répartie entre les dotations aux amortissements pour 569 MDH (vs 455 MDH en 2002) et les dotations aux provisions pour 42 MDH (vs 68 MDH en 2002). Cette augmentation croissante témoigne de l'ampleur des projets d'investissement de l'ODEP. 93 % des dotations constituées en 2003 seront affectées à l'amortissement de ses investissements.

- les dotations aux amortissements

L'ODEP, afin de faire face au programme d'investissement qu'il est tenu de suivre, a constitué une dotation aux amortissements de 569 MDH en 2003

contre 455 MDH à fin 2002, en augmentation de 48 MDH comparativement à la dotation constituée en 2001.

L'augmentation du niveau des dotations aux amortissements en 2003 par rapport à 2002 est imputable essentiellement à la prise en charge en 2003 d'une dotation exceptionnelle de 100 MDH se rapportant à la réserve CIR de 250 MDH constatée en 2001 et amortie sur une période de 5 ans. Etant donné que le transfert est devenu effectif à compter du 1^{er} janvier 2004, les dotations restantes au titre des exercices 2004 et 2005 ont été constatées en 2003. Si on exclut cette dotation exceptionnelle, l'évolution des charges liées à l'amortissement serait de l'ordre de 3 %.

Les autres facteurs expliquant cette hausse sont :

- la mise en service de nouveaux projets d'équipements et d'infrastructures durant l'exercice 2003 ayant généré une dotation globale de l'ordre de 46 MDH et dont les principaux sont listés ci-après :
- l'extension du terminal à conteneurs Est de Casablanca (17,7 MDH) ;
 - la mise en service d'une grue mobile au port de Laayoune (+2 MDH) ;
 - la mise en service de six chariots élévateurs destinés aux ports de Casablanca et Tanger (+2,2 MDH) ;
 - la mise en service de trois vedettes de pilotage aux ports d'Agadir, Kenitra, et Laayoune (+0,5 MDH) ;
 - l'aménagement de la zone industrielle au niveau du port de Dakhla (+2,3 MDH).
- l'incidence des projets finalisés et constatés en immobilisations au terme de l'exercice 2002 (+11,7 MDH) ;
- les dotations relatives aux immobilisations cédées (-7 MDH) ;
- l'effet des immobilisations dont le programme d'amortissement est totalement achevé en 2003 (-52 MDH).

- Les dotations aux provisions

En 2003, les dotations constituées s'élèvent à 42 MDH en baisse de 25,4 MDH par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due :

- la baisse des provisions pour risque et charges, notamment les provisions pour litiges de - 13 MDH et les provisions pour grosses réparations de - 11,5 MDH ;
- la baisse des provisions pour dépréciation des immobilisations de 16,6 MDH due à la constatation en 2002 d'une provision pour

dépréciation du terrain Max et Félix qui est frappée d'interdiction de construire ;

- la hausse de la provision pour dépréciation de l'actif circulant notamment la provision des créances litigieuses pour 12,3 MDH et la provision pour dépréciation du stock de 3 MDH.

En 2002, les dotations à caractère de provision ont totalisé un montant de 67,5 MDH, à un niveau comparable à la situation de l'année précédente. Les principales variations entre 2002 et 2001 ont été enregistrées au niveau des :

- provisions pour dépréciation des immobilisations totalisant à fin 2002 un montant de 16,3 MDH ;
- provisions pour dépréciation des stocks totalisant à fin 2002 un montant de 6,7 MDH ;
- provisions pour dépréciations des créances clients totalisant à fin 2002 un montant de 7,9 MDH ;
- provisions pour risques et charges durables totalisant à fin 2002 un montant de 36,6 MDH.

C. Analyse des principaux indicateurs financiers

Etat des Soldes de Gestion simplifié sur la période 2001-2003

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 | Var. 03/02 en % |
|--|--------------|--------------|----------------|-----------------|
| Produits de l'exercice | 1 954 | 2 008 | 2 057 | 2,4% |
| Consommation de l'exercice | 462 | 456 | 550 | 20,6% |
| Valeur ajoutée | 1 492 | 1 553 | 1 507 | -2,9% |
| <i>Charges de personnel</i> | 557 | 580 | 548 | -5,5% |
| <i>Impôts & taxes</i> | 195 | 199 | 204 | 2,5% |
| Excédent brut d'exploitation | 739 | 774 | 755 | -2,5% |
| <i>Autres charges d'exploitation</i> | 1 | 1 | 0,1 | -90,0% |
| <i>Reprises d'exploitation : transferts de charges</i> | 51 | 99 | 77 | -21,2% |
| <i>Dotations d'exploitation</i> | 475 | 522 | 611 | 17,0% |
| Résultat d'exploitation | 315 | 350 | 221 | -36,6% |
| Résultat financier | (8) | 118 | 82 | -30,5% |
| Résultat courant | 307 | 468 | 303 | -35,3% |
| Résultat non courant | (91) | (116) | (1 179) | ns |
| Résultat net | 153 | 308 | (887) | ns |

C.1 L'exploitation maintient une marge confortable

- Valeur ajoutée

La valeur ajoutée créée par l'Office en 2003 s'est élevée à 1 507 MDH contre respectivement 1 553 MDH (-2,9 %) et 1 492 MDH (+4,1 %) en 2002 et en 2001. Ce résultat s'explique principalement par la hausse sensible de la consommation de +20,6 % en 2003 conjuguée à une hausse plus modérée des produits d'exploitation de 2,4% sur l'année 2003. A l'origine de la hausse de la consommation, on retrouve la prise en charge en 2003 des travaux d'entretien des infrastructures, et en particulier les travaux de confortement du quai de Casablanca pour un coût de 65 MDH.

La contribution par port à la formation de cette valeur ajoutée en 2003 est restée similaire par rapport à l'année 2002 et elle fait ressortir naturellement en tête le port de Casablanca (46 %), suivi des ports de Tanger (17 %), Mohammedia (13 %), Jorf-Lasfar (9 %) et Agadir (8 %).

- L'excédent brut d'exploitation

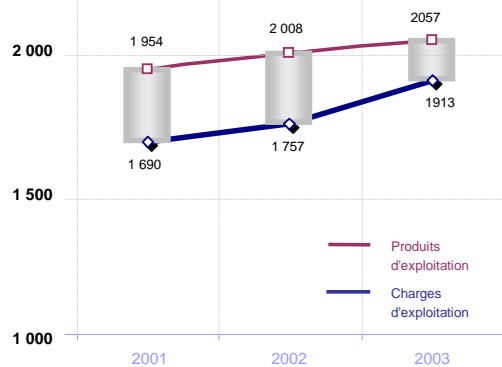
Au 31 décembre 2003, l'excédent brut d'exploitation s'établit à 755 MDH, en repli de 20 MDH par rapport à l'exercice précédent, soit une baisse annuelle de 2,5%. Cette évolution fait suite à une hausse de +4,7% enregistrée en 2002 et de +13% enregistrée durant 2001. Au terme de l'année 2003, la marge d'exploitation s'est repliée de près de deux points à 36,7% en raison de la

baisse de l'excédent brut d'exploitation. L'ODEP a dégagé en 2002, *une marge d'exploitation*, définie comme étant l'excédent brut d'exploitation rapporté à la production, de 38,6 % contre 35,6 % en 1999.

- Résultat d'exploitation

Entre 2002 et 2003, le résultat d'exploitation a régressé de 350 MDH à 221 MDH. Cette évolution est le résultat du poids plus élevé des dotations d'exploitation qui s'élèvent à 611 MDH en 2003 vs 522 MDH en 2002, soit une augmentation de 89 MDH qui a provoqué la contraction du résultat d'exploitation de 36,7%.

Evolution du Résultat d'exploitation [MDH]



L'amélioration des taux de rendement des investissements conjuguée à une maîtrise des charges a entraîné une augmentation de 11 % du résultat d'exploitation entre 2001 et 2002. Le résultat d'exploitation s'est établi alors à 350 MDH en 2002 contre 315 MDH en 2001.

Bien que n'ayant toujours pas dépassé le niveau atteint en 2000, il faut préciser que la politique d'investissement a été plus soutenue ces deux dernières années, ce qui s'est traduit par un accroissement des dotations aux amortissements. En témoigne la part des dotations qui concourent à la formation des charges d'exploitation, qui est passée de 22% en 2000 à 32% en 2003. De ce fait, la rentabilité d'exploitation¹⁰ a fléchi de 16,6% à 10,4% entre 2002 et 2003. Celle-ci était de 15,7% au 31 décembre 2001.

C.2 La politique financière contribue aux performances de l'ODEP

Au terme de l'année 2003, le résultat financier a enregistré un résultat positif de 82 MDH contre un résultat de 118,3 MDH en 2002, et un déficit de -8,4 MDH en 2001. Les composantes du résultat financier ont évolué comme suit depuis 2001 :

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 |
|---------------------------|------------|------------|-----------|
| Produits financiers | 155 | 219 | 180 |
| Charges financières | 163 | 100 | 98 |
| RESULTAT FINANCIER | (8) | 119 | 82 |

¹⁰ Résultat d'exploitation / Produits de l'exercice

- Produits financiers

Les produits financiers au titre de l'exercice 2003 s'élèvent à 179,6 MDH enregistrant ainsi, une baisse de 39,2 MDH soit -18% par rapport à l'année 2002. Cette baisse provient d'une part, de la diminution du niveau des reprises financières consécutives à la baisse du cours du dollar U.S. par rapport au cours de comptabilisation de l'emprunt BIRD (- 26 MDH), et d'autre part de la baisse des revenus liés aux intérêts de placement (- 11,6 MDH).

Les produits financiers au titre de l'exercice 2002 s'élèvent à 219 MDH enregistrant ainsi une hausse de +64 MDH, soit +41 % par rapport à l'année 2001. Entre 2000 et 2001, les produits financiers ont également enregistré une croissance de +16 %. Ces variations résultent essentiellement des éléments suivants :

- la constatation des reprises sur des provisions pour perte de change sur l'emprunt BIRD, soit 103,7 MDH ;
- la réalisation en 2001 d'un boni de liquidation résultant du transfert de ROVAL à l'ODEP soit -26,5 MDH.

Par rubrique de produits, les principales réalisations se présentent comme suit :

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|------------|------------|------------|
| Intérêts sur prêts accordés au personnel | 14,6 | 16,8 | 15,1 |
| Intérêts sur placements de fonds (y.c. CIR) | 102,4 | 97,3 | 85,7 |
| Reprises sur provisions | 8,1 | 103,9 | 77,8 |
| Autres produits financiers | 29,9 | 1,0 | 1,0 |
| PRODUITS FINANCIERS | 155 | 219 | 180 |

Les produits issus des prêts accordés au personnel ont baissé entre 2002 et 2003 en passant de 16,8 MDH à 15,1 MDH. Par contre, les produits issus des placements de fonds ont régressé de 108 MDH en 2000 à 86 MDH en 2003 en raison du mouvement de baisse générale des taux d'intérêt qui a touché le marché financier marocain sur cette période. Quant à la baisse des reprises sur provisions enregistrée en 2003 (-26,1 MDH), celle-ci est due à la constatation d'une reprise sur des provisions pour perte de change sur l'emprunt BIRD pour un montant de 77,8 MDH.

- Charges financières

Les charges financières ont enregistré une baisse de l'ordre de -2,5 MDH (-2,5%) comparativement à l'exercice 2002. Cette variation à la baisse est imputable aux faits ci-après :

- la baisse des intérêts de placement de la CIR - 3,3 MDH ;
- la baisse des intérêts de l'emprunt BIRD de - 7 MDH et l'augmentation des intérêts de l'emprunt BEI de 5,9 MDH suite au paiement en 2003 des intérêts se rapportant à la deuxième alimentation et l'augmentation du cours de l'euro ;
- la baisse du niveau des pertes de change de - 5,3 MDH consécutive à la baisse du cours du dollar U.S. ;
- l'augmentation des dotations aux provisions pour perte de change de l'emprunt BEI de 2,5 MDH et les deux remorqueurs de 3,4 MDH et l'emprunt BIRD de 1,8 MDH ;
- l'augmentation du niveau de la provision pour dépréciation des immobilisations financières suite à la constitution en 2003 des provisions relatives à des prêts litigieux de 0,7 MDH.

En 2002, les charges financières ont enregistré une baisse de l'ordre de 63 MDH (- 38%) comparativement à l'exercice 2001. Cette variation à la baisse est imputable aux faits ci-après :

- la constatation en 2001 d'une perte de change consécutive à la hausse du cours du dollar US par rapport au cours de comptabilisation moyen de l'emprunt BIRD. Ce qui s'est traduit par la constatation d'une dotation en 2001 de 66 MDH ;
- l'année 2002 a été marquée par la baisse du cours du dollar au 31 décembre 2002, soit 10,21 DH par rapport à celui enregistré à fin 2001 soit 11,62 DH, ce qui s'est traduit par une reprise des provisions sur l'emprunt BIRD d'un montant de 103,7 MDH ;
- l'augmentation des intérêts intercalaires¹¹ sur l'emprunt BEI de + 10 MDH ;
- la constitution en 2002 d'une dotation pour perte de change de l'emprunt BEI de l'ordre de 9,3 MDH du fait de la hausse du cours de l'euro au 31 décembre 2002 enregistrant 10,70 DH par rapport à un cours moyen de comptabilisation de 10,37 DH ;
- la baisse des intérêts des placements des fonds de la CIR, ce qui a induit une baisse des charges financières supportées par l'exercice de - 5,3 MDH ;
- la prise en charge en 2001 d'une perte financière de 9,8 MDH sur les titres de participation de l'ODEP dans la société ROVAL consécutive à la liquidation de cette dernière et au transfert de son patrimoine à l'ODEP. Cette perte correspond à la différence entre le prix d'acquisition en 1987 de la société et la valeur des capitaux propres lors de sa liquidation.

¹¹ Ce sont les intérêts perçus par les bailleurs de fonds quand il y a plusieurs débloquages de fonds au sein d'un même prêt. Les fonds débloqués produisent des intérêts mais l'emprunteur ne rembourse pas encore son prêt. Les intérêts ainsi produits sont appelés intérêts intercalaires car ils s'intercalent entre le début du projet et le début des prélèvements.

Par rubrique de charges, les principaux éléments se présentent comme suit :

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------------|------------|-----------|
| Intérêts relatifs aux emprunts | 44,6 | 54,2 | 51,7 |
| Rémunération CIR | 31,7 | 26,4 | 23,1 |
| Perte de change de l'exercice | 9,3 | 10,2 | 4,9 |
| Pertes sur titres ROVAL | 9,8 | - | - |
| Dotations financières (perte de change, immobilisations financières et trésorerie) | 67,9 | 9,5 | 17,9 |
| Autres charges financières | 0,1 | 0,1 | 0,3 |
| CHARGES FINANCIERES | 163 | 100 | 98 |

En 2003, le poids des charges financières a baissé de 2,5 MDH par rapport à l'année 2002 en s'établissant à 97,9 MDH par rapport à 100,4 MDH à fin 2002, Entre les exercices 2001 et 2002, les charges financières ont baissé en raison principalement de la constatation d'une dotation pour perte de change de 66 MDH effectuée en 2001.

Les intérêts relatifs aux emprunts ont fléchi entre 2002 et 2003 en passant de 54 MDH à 52 MDH. Toutefois, le niveau des frais financiers reste modeste eu égard au volume des dettes financières (hors réserve CIR) dont le coût d'endettement oscille entre 4,5% et 5,5% sur les trois dernières années.

La rémunération de la réserve CIR a enregistré une baisse en 2003 de 3 MDH en raison de la baisse des taux d'intérêts observés sur les placements de fonds.

C.3 Le résultat non courant

La rubrique des éléments exceptionnels regroupe les charges et produits qui ne sont liés ni au processus d'exploitation, ni au volet purement financier (placement de fonds, intérêts sur emprunts, etc.).

Le résultat non courant de l'exercice 2003 est essentiellement influencé par la prise en charge en 2003 du coût différentiel de transfert de la CIR au RCAR qui s'élève à 1 492 MDH qui représente la différence entre le coût global de 2 342 MDH et les réserves constituées au 31/12/2003 de 850 MDH. Au titre de l'exercice 2003, le résultat non courant, figurant sur les états de synthèse de l'Office, laisse apparaître un déficit de - 1 179 MDH contre un déficit de - 116 MDH en 2002 et de - 91 MDH en 2001.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de cette rubrique entre 2001 et 2003.

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|-------------------------------|-------------|--------------|----------------|
| Produits non courants | 57 | 278 | 528 |
| Charges non courantes | 148 | 394 | (1 706) |
| RESULTAT NON COURANT | (91) | (116) | (1 179) |

- Produits non courants

Les produits exceptionnels totalisent 528 MDH en 2003 contre 278 MDH un an auparavant. La hausse des produits non courants en 2003 est imputable essentiellement à la constatation de la reprise de la provision pour CIR soit +215 MDH et à la constatation de la cession des halles aux poissons des ports d'Agadir, de Mohammedia, de Casablanca et de Safi pour un montant de 45 MDH.

Les produits exceptionnels représentaient en 2002 près de 278 MDH contre 58 MDH en 2001. Cette évolution était imputable essentiellement à la constatation de la reprise de provisions pour investissement au titre des exercices 96 à 98 pour un montant de 210 MDH.

De 2001 à 2003, ces produits se présentent comme suit :

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|-----------|------------|------------|
| Produits de cession des immobilisations | 1,3 | 1,9 | 46,4 |
| Reprises non courantes sur subventions d'investissement | 26,7 | 26,9 | 0 |
| Remboursements effectués en faveur de l'ODEP | 4,9 | 3,8 | 11,3 |
| Reprises non courantes sur amortissement dérogatoire | 18,3 | 26,8 | 41,8 |
| Pénalités de retard et réalisation des cautions sur marchés | 4,7 | 7,3 | 27,9 |
| Reprises de provisions pour investissement (ex. 96 à 98) | - | 210,2 | 170 |
| Reprises provision CIR | - | - | 215 |
| Autres produits non courants | 0,9 | 0,9 | 15,1 |
| PRODUITS NON COURANTS | 57 | 278 | 528 |

- Charges non courantes

Avec un total de 394 MDH en 2002 contre 148 MDH en 2001, les charges exceptionnelles sont détaillées ci-après :

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|------------|------------|--------------|
| Diverses allocations accordées aux retraites | 18 | 19 | 22 |
| Dragage des ports non gérés par l'ODEP | 21 | - | - |
| DNC* pour amortissement dégressif | 44 | 27 | 39 |
| DNC pour investissement | 47 | 32 | - |
| DNC pour construction de logement | 7 | 5 | - |
| DNC pour CIR | - | 215 | - |
| Allocation de départ volontaire | - | 88 | 6 |
| Provision actif circulant | 8 | 4 | |
| VNA des immobilisations cédées | - | 2 | 8 |
| Coût différentiel CIR | - | - | 1 492 |
| Provision contrôle fiscal | - | - | 114 |
| Autres charges non courantes | 3 | 2 | 25 |
| CHARGES NON COURANTES | 148 | 394 | 1 706 |

* DNC : Dotation non courante

Entre 2002 et 2003, les charges non courantes sont impactées :

- par la prise en charge en 2003 du coût différentiel de transfert de la CIR au RCAR qui s'élève à 1 492 MDH ;
- par la constitution d'une provision de 114 MDH suite au contrôle fiscal dont a fait l'objet l'Office en 2003.

La hausse enregistrée entre 2001 et 2002 est principalement due à la constitution de la dotation aux provisions pour la CIR, d'un montant de 215 MDH et à la finalisation de l'opération de départ volontaire initiée par l'ODEP en 2002, qui s'est soldée par la prise en charge d'une allocation de départ volontaire de 88 MDH.

L'activité de dragage au profit des ports non gérés par l'ODEP n'a généré aucun coût en 2003 et en 2002 suite à sa prise en charge par le Ministère de l'Equipement. Cette activité était prise en charge par le passé par l'ODEP en application d'un arrêté annuel signé conjointement entre le Ministère des Finances et le Ministère de l'Equipement.

C.4 Le résultat net

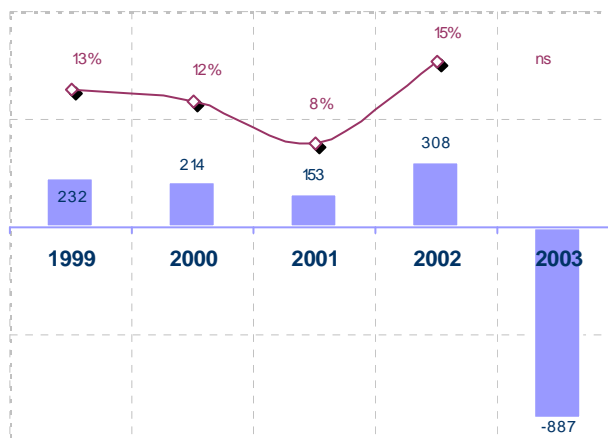
Le graphe ci-contre retrace l'évolution des bénéfices dégagés par l'Office depuis 1999 qui affichent une consistance accrue en 2002 en raison de la forte progression du résultat net en 2002. En 2003, l'Office affiche un résultat net déficitaire de - 887 MDH.

L'impôt sur les sociétés qui a été prélevé en 2001, 2002 et 2003 s'élève respectivement à 63 MDH, 44 MDH et 11 MDH. En 2003, la baisse de l'IS a été de 75 %. Cela provient du fait que l'ODEP a affiché un résultat déficitaire, ce qui lui permet de ne s'acquitter que de la cotisation minimale, qui s'élève à 0,5% du chiffre d'affaires.

La baisse apparente du taux d'IS enregistrée entre 2001 et 2002 s'explique quant à elle par la constatation des reprises de provisions pour investissement, de 210 MDH en 2002, qui bénéficient d'une exonération fiscale.

Les principaux indicateurs de rentabilité, traduisant les performances de l'ODEP, affichent au 31 décembre 2003 des résultats non significatifs pour la rentabilité nette et

Evolution du résultat net [MDH] - marge nette [%]



la rentabilité financière en raison d'un résultat net déficitaire. Les principaux résultats sont les suivants :

- une rentabilité brute d'exploitation¹² qui baisse de 42 % à 37 % entre 1999 et 2003 avec une moyenne sur cette période de 38,2 %. Cet indicateur reste à des niveaux relativement satisfaisants en raison de l'amélioration de la maîtrise des charges et de l'adoption d'une nouvelle démarche Qualité ;
- une rentabilité, ou marge nette¹³ qui évolue entre 8 % et 15 % sur la période 1999-2002 avec une moyenne de 11,9 % sur cette même période. L'indicateur affiché pour l'année 2003 s'établit à - 43 % ;
- et enfin une rentabilité financière¹⁴ réalisée de 10,6 % en 2002 avec une moyenne de 8,9 % sur la période 1999-2002. Pour l'exercice 2003, celui-ci est de - 37 %.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la contribution de chaque port à la formation du résultat net et du résultat d'exploitation entre 2002 et 2003.

| En millions de dirhams | Résultat net | | Résultat d'exploitation | |
|------------------------|--------------|--------------|-------------------------|------------|
| | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 |
| NADOR | 31,5 | 21,7 | 34,5 | 32,8 |
| TANGER | 151,5 | 51,5 | 160,9 | 181,9 |
| MOHAMMEDIA | 55,0 | - 22,5 | 68,6 | 73,9 |
| CASABLANCA | 252,3 | - 790,9 | 253,2 | 194,2 |
| JORF-LASFAR | 54,0 | 71,5 | 53,7 | 79,8 |
| SAFI | 16,4 | - 70,1 | 21,8 | 9,4 |
| AGADIR | 25,1 | - 113,1 | 12,3 | 4,1 |
| LAAYOUNE | 12,2 | - 12,2 | 11,8 | 0,3 |
| AL HOCEIMA | -1,3 | - 0,6 | - 1,2 | - 0,6 |
| M'DIQ | -5,8 | - 5,4 | - 5,8 | - 5,4 |
| KENITRA | -20,2 | - 20,7 | - 20,2 | - 18,4 |
| EL JADIDA | 0,3 | - 1,0 | - 0,3 | - 1,2 |
| ESSAOUIRA | -2,7 | - 4,1 | - 2,5 | - 4,1 |
| TAN TAN | -8,9 | - 12,7 | - 8,3 | - 8,6 |
| DAKHLA | -30,2 | - 38,8 | - 29,6 | - 38,0 |
| DIRECTION GENERALE | -387,6 | 19,9 | - 187,9 | - 266,5 |
| SABLES D'OR | -0,8 | - 0,9 | - 0,8 | - 0,9 |
| ASILAH | -0,7 | - 4,1 | - 0,7 | - 1,5 |
| DIRECTION FINANCIERE | 177,8 | 55,8 | 0,0 | 0,0 |
| DACS | -9,4 | - 9,7 | - 9,4 | - 9,7 |
| TOTAL | 308 | - 887 | 350 | 222 |

Concernant l'exercice 2003, les résultats nets font ressortir des pertes au niveau de chaque port (excepté Nador, Jorf-Lasfar et Tanger) étant donné que le coût de transfert a été ventilé sur chaque port au prorata des effectifs transférés pour chaque place portuaire concernée.

¹² rentabilité d'exploitation = Excédent Brut d'Exploitation/Chiffre d'affaires

¹³ rentabilité nette = Résultat net / Chiffre d'affaires

¹⁴ rentabilité financière = Résultat net / Fonds propres moyens

Toutefois, la structure du résultat net par entité au terme de 2002 fait ressortir deux constats :

- les ports régionaux de petite capacité sont structurellement déficitaires ;
- les ports d'importance nationale voient leurs résultats nets évoluer positivement entre 2001 et 2002 : Casablanca (+85 %), Tanger (+15 %), Nador (+30 %), Jorf-Lasfar (+17 %), Agadir (+48 %).

ANALYSE DE LA SITUATION BILANTIELLE

L'ODEP affiche au 31 décembre 2003 les principaux agrégats suivants :

| ACTIF | | PASSIF | |
|--|-------|------------------------------------|-------|
| Immobilisations en non-valeurs, incorporelles et corporelles | 3 291 | Fonds propres* | 1 889 |
| | | Endettement | 1 011 |
| Immobilisations financières | 570 | Provisions pour risques et charges | 296 |
| Ecart de conversion actif | | Ecart de conversion passif | |
| Stocks et créances de l'actif circulant | 663 | Passif circulant | 901 |
| Titres et valeurs de placement | 198 | Trésorerie passive | 1 096 |
| Trésorerie actif | 473 | | |

Unité : En MDH

* y. c. les capitaux propres assimilés

TOTAL BILAN 5 194 MDH

Son engagement au service du développement des échanges commerciaux, suppose une structure financière solide et une image forte, à même d'assurer le fonctionnement des ports, le renouvellement des équipements tout en assurant le financement de l'exploitation. Il faut bien souligner qu'en tant qu'institution publique, l'Office ne cherche pas à maximiser ses profits, mais à obtenir un rendement de l'actif suffisant pour préserver sa solidité financière et poursuivre de manière durable ses activités de développement. Avec un total bilan de 5,2 milliards de dirhams, l'ODEP affiche une situation financière solide.

A. L'actif

| ACTIF - En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR | 200 | 190 | 36 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 9 | 10 | 11 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 820 | 2 985 | 3 243 |
| <i>dont Constructions</i> | <i>1 386</i> | <i>1 602</i> | <i>1 845</i> |
| <i>dont Installations techniques, matériel et outillage</i> | <i>795</i> | <i>790</i> | <i>827</i> |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 578 | 564 | 544 |
| <i>dont Titres de participation</i> | <i>198</i> | <i>198</i> | <i>198</i> |
| ECARTS DE CONVERSION ACTIF | 181 | 87 | 26 |
| | | | |
| STOCKS | 105 | 102 | 103 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT | 613 | 509 | 560 |
| <i>dont Clients et comptes rattachés</i> | <i>257</i> | <i>248</i> | <i>255</i> |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT | 1 429 | 1 474 | 198 |
| | | | |
| TRESORERIE - ACTIF | 502 | 782 | 473 |
| TOTAL ACTIF | 6 438 | 6 703 | 5 194 |

A.1 Actif Immobilisé

▪ Immobilisations en non-valeur et incorporelles

Les immobilisations en non-valeur, d'un montant de 36 MDH au 31 décembre 2003 contre 190 MDH au 31 décembre 2002 et 200 MDH au 31 décembre 2001. Le poste englobe principalement les charges à répartir sur plusieurs exercices. La baisse observée entre 2002 et 2003 se justifie essentiellement par le fait que l'ODEP a procédé à l'amortissement intégral de l'apport en réserves de la CIR, constituées en 2001 pour un montant de 250 MDH. La rubrique inclut également les charges relatives aux systèmes d'information intégrés développés par l'ODEP, tel que le logiciel SIPOR et divers autres outils informatiques utilisés pour les besoins de l'exploitation, qui sont comptabilisées dans les immobilisations incorporelles pour un montant de 11 MDH au 31 décembre 2003.

Cette rubrique englobait au terme de l'exercice 2002 d'une part, l'apport en réserve de la CIR d'un montant de 250 MDH amorti à concurrence de 50 MDH, et d'autre part le coût de prise en charge de l'opération de dépollution du navire Primauguet au niveau du port de Casablanca pour un coût de 49 MDH, réparti sur 5 ans.

▪ Immobilisations corporelles

Avec 3,243 milliards de dirhams d'immobilisations corporelles, soit 74% de ses actifs, l'ODEP possède un patrimoine riche en terrains, bâtiments, équipements, réseau d'infrastructures et matériel roulant, à même de lui assurer la continuité

de ses activités. Cela met en évidence le rôle central de la politique d'investissement au sein de la stratégie de développement de l'ODEP. La prépondérance des immobilisations corporelles témoigne du caractère fortement capitalistique de l'activité portuaire. En 2003, le volume des immobilisations corporelles s'élevait à 3 243 MDH, soit +258 MDH par rapport à 2002. Cet écart traduit la réalisation effective du programme d'investissement de l'Office. En 2002, le volume des immobilisations corporelles s'élevait à 2 985 MDH, soit +165 MDH par rapport à 2001. Cette forte augmentation, constatée au niveau de la rubrique *Constructions*, se justifie par l'ampleur du programme d'investissement de l'ODEP.

Depuis 1994, l'ODEP adopte le système d'amortissement dégressif en ce qui concerne les biens d'équipement, ce système étant caractérisé par un avantage fiscal différé.

▪ *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont valorisées à fin 2003 à 544 MDH contre respectivement 564 MDH et 578 MDH à fin 2002 et 2001. Celles-ci englobent :

- les prêts immobilisés, pour une valeur comptable de 331 MDH en 2003, constitués essentiellement de prêts immobiliers, de prêts pour acquisition de véhicules en faveur du personnel de l'ODEP et de prêts pour besoins familiaux ;
- les autres créances financières, pour 15 MDH, sont constituées notamment du compte courant auprès d'Autoroutes Du Maroc et de divers dépôts ;
- les titres de participation, valorisés à 198 MDH, constituent les prises de participation opérées principalement auprès des sociétés SERECAF, LPEE, DRAPOR, CID, MANUJORF, Autoroutes Du Maroc, et la SCI NIHAM.

▪ *Ecart de conversion actif*

La majeure partie des emprunts est libellée en devises étrangères, essentiellement en euro ou dollar US. L'écart de conversion actif matérialise l'augmentation de la dette apparue au 31 décembre 2003 sur la base des cours de change, à cette date, comparés aux cours de référence enregistrés lors des débloquages des fonds.

Au terme de l'exercice fiscal 2003, celui-ci s'est élevé à 26 MDH contre 87 MDH un an auparavant. Cette évolution se justifie par la baisse du cours du dollar U.S. qui affichait une parité de 8.80 DH à la fin de l'exercice 2003 contre 10,22 DH à fin 2002.

En 2002, ce poste était en régression de - 52 % par rapport aux résultats 2001. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du cours du dollar qui

affichait 10,22 DH à la fin de l'année 2002 contre 11,62 DH à fin 2001. Sur l'année 2001, le cours du dollar a évolué de 10,6 DH au début de l'année à 11,62 DH.

A.2 Actif Circulant

▪ *Stocks*

La situation bilantielle arrêtée au 31 décembre 2003 aboutit à une valorisation des stocks de 103 MDH, en légère hausse par rapport à l'exercice 2002, 102 MDH. Sur les trois derniers exercices, ce poste a enregistré de faibles variations en évoluant dans une fourchette comprise entre 101 MDH et 105 MDH, soit entre 15 et 17 jours de CA.

Cette valeur comprend :

- des matières et fournitures consommables pour un montant de 84 MDH, en baisse de 1,6 % comparativement à 2002. Les stocks se composent principalement de pièces de rechange stockables (95%), de combustibles, de produits d'entretien, de petit outillage et d'autres produits divers. L'importance des stocks se justifie par la nature stratégique de certains équipements non disponibles sur le marché marocain et dont l'absence pourrait affecter la continuité de l'exploitation ;
- des produits en cours pour un montant de 19 MDH, valeur quasiment inchangée depuis 2001, et qui sont constitués de terrains aménagés non bâtis, d'appartements et de magasins à céder.

▪ *Créances de l'actif circulant*

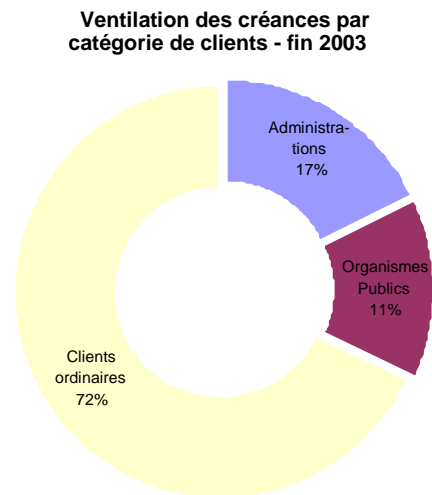
La rubrique des créances est constituée au terme de l'année 2003 :

- des créances sur l'Etat qui concernent essentiellement les récupérations de TVA pour 109 MDH contre 101 MDH un an auparavant ;
- des créances diverses, composées notamment des cotisations envers les organismes sociaux, qui totalisent 166 MDH contre 133 MDH en 2002 ;
- des créances clients pour un montant de 255 MDH contre 248 MDH un an auparavant.

Avec un total de 560 MDH, cette rubrique est en hausse de + 51 MDH par rapport à 2002. Cette hausse fait suite à une baisse sensible enregistrée en 2002 au niveau de ce poste de - 104 MDH.

S'agissant des créances clients, leur répartition par catégorie est illustrée dans le graphique ci-contre.

La variation à la hausse des créances clients constatée en 2003 s'explique principalement par l'augmentation du niveau des créances sur les clients ordinaires (+35MDH) et des créances sur les administrations (+5 MDH). Par ailleurs, les impayés des organismes publics ont connu une baisse de 5 MDH durant l'année 2003.



La ventilation des créances par port fait ressortir que 72 % des créances constatées à fin 2003 ont été enregistrées aux ports de Casablanca, Agadir, Tanger et Mohammedia avec des parts respectives de 24 %, 22 % et 14 %.

Le volume des créances impayées nettes des provisions s'élève au 31 décembre 2003 à 202 MDH vs 184 MDH à fin 2002, soit un taux d'impayé de 8,1 %. Cette évolution se justifie par la hausse des provisions constituées en couverture des créances en difficulté. La répartition des créances nettes des avances par catégorie de client est la suivante :

- les administrations pour un montant de 53,8 MDH ;
- les organismes publics pour un montant de 33,5 MDH ;
- les clients privés pour un montant de 223,1 MDH.

Par mesure de prudence, l'ODEP provisionne en totalité les créances en souffrance qui présentent un risque de recouvrement. La décision de couverture d'une créance est étudiée au cas par cas.

Globalement, le montant des créances brutes au 31 décembre 2003 est de 310 MDH contre 276 MDH un an auparavant. Par catégorie de client, les créances ont évolué comme suit :

| | |
|----------------------|----------|
| - clients privés | + 35 MDH |
| - administrations | +4,7 MDH |
| - organismes publics | -7,3 MDH |

Au titre de l'exercice 2003, le taux global du recouvrement des créances antérieures à 2003 a atteint 50 %, soit un montant de 140,7 MDH. A travers l'analyse du recouvrement des créances par antériorité, il ressort que les efforts fournis aboutissent plus efficacement pour les créances récentes que les anciennes. L'ODEP s'axera davantage dans le futur sur le recouvrement de ces créances anciennes, et plus particulièrement celles datées d'avant 2003 dont le montant se chiffre à 141,6 MDH, soit 45% des créances totales.

Les clients de l'ODEP peuvent être répartis en quatre grandes catégories :

- les importateurs et exportateurs directs ou leurs représentants notamment les transitaires, les transporteurs et/ ou les chargeurs ;
- les agents maritimes et compagnies de navigation ;
- les clients de la pêche hauturière ;
- les clients divers occupants du domaine public portuaire.

Les six premiers clients de l'ODEP compte tenu de leur part dans le chiffre d'affaire réalisé en 2002 sont la SAMIR (103 MDH), le Groupe OCP (89 MDH), la Comanav (65 MDH), Comarship (61 MDH), Acacia (48 MDH), Noratra (41 MDH) et la Comarit (37 MDH).

Le délai de paiement accordé aux clients, tel que prévu par le cahier des tarifs de l'ODEP est de :

- 15 jours pour les opérations d'aconage et de magasinage
- 30 jours pour les autres prestations

Toutefois, certains clients peuvent bénéficier de délais de paiement négociés dans le cadre de convention ou contrat de partenariat et qui peuvent aller jusqu'à 60 jours.

Après une amélioration enregistrée en 2002 de 3 points, l'encours des créances clients¹⁵ s'est accru courant 2003 en passant de 43 jours à 46 jours de CA.

En parallèle, l'encours des dettes fournisseurs¹⁶ s'est relevé de 95 jours à 99 jours entre 2002 et 2003.

Le besoin en fonds de roulement présente en 2003 une ressource de 40 MDH contre un emploi de 1 079 MDH en 2002. Si l'on ne tient pas compte des titres et valeurs de placement et des dettes vis-à-vis de la CNRA (30 MDH), le besoin de roulement à fin 2003 s'est établi à 208 MDH, soit une baisse des ressources de 187 MDH par rapport à 2002. Le fonds de roulement de l'ODEP au terme de l'année 2003 s'élève à - 664 MDH, soit une baisse de 2 285 MDH

¹⁵ = Encours créances clients / (Chiffre d'affaires TTC) * 365 jours

¹⁶ = (Encours créances fournisseurs – encours factures non parvenues)/(Achats consommés+ Autres charges externes TTC) * 365 jours

N.B. : le calcul des encours clients et fournisseurs s'entend net des avances et acomptes reçus ou versés.

comparativement à l'année 2002. Si l'on ne tient pas compte de l'impact du transfert de la CIR, le fonds de roulement serait positif de l'ordre de 829 MDH, soit +6,2 % par rapport à 2002.

▪ *Titres et valeurs de placement*

De sorte à optimiser la gestion de la trésorerie de l'établissement, une des tâches dévolues à la Direction financière de l'ODEP est d'abaisser le coût de ses ressources en optimisant le produit de ses placements. Néanmoins, le choix de ses placements est dicté par deux contraintes :

- **la liquidité**

Rappelons que toute politique de placement repose sur des prévisions d'évolution des soldes bancaires de chaque compte géré par l'ODEP, ce qui signifie qu'un placement ne pourra se réaliser sans une estimation minutieuse au préalable du montant et de sa durée, le moindre écart pouvant se répercuter par une charge financière.

- **la sécurité**

L'ODEP n'ayant pas vocation à réaliser des profits financiers, et donc à recourir à des placements risqués, s'orientera davantage vers des placements qui offriront la meilleure rentabilité en tenant compte du couple liquidité-sécurité.

A fin 2003, le poste totalisait 198 MDH contre 1 474 MDH un an auparavant. Cette baisse s'explique par la mobilisation des fonds internes de l'Office aux fins de l'externalisation de sa CIR, y compris les titres et valeurs de placement. A fin 2002, les placements financiers totalisaient une valeur globale de 1,47 milliards de dirhams, évoluant de +3,2% par rapport à 2001. Ils étaient répartis en deux catégories, soit en dépôts à terme (DAT), soit en Bons du Trésor. Ces derniers titres avaient été cédés courant 2002.

A fin 2003, le placement des fonds est opéré exclusivement auprès d'établissements bancaires pour leur totalité en actifs non risqués susceptibles d'être mobilisables dans un laps de temps relativement court.

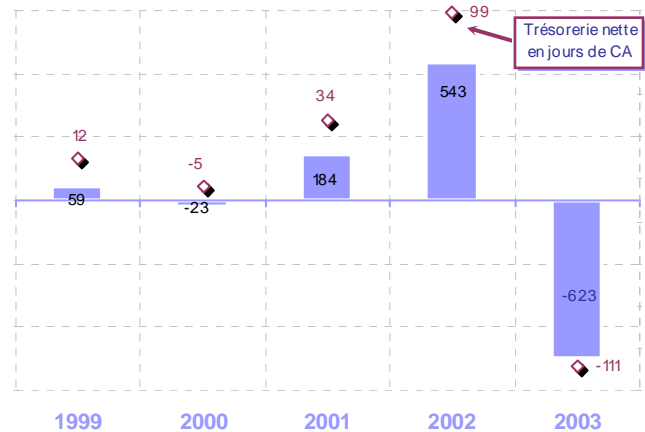
A.3 Trésorerie nette

▪ *Trésorerie nette en amélioration*

L'ODEP affiche au 31 décembre 2003 une trésorerie nette déficitaire de 623 MDH. Ce résultat est exceptionnel dans la mesure où dans le cadre de l'externalisation de la CIR, l'ODEP a contracté en décembre 2003 un crédit spot afin de concrétiser l'opération de transfert de 700 MDH qui a été converti en mars 2004 en un emprunt obligataire.

Le graphique ci-contre permet d'apprécier l'évolution de la trésorerie nette¹⁷ de 1999 à 2003. En termes de chiffre d'affaires, la trésorerie a triplé en l'espace d'un an pour atteindre 100 jours de CA en 2002.

Evolution trésorerie nette [MDH]



¹⁷ Trésorerie nette = trésorerie actif - trésorerie passif

B. Le passif

| <i>En millions de dirhams</i> | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| CAPITAUX PROPRES | 2 084 | 2 393 | 1 506 |
| <i>dont capital social</i> | 711 | 711 | 711 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES | 764 | 565 | 383 |
| DETTES DE FINANCEMENT | 1 896 | 2 000 | 1 011 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES | 425 | 499 | 281 |
| ECART DE CONVERSION - PASSIF | 7 | 1,5 | 15 |
| | | | |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT | 944 | 1 006 | 901 |
| <i>dont Fournisseurs et comptes rattachés</i> | 308 | 329 | 302 |
| | | | |
| TRESORERIE - PASSIF | 318 | 239 | 1 096 |
| TOTAL PASSIF | 6 438 | 6 703 | 5 194 |

B.1 Financement permanent

▪ *Capitaux propres*

Le capital social, formé initialement par les fonds reçus de l'ex-RAPC, du patrimoine privé reçu de l'Etat et de sa dotation initiale, est de 710,5 MDH à fin 2003. Le résultat net déficitaire de - 887 MDH de l'exercice 2003 explique la baisse des fonds propres qui passent de 2 393 MDH en 2002 à 1 506 MDH en 2003. En 2001, les fonds propres totalisaient 2 084 MDH.

La situation à fin 2003 fait ressortir des capitaux propres assimilés à 383 MDH, contre 568 MDH à fin 2002 et 764 MDH à fin 2001. Cette baisse est due essentiellement à la baisse des provisions réglementées. Celles-ci se répartissaient en 2003 de la façon suivante :

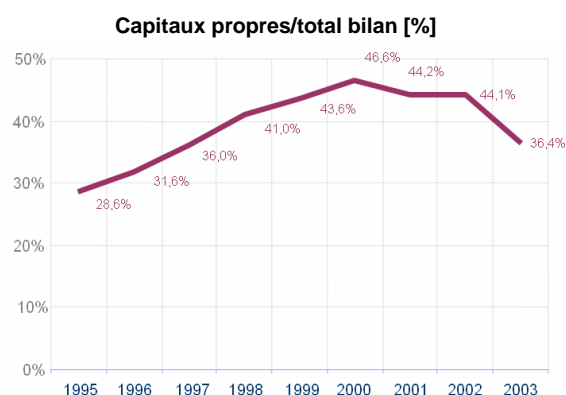
- les subventions d'investissement pour 19 MDH. Cette rubrique inclut principalement le don qui a été octroyé par le passé à l'ODEP par la Caisse du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ayant servi au financement de matériel de protection de l'environnement aux ports de Mohammedia et de Nador ;
- les provisions réglementées, à caractère de réserve libre, qui englobent :
 - . les provisions pour amortissement dérogatoire pour 194 MDH ;
 - . la réserve réglementée d'un montant de 7 MDH ;
 - . la provision pour investissement pour 79 MDH ;
 - . la provision pour acquisition et construction de logements d'un volume de 83 MDH.

Entre 1996 et 2002, les fonds propres ont connu un rythme de croissance soutenu avec un TCAM de 15 %. A fin 2003, ils totalisaient, y compris les capitaux propres assimilés et le résultat net déficitaire de l'exercice, 1 889 MDH répartis selon le tableau suivant.

| En millions de dirhams | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Capital social | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 |
| Autres réserves | - | - | - | - | - | - | - | 210 |
| Report à nouveau | 190 | 313 | 466 | 775 | 1 007 | 1 221 | 1 374 | 1 472 |
| Résultat net de l'exercice | 122 | 153 | 310 | 214 | 214 | 153 | 309 | - 887 |
| Capitaux propres assimilés | 313 | 368 | 488 | 607 | 703 | 764 | 565 | 383 |
| Total des capitaux propres et assimilés | 1 336 | 1 543 | 1 974 | 2 325 | 2 634 | 2 848 | 2 957 | 1 889 |
| <i>Evolution en %</i> | <i>21.0%</i> | <i>15.5%</i> | <i>27.9%</i> | <i>17.8%</i> | <i>13.3%</i> | <i>8.1%</i> | <i>3.8%</i> | <i>- 36,1%</i> |

Le degré d'autonomie financière, représenté par le ratio des fonds propres, y compris les capitaux propres assimilés, sur le total bilan, est de 36 % au 31 décembre 2003. On distingue trois phases d'évolution :

- la première phase de constitution des ressources propres (de 1995 à 1999) où les fonds propres sont en forte progression et passent de 29 % à 44 % ;
- la deuxième phase de consolidation des ressources (de 2000 à 2002) où la part des fonds propres dans le total bilan, a tendance à se stabiliser, étant donné la maturité structurelle qu'a atteint l'organisme, autour de 45 % ;
- et enfin, la troisième phase qu'est l'année 2003 qui demeure une année exceptionnelle. En effet, elle a été marquée par le transfert de la CIR de l'Office au RCAR, opération qui s'est traduite par un coût supplémentaire de 1,5 milliards de dirhams.



Cependant, il faut noter qu'en 2003, l'équilibre financier de l'Office a été conservé et les ressources dégagées par l'organisme ont permis :

- de financer les acquisitions des immobilisations à hauteur de 685 MDH ;
- de faire face aux échéanciers des emprunts en 2003 pour un volume de 76 MDH.

▪ *Dettes de financement*

Les dettes sont constituées principalement de lignes d'emprunt auprès d'institutions financières étrangères telles que la BIRD et la BEI, de crédits acheteurs contractés auprès de banques étrangères et de crédits fournisseurs.

La ventilation des principales dettes financières au 31/12/2003 de l'ODEP est la suivante :

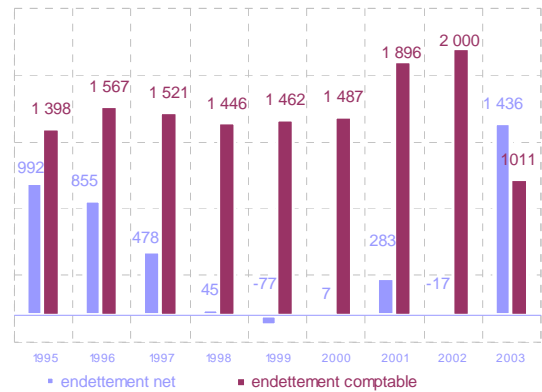
| Créancier | Montant en devises | Devise | Taux | Maturité | Date | Capital restant dû au 31/12/2003 (KDH) |
|--|--------------------|----------------|---------|----------|----------|--|
| BIRD | 90 960 000 | US \$ | VAR. | 15 ANS | 09/05/91 | 530 555 |
| TRESOR MAROCAIN | 170 535 000 | DH | 7 % | 20 ANS | 24/01/86 | 28 422 |
| Crédit Lyonnais | 20 290 000 | Franc Français | 10.21 % | 10 ANS | 03/12/92 | 2 578 |
| TRESOR FRANCAIS | 76 066 000 | Franc Français | 5.40 % | 21 ANS | 03/12/92 | 128 848 |
| BEI | 30 000 000 | EURO | VAR. | 14 ANS | 13/04/99 | 320 535 |
| AUTRES | - | DH | - | - | - | 226 |
| TOTAL DES DETTES DE FINANCEMENT | | | | | | 1 011 164 |

L'ODEP bénéficie de lignes d'emprunts à conditions préférentielles en matière de taux et assorties de maturités à très long terme avec généralement un différé du remboursement. Cela permet, au regard de la nature des emplois de l'ODEP qui sont généralement à maturité élevée, d'assurer l'adossement de ses ressources à ses emplois.

L'encours des dettes financières au 31 décembre 2003 atteint 1,01 milliards de dirhams contre 2,0 milliards de dirhams en 2002 et 1,9 milliards en 2001. La rubrique comptable *Dettes de financement*, valorisée à 2,0 milliards de dirhams à fin 2002 intégrait l'encours des dettes financières (1 154 MDH) ainsi que la réserve constituée au bénéfice de la CIR (842 MDH). Cette dernière a été transférée au RCAR le 1^{er} janvier 2004.

Les conditions de taux des lignes d'emprunt émises en équivalents dollars à taux variable accordées par la BIRD, sont indexées et fixées selon les conditions de taux observées au niveau d'un pool de pays englobant la région MENA. Concrètement, les échéanciers de remboursement, calculés sur une base semestrielle, sont définis généralement juste avant la date d'échéance en stipulant entre autres la devise de remboursement (en dollar et/ou autre devise), le taux appliqué et le montant à rembourser. Ce mécanisme de remboursement rend de ce fait difficilement applicable un mécanisme de couverture du risque de change, obligeant l'organisme à rester vigilant en effectuant régulièrement des dotations et des reprises de provisions. En dépit de ce paramètre, les taux moyens observés oscillent en moyenne entre 4,5 % et 6,0 % pour les emprunts BIRD.

La situation financière de l'ODEP, au terme de l'exercice 2003, présente un volume de dettes global de 2 108 MDH¹⁸ qui représente 66 % des capitaux permanents, soit en nette hausse par rapport à l'année passée qui affichait environ 40 %. Etant donné la nature fortement capitalistique de l'industrie portuaire, l'ODEP joue sur cet effet de levier de sorte à optimiser le coût moyen de ses ressources.



En termes d'autonomie financière, le total des dettes financières comptables voit sa part au total bilan augmenter de 33 % en 2002 à 41 % en 2003. Cette hausse fait suite à une réduction de ce ratio de 36 % à 30 % entre 1995 et 2002.

Le calcul de l'endettement net intègre les dettes comptables de financement, la dette à court terme (trésorerie passif) auquel on retranche les disponibilités en caisse (trésorerie actif) et les valeurs de placements financiers. A fin 2003, il ressort un endettement net de 1 436 MDH. Cette hausse sensible s'explique par le transfert de la CIR qui a nécessité d'une part, la mobilisation des ressources internes et d'autre part, le recours à un crédit spot en décembre 2003 qui a été converti en un emprunt obligataire en mars 2004.

Pour le financement de ses investissements futurs, l'ODEP compte recourir à des emprunts libellés essentiellement en dirhams, conjugué à son autofinancement tout en préservant son indépendance financière. Sur les trois derniers exercices, le taux de financement externe était d'environ 30 % du montant global investi.

- *Provisions durables pour risques et charges*

Avec un volume de 281 MDH en 2003 contre 499 MDH en 2002, la situation des provisions pour risques et charges est en baisse de 218 MDH. En 2002, ce poste était en baisse de 32 % par rapport à 2001.

En 2003, les provisions pour risques représentent d'une part, les provisions pour pertes de change (26 MDH) et d'autre part, les provisions pour litiges (124 MDH). Les principaux litiges concernent essentiellement le litige commercial portant sur les avaries et manquant subies par les marchandises lors des opérations de manutention ou pendant la phase de stockage au port.

¹⁸ Ce montant inclut les dettes de financement (1 011 MDH) et la trésorerie passive (1 096 MDH)

Les provisions pour charges accumulées au titre de l'exercice 2003 s'établissent à 131 MDH, et sont en baisse de - 150 MDH par rapport à 2002, suite à une hausse de + 176 MDH enregistrée entre 2001 et 2002.

En 2003, ces dernières sont composées des provisions pour charges à répartir (9 MDH), des provisions pour accidents du travail (8 MDH) et de la provision pour le contrôle fiscal (114 MDH). Cette dernière provision a été constituée par l'ODEP par principe de prudence suite au contrôle fiscal dont a fait l'objet l'ODEP en 2003.

- *Ecart de conversion passif*

A l'instar de ce qui a été dit pour l'écart de conversion actif, cette rubrique représente la diminution du stock de dettes réalisée sur le volume global des dettes en tenant compte des cours de change au moment du déblocage des emprunts et au cours de clôture au 31 décembre 2003.

Celle-ci représente 15 MDH à fin 2003 contre 1,5 MDH à fin 2002 et 7,0 MDH à fin 2001.

B.2 Passif circulant

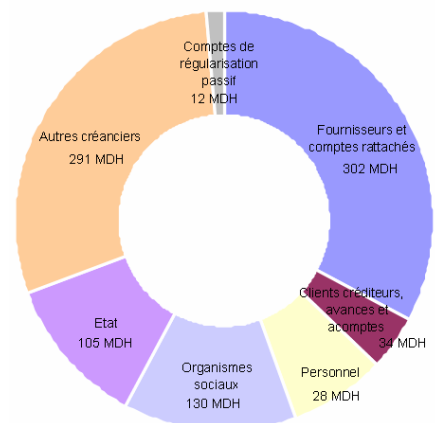
- *Dettes du passif circulant*

Au 31 décembre 2003, la situation bilantielle affiche un total de passif circulant de 901 MDH en retrait de 104 MDH par rapport à l'année 2002 et réparti tel que schématisé ci-contre.

Au courant de l'année 2003, cette rubrique a enregistré une baisse de 10,4 % en raison de la hausse du poste Personnel de près de 50 MDH.

Avec 302 MDH, les dettes vis-à-vis des fournisseurs représentent la majeure partie de cette rubrique, suivies des dettes diverses (redevances domaniale, assurances et fournisseurs d'immobilisations,...) pour un montant de 291 MDH, des dettes envers les organismes sociaux (CNSS, MODEP, Mutuelle,...) d'une valeur de 130 MDH et des dettes constituées par la collecte de la TVA envers l'Etat pour 105 MDH.

Répartition des dettes du passif circulant 2003



L'ODEP procède pour la réalisation de ses achats de travaux, services et fournitures, par la procédure des appels d'offres. Elle ne présente pas de dépendance particulière par rapport à un ou plusieurs fournisseurs spécifiques. En effet, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, particulièrement l'entretien et la maintenance des équipements et infrastructures portuaires, l'ODEP est lié à ses fournisseurs par des contrats issus de la procédure d'appel d'offres.

Concernant ses acquisitions d'équipements, l'ODEP réalise ces opérations auprès de constructeurs de gros matériels et/ou d'entreprises spécialisées, implantés généralement à l'étranger. Ces fournisseurs sont représentés au Maroc, par des entreprises locales, qui prennent en charge l'entretien et la maintenance du matériel, dans le cadre de contrats de maintenance. Le délai de règlement fournisseurs est en moyenne de 90 jours.

ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau des emplois et ressources sur la période 2001 – 2003

| En millions de dirhams | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------|----------------|------------------|
| AUTOFINANCEMENT | 677.3 | 654.9 | - 753.9 (1) |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS | 184.4 | 66.6 | 99.6 |
| AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT | 462.8 | 313.4 | 1 589.8 |
| I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE | 1 324.5 | 1 034.9 | 934.5 |
| ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS | 816.7 | 673.8 | 706.3 |
| REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT | 115.9 | 121.2 | 2 502.9 (2) |
| EMPLOIS EN NON VALEURS | 256.0 | 6.4 | 10.4 |
| II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE | 1 188.6 | 801.5 | 3 219.6 |
| III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL | - 71.0 | - 125.2 | + 1 119.0 |
| IV. VARIATION DE LA TRESORERIE | + 206.9 | + 358.6 | - 1 166.1 |
| TOTAL GENERAL | 1 395.5 | 1 160.1 | 3 219.6 |

(1) Si l'on exclut les éléments exceptionnels ci-après, liés au transfert de la CIR au RCAR, l'autofinancement serait en 2003 de 623 MDH :

(+) 1492 MDH correspond à la différence entre le coût de transfert de la CIR au RCAR (2342MDH) et les réserves constituées (850 MDH)

(-) 215 MDH correspond à la reprise sur provision pour retraite constituée en 2002

(+) 100 MDH représente la dotation en amortissement des charges à répartir concernant l'apport en réserves constitué en 2001 de 250 MDH

(2) Dont 2342 MDH correspondant au paiement du coût de transfert de la CIR au RCAR

La capacité d'autofinancement est le flux qui résulte de l'ensemble des opérations de l'entreprise (opérations d'exploitation, financières et exceptionnelles). C'est ainsi que la CAF constitue la ressource interne et le surplus monétaire que l'entreprise dégage du fait de son activité. Au terme de l'exercice 2003, la capacité d'autofinancement de l'office a atteint -753 MDH contre 655 MDH en 2002. Cette variation s'explique par le déficit de l'exercice 2003 qui s'élève à - 887 MDH.

Les ressources mobilisées par l'ODEP au cours de l'exercice 2003 ont totalisé 935 MDH, soit une baisse de 9,7 % par rapport aux ressources générées en 2002. Cette baisse est induite par la capacité d'autofinancement enregistrée en 2003, soit - 754 MDH en 2003 contre 655 MDH en 2002. Sans l'impact du coût de transfert de la CIR, la capacité d'autofinancement de l'Office serait de l'ordre de 737 MDH, soit une hausse de 12 % par rapport à 2002.

En 2002, 63 % des ressources ont été générées par l'activité de l'Office sous forme de capacité d'autofinancement contre 51 % en 2001. Les emplois ont concerné 801 MDH en 2002 et 1 189 MDH en 2001. Les investissements ont mobilisé près de 84 % de ces emplois en 2002 contre 69 % en 2001.

Les ressources dégagées au courant de l'année 2003 ont permis à l'ODEP de :

- financer les acquisitions des immobilisations à hauteur de 685 MDH ;
- faire face aux échéances des emprunts globales de 76 MDH.

IMPACT DE L'EXTERNALISATION SUR LES COMPTES DE L'ODEP

Avertissement :

Les données financières présentées ci-dessous ont été retraitées de l'opération d'externalisation de la caisse interne de retraite (hors effet impôt) afin de refléter les performances économiques de l'ODEP sur l'exercice 2003 et de permettre une lecture analytique et comparative des états financiers, abstraction faite du surcoût engendré par l'opération exceptionnelle de transfert.

Les états financiers (bilan et compte de produits et charges) ont ainsi été retraités et revus par les commissaires aux comptes de l'Office.

L'exercice 2003 a été marqué par l'externalisation de la Caisse Interne de Retraite de l'ODEP moyennant un coût global de 2 342 MDH. Le coût de transfert a été financé, au moment de l'opération, par un crédit spot en attendant le déblocage de l'emprunt obligataire à hauteur de 700 MDH et le reliquat par fonds propres. Ainsi, les états financiers de l'exercice 2003 ont été fortement impactés par l'opération exceptionnelle de transfert de la Caisse Interne de Retraite au RCAR. Pour une meilleure compréhension de la situation comptable et afin de mieux apprécier l'évolution des résultats de l'office, Il a été procédé au retraitement des comptes de l'effet de la Caisse Interne de Retraite par la charge complémentaire constatée par l'office de 1 492 MDH, qui représente la différence entre le coût global de transfert de la caisse de retraite (2 342 MDH) et les réserves constituées au 31 décembre 2003 (850 MDH).

Bilan retraité

Le bilan fonctionnel de l'ODEP, abstraction faite des comptes de la CIR et après retraitement des titres et valeurs de placement (hors effet impôt), se présente ainsi :

| En millions de dirhams | 2002 | 2003 retraité | Variation (MDH) |
|-------------------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| Financement permanent | 4 465 | 4 689 | 224 |
| Actif immobilisé | 3 686 | 3 860 | 174 |
| Fonds de roulement | 779 | 829 | 50 |
| Actif circulant | 610 | 663 | 53 |
| Passif circulant | 1 006 | 871 | (135) |
| Besoin en fonds de roulement | (396) | (208) | 188 |
| Trésorerie actif | 1 414 | 2 133 | 719 |
| Trésorerie passif | 239 | 1 096 | 857 |
| Trésorerie nette | 1 175 | 1 037 | (138) |

L'analyse du bilan fonctionnel retraité fait ressortir les éléments suivants :

- **une amélioration du fonds de roulement en 2003 de 50 millions de dirhams**

Le fonds de roulement de l'ODEP au 31 décembre 2003 s'élève à 829 MDH, soit une hausse de 50 MDH comparativement au 31 décembre 2002 (779 MDH). Cette évolution s'explique principalement par l'effet compensé des éléments suivants :

- . Le résultat bénéficiaire de l'exercice (605 MDH),
- . Les remboursements des emprunts pour 147 MDH,

- . La reprise de la provision pour investissement au titre des exercices 1999 et 2000 pour 170 MDH,

La hausse des emplois permanents de 174 MDH (principalement les investissements l'exercice nettes des dotations pour 116 MDH).

- une baisse du besoin en fond de roulement en 2003

Le besoin en fond de roulement qui présente au 31 décembre 2003 une ressource de 208 MDH a enregistré une baisse de 188 MDH par rapport à l'exercice précédent. Cette variation négative s'explique essentiellement par l'effet cumulé des éléments suivants :

- . la baisse des dettes envers le personnel de 48 MDH du fait que les dettes enregistrées au 31.12.2002 correspondaient aux indemnités de départs volontaires accordées et non versés à la clôture de l'exercice ;
- . la baisse des dettes fournisseurs de 28 MDH ;
- . la baisse des dettes envers l'Etat de 10 MDH ;
- . la hausse des autres débiteurs de 33 MDH en raison notamment de la comptabilisation du transfert de la halle aux poissons ;
- . la hausse des créances sur l'Etat de 9 MDH.

- Une trésorerie nette positive en baisse de 138 MDH par rapport à 2002

L'évolution négative de la situation de trésorerie de l'ODEP de 138 MDH est le résultat de la baisse des ressources dégagées par l'exploitation de 188 MDH atténuée par la hausse du fond de roulement de 50 MDH.

Compte de produits et de charges retraité

Le compte de produits et de charges retraité pour l'exercice 2003, abstraction faite des comptes de la CIR (hors effet impôt), se présente :

| En millions de dirhams | 2002 | 2003 retraité | Variation (MDH) | Variation (%) |
|--------------------------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 2 001 | 2 036 | 35 | 2% |
| Autres produits d'exploitation | 106 | 98 | (8) | - 8% |
| Produits d'exploitation | 2 107 | 2 134 | 27 | 1 |
| Personnel | 580 | 548 | (32) | -6% |
| Autres charges externes | 316 | 404 | 88 | 28% |
| Achats consommés | 140 | 146 | 6 | 4% |
| Impôts et taxes | 199 | 204 | 5 | 3% |
| Dotations d'exploitation | 522 | 511 | (11) | -2% |
| Charges d'exploitation | 1 757 | 1 813 | 56 | 3% |
| Résultat d'exploitation | 350 | 321 | (29) | - 8% |
| Résultat financier | 118 | 82 | (36) | - 31% |
| Résultat courant | 468 | 403 | (65) | - 14% |
| Résultat non courant | (51) | 213 | 264 | ns |
| Impôt sur les sociétés | (44) | (11) | 33 | - 75% |
| Résultat net | 373 | 605 | 232 | 62% |

La situation retraitée fait ressortir les éléments suivants :

- **une légère augmentation des produits d'exploitation de 1% par rapport à 2002**

Les produits d'exploitation de l'exercice 2003 ont atteint 2 134 MDH en augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de l'effet de :

- . la hausse du chiffre d'affaires de 2% qui passe de 2 001 MDH en 2002 à 2 036 MDH en 2003. Cette évolution est due à l'augmentation du trafic à forte valeur ajoutée (conteneurs et péages) compensée par la baisse du chiffre d'affaires générés par les ports de pêche en raison du transfert des halles aux poissons à l'ONP.
- . la baisse des reprises d'exploitation de 8 MDH par rapport à l'exercice précédent due essentiellement au dénouement de certaines affaires, en 2002, couvertes antérieurement par des provisions pour risques et charges.

- **une évolution de + 3% des charges d'exploitation par rapport à l'exercice 2002**

Cette variation est due essentiellement aux effets compensés suivants :

- . les autres charges externes du fait de la hausse des charges d'entretien et réparation de 73 MDH en raison essentiellement de l'opération de confortement de quai effectuée au niveau du port de Casablanca pour un montant de 65 MDH.
- . la baisse des charges du personnel de 32 MDH en raison des départs volontaires réalisés à fin 2002.

L'effet compensé de ces deux variations a généré, par conséquent, un bénéfice d'exploitation de 321 MDH, en diminution de 8% par rapport à 2002 (350 MDH).

- **un résultat financier bénéficiaire de 82 MDH**

Ce résultat bénéficiaire s'explique essentiellement par l'importance de la reprise de la provision pour perte de change devenue sans objet par rapport à la nouvelle provision constatée en 2003 suite à la baisse du cours de change de l'euro.

- **Un résultat non courant positif de 213 MDH par rapport à -51 MDH en 2002**

Au 31 décembre 2003, le résultat non courant est composé principalement des éléments suivants :

Au niveau des produits,

- . la reprise des provisions réglementées pour 212 MDH dont 170 relative à la provision pour investissements (82 et 88 KDH respectivement dotée en 1999 et 2000) utilisée conformément à son objet et reprise en franchise d'impôt ;

- . les produits de cession des immobilisations pour 46 MDH constitués à hauteur de 45 MDH du prix de transfert des halles aux poissons à l'ONP.

Au niveau des charges

- . les dotations non courantes pour un montant de 153 MDH dont 114 MDH correspondent à la provision pour contrôle fiscal et 39 MDH de provisions réglementées ;
- . les intérêts moratoires¹⁹ supportés par l'ODEP, suite au dénouement définitif de marchés de 18 MDH.

¹⁹ pénalités de retard

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2004

Aperçu des réalisations du premier semestre 2004

En termes de performances, le premier semestre de l'exercice 2004 a été marqué par un ensemble d'événements ayant eu un impact direct ou indirect sur l'activité de l'ODEP. Les principaux faits marquants peuvent être synthétisés ainsi :

- La régression du cours de l'euro durant l'exercice 2004 qui passe de 11,11 dh au 31/12/2003 à 11,03 dh au 30/06/04.
- Le rétablissement du cours du dollar américain qui affiche 9,10 dh au 30/06/04 contre 8,80 dh au 31/12/2003.
- La reprise du trafic des hydrocarbures qui s'établit à 5,486 MT au 30/06/2004 soit une hausse de 20,6% par rapport à la situation au 30/06/2003.
- La progression du trafic des céréales de 17% par rapport à fin juin 2003.
- La hausse du trafic des conteneurs de 8,4% et du trafic roulier de 26 % par rapport à la situation prévalant un an auparavant.
- L'augmentation du trafic global de 8,9% par rapport à fin juin 2003.
- Le trafic manipulé par l'ODEP a enregistré une augmentation de 11,3% par rapport à fin juin 2003. La part de marché ressort ainsi à 58% au 30/06/2004.

En termes financiers, le premier semestre 2004 a connu d'autres événements qui ont impacté son résultat. Il s'agit des faits suivants :

- L'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 700 MDH, en mars 2004, destiné à financer en partie le coût de transfert de la CIR au RCAR, lequel emprunt est amortissable sur 5 ans à un taux de 5,20%.
- La revalorisation des salaires du personnel de l'ODEP moyennant :
 - . L'octroi d'une prime de performance variable, accordée le 1^{er} semestre de chaque année. Le montant de la prime servie en 2004 est de 15 MDH.
 - . La revalorisation de certaines rubriques des salaires (prime de qualification, prime de rendement, prime de transport, prime de sujétion et prime d'encadrement).

Tenant compte des faits précités et de l'évolution du trafic, les réalisations financières de l'ODEP se présentent à fin juin 2004 comme suit :

- Le chiffre d'affaires a atteint 1 064 MDH, soit une augmentation de 3,5% par rapport au 1^{er} semestre 2003.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 817 MDH enregistrant ainsi une baisse de 10,0 % par rapport à la même période de l'année dernière.

- Le résultat d'exploitation a connu une nette amélioration en passant de 160,7 MDH à fin juin 2003 à 255,2 MDH à fin juin 2004, soit une hausse de 59%.
- Le résultat financier s'est détérioré en passant de 41 MDH à fin juin 2003 à - 21 MDH à fin juin 2004. Cette situation est due à :
 - . La baisse des produits financiers de l'ordre de 67,4 MDH consécutive à la baisse des produits de placement (-32,4 MDH) et à la baisse des reprises financières (-35 MDH).
 - . La baisse des charges financières de l'ordre de 5,4 MDH due à la baisse des dotations financières et du niveau des pertes de changes.
- Le résultat courant s'élève à 234 MDH enregistrant une hausse de 16% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Le résultat non courant à fin juin 2004 s'élève à 14,7 MDH enregistrant une baisse de 32%.
- Le résultat avant impôt au 30 juin 2004 est de l'ordre de 249 MDH, enregistrant ainsi une hausse de 11% par rapport à fin juin 2003.
- Le résultat après impôt s'élève à 240 MDH affichant une hausse de 10% par rapport à fin juin 2003.

A. Compte de produits et de charges au 30 juin 2004

Avertissement :

Les données comparatives du CPC au 30 juin 2003 correspondent, en l'absence d'un arrêté semestriel antérieur, aux données comptables de l'exercice 2003 ramenées à 6 mois (50% des soldes constatés au 31 décembre 2003) et retraitées des éléments exceptionnels constatés en fin d'exercice écoulé et notamment les écritures de transfert de la CIR au RCAR, la provision pour impôt et la reprise des provisions pour investissement dotées en 1999 et 2000 (compte non tenu de l'effet impôt).

| En millions de dirhams | AU 30/06/2004 | AU 30/06/2003 | Ev. - % |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Chiffres d'affaires | 1 064,25 | 1 028,33 | 3,49% |
| Produits d'exploitation | 1 071,84 | 1 067,19 | 0,44% |
| Charges d'exploitation | 816,54 | 906,43 | -9,92% |
| Résultat d'exploitation | 255,29 | 160,76 | 58,80% |
| Produits financiers | 22,48 | 89,81 | -74,97% |
| Charges financières | 43,55 | 48,97 | -11,06% |
| Résultat financier | -21,07 | 40,84 | -151,59% |
| Résultat courant | 234,22 | 201,61 | 16,18% |
| Produits non courants | 50,64 | 71,24 | -28,92% |
| Charges non courantes | 35,96 | 49,75 | -27,73% |
| Résultat non courant | 14,69 | 21,49 | -31,66% |
| Résultat avant impôt | 248,91 | 223,09 | 11,57% |
| Impôt sur les résultats | 9,07 | 5,54 | 63,67% |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 239,84 | 217,55 | 10,25% |

Résultat d'exploitation

Au terme du 1^{er} semestre 2004, le chiffre d'affaires de l'Office s'établit à 1 064 MDH vs 1 028 MDH au 30 juin 2003, soit une augmentation de 3,5%. Les reprises d'exploitation ont concerné 7,6 MDH contre 38,8 MDH un an auparavant. Les produits d'exploitation totalisent ainsi, au 30 juin 2004, 1 072 MDH, soit une hausse de 0,44% par rapport à la même période de l'année précédente.

Concernant les charges d'exploitation, celles-ci ont régressé à fin juin 2004 de près de 10% pour s'établir à 817 MDH, soit une baisse de 89 MDH en absolu. Cette baisse est le résultat de :

- la diminution des autres charges externes qui passent de 202 MDH au 30 juin 2003 à 136 MDH au 30 juin 2004, soit une évolution de - 32,5% ;
- la régression du poste relatif aux achats consommés de matières et fournitures qui passent de 73 MDH à 60 MDH entre juin 2003 et juin 2004, soit une baisse de - 16,9% pour ce poste ;
- la baisse de 13,5 % des dotations d'exploitation constituées au titre du premier semestre de l'année 2004 (221 MDH) par rapport à celles de l'année 2003 (256 MDH) ;
- l'augmentation du poste charges de personnel de 6,4%. Au 30 juin 2004, ils s'établissent à 291 MDH, contre 274 MDH un an auparavant, dû à l'augmentation des charges salariales.

Ainsi, au regard des évolutions des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'ODEP s'inscrit, au terme des six premiers mois de l'année 2004, en hausse de 58,8% par rapport à la même période de l'année précédente. Celui-ci est de 255,3 MDH au 30 juin 2004 vs 160,7 MDH un an auparavant. En termes de rentabilité, l'ODEP affiche une marge d'exploitation de 23,8% au 1^{er} semestre 2004 contre 15,1% au 1^{er} semestre 2003.

Résultat financier

Au 1^{er} semestre 2004, l'ODEP enregistre un résultat financier déficitaire de - 21,1 MDH contre un résultat positif de 40,8 MDH un an auparavant. Ce résultat traduit la baisse des produits financiers qui passent de 89,8 MDH à 22,5 MDH sur la même période, soit une régression de 67,3 MDH en absolu (- 75%). Cette variation importante s'explique par la baisse du volume du portefeuille de placement de l'Office qui est passé de 1 474 MDH au 31 décembre 2002 à 198 MDH au 31/12/2003.

Les charges financières de l'Office sont elles aussi en amélioration. Elles passent de 49,0 MDH à 43,6 MDH entre les premiers semestres 2003 et 2004. Toutefois, cette

évolution masque une montée des charges d'intérêt de l'ODEP, de 4,9% sur cette période, qui est compensée par une diminution sensible des dotations financières, de - 64%.

De ce fait, le résultat courant affiché par l'Office pour le premier semestre 2004 est de 234 MDH vs 202 MDH un an auparavant, soit une hausse de 16,2%.

Résultat non courant

Au 30 juin 2004, le résultat non courant de l'ODEP est de 14,7 MDH contre 21,5 MDH pour la même période de l'année précédente. Cette évolution est le résultat de :

- la baisse des produits non courants de - 28,9%, qui s'élèvent au 30 juin 2004 à 50,6 MDH. Cette évolution est due principalement à la baisse de la rubrique *Produits des cessions d'immobilisations* qui passe de 23 MDH à 2,5 MDH.
- la baisse concomitante des charges non courantes qui évoluent de 49,8 MDH à 36,0 MDH entre juin 2003 et juin 2004. Cette évolution résulte principalement des faits suivants :
 - . le solde de la valeur nette des immobilisations cédées qui passe de 4,2 MDH à 0,1 MDH entre le 30 juin 2003 et le 30 juin 2004.
 - . Le solde de la rubrique pénalités de retard qui passe de 9,0 MDH en juin 2003 à 0,004 MDH en juin 2004.

Résultat net

Le résultat courant avant impôt ressort, au terme du premier semestre 2004, à 248,9 MDH en amélioration de 11,6 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'impôt sur les sociétés qui incombe à l'Office au titre du résultat du premier semestre 2004 est de 9,1 MDH contre 5,5 MDH un an auparavant.

En conséquence, le résultat net de l'ODEP affiché est de 239,8 MDH, en amélioration de 10,3% par rapport à la situation au 30 juin 2003. La marge nette s'élargit ainsi de deux points, au 30 juin 2004, en s'établissant à 22,4% vs 20,4% un an auparavant.

B. Bilan au 30 juin 2004

▪ Actif

| ACTIF - En millions de dirhams | AU 30/06/2004 | AU 31/12/2003 | Ev. - % |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR | 33,01 | 36,49 | -9,55% |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 10,57 | 11,28 | -6,31% |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 202,31 | 3 242,90 | -1,25% |
| <i>dont Constructions</i> | <i>1 788,53</i> | <i>1 844,84</i> | <i>-3,05%</i> |
| <i>dont Installations techniques, matériel et outillage</i> | <i>733,21</i> | <i>828,66</i> | <i>-11,52%</i> |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 547,93 | 543,68 | 0,78% |
| <i>dont Titres de participation</i> | <i>198,44</i> | <i>198,44</i> | <i>0,00%</i> |
| ECARTS DE CONVERSION ACTIF | 25,32 | 26,03 | -2,73% |
| | | | |
| STOCKS | 103,46 | 102,79 | 0,65% |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT | 512,73 | 559,83 | -8,41% |
| <i>dont Clients et comptes rattachés</i> | <i>238,65</i> | <i>255,25</i> | <i>-6,51%</i> |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT | 395,19 | 198,20 | 99,39% |
| | | | |
| TRESORERIE - ACTIF | 372,48 | 473,04 | -21,26% |
| TOTAL ACTIF | 5 203,01 | 5 194,24 | 0,17% |

L'analyse de l'actif de l'ODEP au terme du premier semestre 2004 fait ressortir :

- Un léger accroissement des actifs de l'Office qui passe à 5,203 MDH, soit une évolution positive de 0,17% depuis le 31 décembre 2003.
- Une baisse du poste relatif aux immobilisations corporelles (3,202 MDH) de 1,3% par rapport au 31 décembre 2003.
- Une baisse des créances de l'actif circulant de 8,4%. Cela résulte d'une part, de la baisse des créances vis-à-vis des clients privés de l'Office, dont le volume passe de 560 MDH à 513 MDH sur la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, et d'autre part, de la baisse des créances envers l'Etat qui passent de 108,8 MDH à 80,4 MDH sur la même période.
- Une augmentation du portefeuille de placement de l'ODEP. Pour rappel, celui-ci avait été mobilisé par l'Office pour financer en partie le coût d'externalisation de la CIR. Ce poste affiche un total de 395 MDH au 30 juin 2004 vs 198 MDH au 31 décembre 2003 et 1 474 MDH au 31 décembre 2002.
- En termes de liquidités, l'ODEP affiche une trésorerie de 372 MDH au 30 juin 2004 contre 473 MDH au 31 décembre 2003. La trésorerie nette s'élève à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2004 à 30,2 MDH contre - 623,5 MDH au 31 décembre 2003. La trésorerie nette au 31/12/2003, retraitée d'un montant de 700 MDH qui correspond à un crédit spot contracté en décembre 2003 et converti par l'emprunt obligataire émis en mars 2004, ressort ainsi à 76,5 MDH.

▪ Passif

| PASSIF - En millions de dirhams | AU 30/06/2004 | AU 31/12/2003 | Ev. - % |
|--|-----------------|-----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES | 1 745,91 | 1 506,07 | 15,92% |
| <i>dont capital social</i> | <i>710,52</i> | <i>710,52</i> | <i>-</i> |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES | 379,93 | 383,11 | -0,83% |
| DETTES DE FINANCEMENT | 1 678,61 | 1 011,16 | 66,01% |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES | 284,62 | 281,16 | 1,23% |
| ECART DE CONVERSION - PASSIF | 0,72 | 15,18 | -95,27% |
| | | | |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT | 770,95 | 901,07 | -14,44% |
| <i>dont Fournisseurs et comptes rattachés</i> | <i>171,44</i> | <i>301,53</i> | <i>-43,14%</i> |
| | | | |
| TRESORERIE - PASSIF | 342,27 | 1 096,49 | -68,78% |
| TOTAL PASSIF | 5 203,01 | 5 194,24 | 0,17% |

L'analyse du passif de l'ODEP au terme du premier semestre 2004 fait ressortir :

- Un renforcement de la part des capitaux permanents puisque ceux-ci passent de 3 197 MDH à 4 090 MDH entre le 31 décembre 2003 et le 30 juin 2004. Par rapport au total bilan, cette part passe de 61,5% à 78,6% sur cette période. L'élargissement de la part des capitaux permanents sur le total bilan s'explique principalement par la conversion d'un crédit spot (bas de bilan) de 700 MDH en un emprunt obligataire (haut de bilan).
- Par ailleurs, on note une augmentation des capitaux propres qui passent de 1 506 MDH à 1 746 MDH sur la période d'observation. La part des capitaux propres sur le total bilan passe ainsi de 29,0% à 33,6% sur cette période. Cela s'explique par la prise en compte du résultat net affiché au terme du premier semestre de l'année 2004 par l'ODEP qui s'élève à 240 MDH.
- Un léger fléchissement des capitaux propres assimilés dont le volume passe de 383 MDH à 380 MDH entre le 31 décembre 2003 et le 30 juin 2004. Cela est dû principalement à la baisse des subventions d'investissement qui s'établissent à 14,6 MDH au 30 juin 2004 vs 19,0 MDH au 31/12/2003.
- En mars 2004, l'ODEP a contracté un emprunt obligataire pour un montant de 700 MDH. Aussi, la rubrique relative aux dettes de financement a affiché, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004, un total de 1 679 MDH vs 1 011 MDH au 31 décembre 2003. Par rapport au total bilan, la part des dettes de financement à long terme passe ainsi de 19,5% à 32,3% sur cette période. Cette augmentation du stock de dettes ne traduit qu'une écriture comptable puisque cette hausse a été compensée par une baisse sensible de la trésorerie inscrite au passif de l'établissement.
- Les provisions durables pour risques et charges évoluent de 1,1% durant le premier semestre 2004 en passant de 281,1 MDH à 284,6 MDH.
- Au 30 juin 2004, les dettes du passif circulant enregistrent une baisse de 14,5% par rapport au 1^{er} janvier 2004 en s'établissant à 771 MDH. Cette évolution

provient essentiellement de la baisse du poste fournisseurs qui s'améliore de 130 MDH en s'établissant à 171 MDH au terme du 1^{er} semestre 2004.

- Une baisse de l'écart de conversion passif, de 15,2 MDH à 0,7 MDH entre le 31/12/2003 et le 30/06/2004. Cette baisse fait suite au rétablissement du cours du dollar, qui a atteint 9,10 dh au 30 juin 2003 contre 8,80 dh au 31 décembre 2003.

PARTIE VII PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A. L'ODEP, un acteur au service du commerce extérieur

Les ports constituent aujourd'hui les véritables poumons du commerce extérieur puisque les échanges du pays avec l'extérieur représentent un des piliers essentiels de son économie. Depuis sa création, l'ODEP a mis en œuvre des stratégies et des politiques visant la dynamisation des places portuaires nationales et l'édification des bases d'un développement cohérent et harmonieux des ports nationaux tant sur le littoral atlantique que sur la façade méditerranéenne afin d'accompagner les efforts des pouvoirs publics.

L'ODEP a arrêté son plan stratégique pour les années à venir en vue d'accompagner ces mutations et mieux appréhender le développement du secteur et son évolution organisationnelle et institutionnelle. Les objectifs stratégiques s'articulent autour des axes fondamentaux suivants : le client, le personnel, l'Etat actionnaire et les dépositaires d'enjeux.

- 1^{er} axe Satisfaire le client

La satisfaction du client constitue la raison d'être de l'Office et sa source de revenus. C'est la traduction concrète de la mission de l'ODEP au service du commerce extérieur. L'objectif est de fournir une plus grande valeur ajoutée au client en baissant le coût global du transport par l'amélioration de la qualité des prestations portuaires (réduction du temps de transit portuaire, réduction de la sinistralité, ...), plutôt que par la seule baisse des coûts des prestations portuaires.

- 2^{ème} axe Satisfaire le personnel

L'objectif vis-à-vis du personnel consiste à :

- accroître la motivation des ressources humaines par une politique de développement des compétences, de formation, de plan de carrière et de rémunération ;
- développer les services sociaux à travers une couverture médicale en matière de prévention et de thérapie, retraite et assurance vieillesse, accession à la propriété des logements ;
- entretenir un climat serein avec les partenaires sociaux.

- **3^{ème} axe Satisfaire l'Etat actionnaire**

L'outil portuaire est un patrimoine de l'Etat qu'elle a mis à disposition de l'ODEP pour lui permettre de remplir sa mission. L'objectif vis-à-vis de l'Etat consiste donc à :

- rentabiliser l'outil portuaire ;
- améliorer les performances de l'ODEP dans un environnement concurrentiel ;
- participer à l'effort de décentralisation et de déconcentration dans le cadre de la région.

- **4^{ème} axe Satisfaire les dépositaires d'enjeux**

Les dépositaires d'enjeux représentent toutes les personnes physiques ou morales qui par leur domaine d'intervention et leurs champs d'action, ont des impacts réciproques et des synergies avec l'ODEP. A titre d'exemple, on peut citer la CGEM, le CNCE, etc.

L'objectif à cet égard est de se positionner par rapport aux attentes de ce groupe en vue de mettre en place un vrai partenariat contribuant à l'amélioration de l'image de marque de l'Office auprès de ce groupe.

B. Les états prévisionnels

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins en financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Les prévisions ci-après n'ont pas intégré la perspective de la scission de l'ODEP en deux entités. (cf. *Environnement réglementaire, page 28*)

B.1 Présentation du plan stratégique

La planification de l'activité, réel outil d'aide à la décision au sein de l'Office, a permis au management d'établir un plan stratégique de développement d'où découlent les états financiers prévisionnels présentés ci-dessous pour la période 2004^E-2009^E. Le business plan tient compte de :

▪ **Transfert de la CIR au RCAR**

| | |
|--|--|
| <i>Coût global</i> | 2 342 MDH |
| <i>Date de l'opération</i> | 31 décembre 2003 |
| <i>Montant de la réserve CIR</i> | 850 MDH au 31 décembre 2003 |
| <i>Coût supplémentaire supporté par l'ODEP</i> | 1 492 MDH constatés au niveau des charges non courantes en 2003 |
| <i>Mobilisation des fonds</i> | 700 MDH (emprunt obligataire, mars 2004) 1 642 MDH (trésorerie ODEP) |
| <i>Reprise de provision</i> | Constatation d'une reprise de provision pour la CIR en 2003 (215 MDH) |
| <i>Impact sur la dette</i> | Sortie de la dette CIR (850 MDH) Entrée de la dette obligataire (700 MDH) en mars 2004 |
| <i>Crédit relais</i> | Mobilisation d'un crédit spot pour un montant de 700 MDH en décembre 2003 et qui a été converti en emprunt obligataire en mars 2004. |

▪ **Emissions de deux emprunts obligataires**

Emission obligataire, mars 2004

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| <i>Date d'émission</i> | mars 2004 |
| <i>Montant</i> | 700 MDH |
| <i>Maturité</i> | 5 ans |
| <i>Amortissement</i> | Amortissement constant |
| <i>Taux d'émission retenu</i> | 5,20 % |

Emission obligataire, octobre 2004

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| <i>Date d'émission prévue</i> | octobre 2004 |
| <i>Montant</i> | 500 MDH |
| <i>Maturité</i> | 5 ans |
| <i>Amortissement</i> | Amortissement constant |
| <i>Taux d'émission retenu</i> | 5,20 % |

▪ **Baisse de la redevance domaniale**

L'ODEP a émis en 2003 une requête auprès du Ministère des Finances, comme mesure d'accompagnement de l'opération d'externalisation de la CIR, concernant une baisse de la redevance domaniale de 155 MDH à 55 MDH.

Par mesure de prudence, **l'ODEP n'a pas tenu compte de cette hypothèse** dans la présente projection, la redevance domaniale ayant été maintenue à 155 MDH sur toute la période de prévision.

▪ **Politique d'investissement**

Le programme d'investissement mis à jour pour la période 2003-2007, a été élaboré en prenant en considération :

- l'évolution importante des trafics notamment le conteneur, et les passagers ;
- le maintien d'exploitation des installations portuaires dans les conditions optimales ;
- la conformité aux standards internationaux en matière de qualité de service (productivité, attentes des navires, sécurité, etc.).

Le nouveau programme d'investissement 2003 - 2007 porte sur une enveloppe globale de l'ordre de 2 871 MDH, qui sera répartie comme suit :

- Equipements 1 535 MDH soit 53,5% de l'enveloppe globale
- Infrastructures 1 214 MDH soit 42,3% de l'enveloppe globale
- Etudes 122 MDH soit 4,2% de l'enveloppe globale

Par année, on observe :

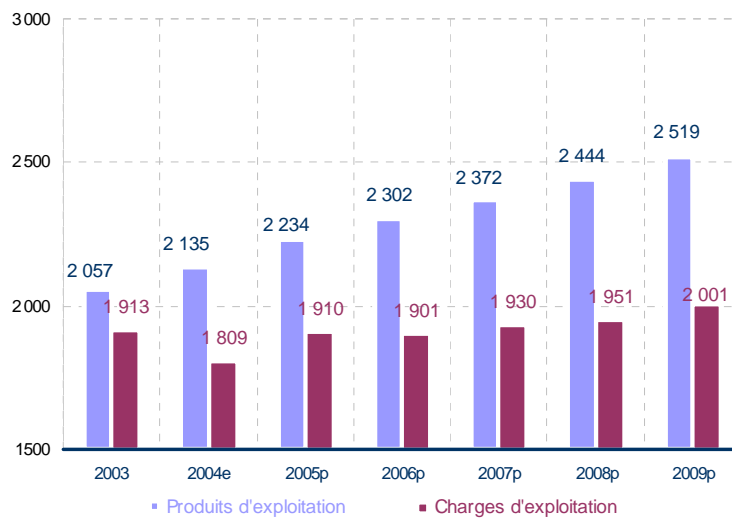
| NATURE (en milliers de dirhams) | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | TOTAL |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| EQUIPEMENTS | 447 860 | 480 725 | 245 843 | 168 200 | 192 480 | 1 535 108 |
| INFRASTRUCTURES | 477 181 | 322 278 | 190 470 | 126 720 | 97 720 | 1 214 369 |
| ETUDES | 35 800 | 40 600 | 22 700 | 12 250 | 10 500 | 121 850 |
| TOTAL | 960 841 | 843 603 | 459 013 | 307 170 | 300 700 | 2 871 327 |

Au delà de l'année 2007, il a été retenu une enveloppe moyenne d'investissement de 600 MDH par an, jusqu'en 2009, répartie à part égale entre les équipements et les infrastructures.

B.2 Présentation du CPC prévisionnel

| En millions de dirhams | 2003 | 2004e | 2005p | 2006p | 2007p | 2008p | 2009p |
|-------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Chiffre d'affaires | 2 057 | 2 135 | 2 234 | 2 302 | 2 372 | 2 444 | 2 519 |
| Produits d'exploitation | 2 134 | 2 163 | 2 252 | 2 323 | 2 395 | 2 469 | 2 545 |
| Charges d'exploitation | 1 913 | 1 809 | 1 910 | 1 901 | 1 930 | 1 951 | 2 001 |
| Résultat d'exploitation | 222 | 354 | 342 | 422 | 465 | 518 | 544 |
| Résultat financier | 82 | -96 | -89 | -83 | -76 | -67 | -57 |
| Résultat non courant | -1 179 | 77 | 27 | -7 | 12 | 23 | 24 |
| Impôts sur les sociétés | 11 | 18 | 57 | 86 | 102 | 124 | 137 |
| Résultat net | -887 | 318 | 223 | 246 | 299 | 350 | 374 |

- Produits d'exploitation



L'ODEP, pour la période 2004^E - 2009^E, table sur une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 3,4% en prévision d'une augmentation des échanges commerciaux du Royaume. Cette croissance est tirée vers le haut par les activités de manutention et de péages qui enregistrent des taux de croissance légèrement supérieurs mais qui assurent néanmoins près de 89% des revenus générés par l'activité, soit le même niveau que celui enregistré en 2002. D'ailleurs, la structure des revenus par branche d'activité conserve en 2003 les mêmes proportions qu'en 2002 avec de légères variations non significatives.

La croissance du chiffre d'affaires envisagée pour la période 2004^E - 2009^E s'annonce régulière et le total des produits d'exploitation prévu pour l'année 2009^E est de 2,545 milliards de dirhams.

- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation devraient évoluer à la baisse entre 2003 et 2004^E pour s'établir à 1 809MDH, avec un taux de croissance de - 5,4 % en raison de la diminution des dotations aux amortissements. Il est envisagé une croissance de 5,6 % de ce poste en 2005^E en raison principalement du rehaussement des charges liées aux dotations aux amortissements et des charges liées au personnel. Sur la période 2005^E-2008^E le poste devrait se stabiliser avec un TCAM de +2,5 %. Pour l'exercice 2009^E, ce poste devrait totaliser 2 001 MDH.

- Résultat d'exploitation

Au niveau opérationnel, cette situation laisse percevoir un élargissement croissant du résultat d'exploitation en 2004 du à une baisse brutale à 222 MDH en 2003, traduisant la hausse des dotations d'exploitation sur cet exercice.

Sur la période de projection allant de 2003 à 2009^E, le TCAM affiché est de 17,4% en raison de l'impact du

résultat 2003. En faisant abstraction de cette année exceptionnelle, il en ressort un TCAM de 8,9% sur la période 2004^E-2009^E. Le résultat d'exploitation prévu pour l'année 2009^E est de 544 MDH.

La marge d'exploitation devrait augmenter de 16,4% en 2004^E à 21,4 % en 2008^E, excepté l'année 2003 qui affiche une marge de +10,4 % en raison de la baisse du résultat d'exploitation sur cet exercice.

Evolution du résultat d'exploitation [MDH]



- Résultat financier

Toutefois, cette évolution sera accompagnée d'un résultat financier déficitaire sur la période allant de 2004^E à 2009^E. Ce constat résulte du fait que l'ODEP

ne dispose plus d'un portefeuille de placement qui a été mobilisé aux besoins du financement de l'externalisation de la CIR, et ne perçoit donc plus les produits financiers afférents.

Les charges financières relatives à l'emprunt obligataire, objet de la présente note d'information, se réduiront progressivement dans la mesure où le mode d'amortissement choisi est linéaire, tel qu'il a été le cas pour l'émission obligataire réalisée par l'ODEP en mars 2004 pour un montant de 700 MDH. L'ODEP devra ainsi supporter un résultat financier déficitaire d'ampleur progressivement moindre sur toute la durée prévisionnelle. Celui-ci baissera graduellement de -96 à -57 MDH entre 2004^E et 2009^E. Il est à noter, qu'au 30 juin 2004, le résultat financier est déficitaire de 21 MDH. Cette baisse intervient suite au décaissement des liquidités de l'ODEP lors du transfert de la CIR, qui a été financé en partie par les disponibilités (valeurs et titres de placement et trésorerie actif), à savoir 1 642 MDH. Etant donné que le transfert n'a été effectif qu'au 31 décembre 2003, l'Office a affiché un résultat financier positif de 82 MDH, à l'instar des exercices précédents.

- Résultat non courant

Le résultat non courant enregistré en 2003 a été déficitaire de près de 1 179 MDH en raison de l'amortissement du coût de transfert de la CIR pour un coût de 1 492 MDH. L'ODEP a opté pour un amortissement intégral de ce coût, en lieu et place d'un amortissement linéaire réparti sur 5 ans tel qu'il a été prévu initialement en raisons des conditions fiscales avantageuses.

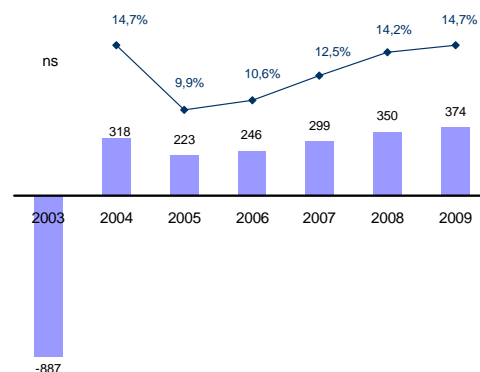
Il ressort de la projection financière un résultat non courant positif sur toute la durée de projection, hormis pour l'exercice 2006^E qui présente un léger déficit de 7 MDH à cause de la baisse des reprises de provisions pour investissement.

Pour l'exercice 2009^E, le résultat non courant estimé est de 24 MDH.

- Résultat net

Prévoyant initialement un amortissement linéaire du coût de la CIR, l'ODEP a finalement supporté le coût intégral durant l'exercice 2003 qui est déficitaire de - 887 MDH.

Au final, il ressort de cette projection que la marge bénéficiaire de l'Office



demeure intacte puisque l'Office anticipe un résultat net positif de 318 MDH en 2004^E. A noter qu'au 30 juin 2004, le résultat net affiché par l'Office est de 240 MDH. Celui-ci devrait baisser en 2005^E à 223 MDH en raison d'une part, de la baisse du résultat d'exploitation et d'autre part, de la prévision d'un résultat financier déficitaire. Sur la période 2005^E-2009^E, le résultat net s'améliorera avec un TCAM de +13,7 %. Le résultat net prévu pour 2009^E est de 374 MDH.

La marge nette moyenne dégagée sur la période prévisionnelle est de 12,8%. Pour l'exercice 2009^E, la marge nette anticipée ressort à 14,7 %, soit au même niveau qu'en 2004^E.

B.3 Présentation du bilan prévisionnel

Les principaux agrégats bilantiels sont amenés à suivre une tendance haussière sur toute la période 2004^E - 2009^E, comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessous.

▪ Actif

| En millions de dirhams | 2003 | 2004e | 2005p | 2006p | 2007p | 2008p | 2009p |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Immobilisations en non valeurs | 36 | 25 | 13 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | 10 | 9 | 8 | 8 | 7 | 7 |
| Immobilisations corporelles | 3 243 | 3 940 | 3 991 | 3 959 | 3 982 | 4 148 | 4 300 |
| Immobilisations financières | 570 | 588 | 604 | 617 | 631 | 642 | 653 |
| ACTIF IMMOBILISE | 3 860 | 4 563 | 4 617 | 4 586 | 4 621 | 4 797 | 4 960 |
| Stocks | 103 | 96 | 93 | 91 | 90 | 90 | 91 |
| Créances de l'actif circulant | 560 | 479 | 479 | 487 | 500 | 516 | 528 |
| Valeurs de placement | 198 | - | - | - | - | - | - |
| Ecart de conversion actif | 26 | 35 | 40 | 43 | 45 | 46 | 45 |
| ACTIF CIRCULANT | 861 | 575 | 572 | 578 | 590 | 606 | 619 |
| TRESORERIE ACTIF | 473 | 3 | 0 | 101 | 220 | 227 | 205 |
| TOTAL ACTIF | 5 194 | 5 141 | 5 189 | 5 265 | 5 431 | 5 630 | 5 784 |

Pour maintenir la continuité de son activité, l'établissement sera amené à assurer le renouvellement de ses infrastructures ainsi que l'équipement de nouvelles zones. En témoigne les immobilisations corporelles nettes qui devraient voir leur valorisation passer de 3,243 à 4,300 milliards de dirhams sur la période 2003 - 2009^E. Le niveau moyen de l'enveloppe d'investissement consacré chaque année est de l'ordre de 600 MDH au-delà de 2007.

Les immobilisations en non-valeurs, d'un montant de 36 MDH au 31/12/2003, devraient baisser de façon quasi-régulière jusqu'en 2007^E où la valeur de cette rubrique sera nulle. Pour les exercices 2008^E et 2009^E, cette rubrique est nulle.

Au niveau de l'actif circulant, les variations des postes liés aux stocks et aux créances de l'actif circulant ne devraient pas avoir d'incidence sensible sur la structure des actifs puisque leurs parts dans le total bilan varient dans une fourchette de quelques points. Au 30 juin 2004, les comptes affichent un niveau de 395 MDH au niveau des titres et valeurs de placement. Ces valeurs sont composées, dans leur quasi-totalité, en placements ponctuels à courte durée des excédents de trésorerie dégagés du fait du cycle d'exploitation de l'Office. Ces excédents sont utilisés au fur et à mesure des besoins de financement de l'Office, qu'il s'agisse de dépenses de fonctionnement ou de dépenses d'investissement.

Quant à la trésorerie nette, l'ODEP a dégagé une trésorerie nette déficitaire sur son bilan à la fin de l'exercice 2003. Ce constat s'explique par le recours à un crédit spot contracté en décembre 2003 pour respecter les termes du contrat du transfert de la CIR, réalisé au 31 décembre 2003. Les prévisions de l'ODEP font ressortir une reconstitution progressive de la trésorerie nette qui sera positive en 2004^E avec un total de 3 MDH. En 2009^E la trésorerie nette prévisionnelle est de 205 MDH.

▪ Passif

| En millions de dirhams | 2003 | 2004e | 2005p | 2006p | 2007p | 2008p | 2009p |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital social | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 | 711 |
| Report à nouveau | 1 682 | 796 | 1 113 | 1 337 | 1 582 | 1 881 | 2 231 |
| Résultat net | -887 | 318 | 223 | 246 | 299 | 350 | 374 |
| Total des capitaux propres | 1 506 | 1 824 | 2 047 | 2 293 | 2 591 | 2 941 | 3 315 |
| Capitaux propres assimilés | 383 | 357 | 371 | 420 | 451 | 470 | 490 |
| Dettes de financement | 1 011 | 1 910 | 1 765 | 1 572 | 1 387 | 1 159 | 905 |
| Provisions durables pour risques et charges | 281 | 272 | 280 | 287 | 293 | 298 | 301 |
| Ecart de conversion passif | 15 | 16 | 17 | 18 | 18 | 19 | 20 |
| FINANCEMENT PERMANENT | 3 196 | 4 379 | 4 480 | 4 590 | 4 740 | 4 887 | 5 031 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT | 901 | 762 | 696 | 678 | 691 | 743 | 751 |
| TRESORERIE PASSIF | 1 096 | - | 13 | - | - | - | - |
| TOTAL PASSIF | 5 194 | 5 141 | 5 189 | 5 265 | 5 431 | 5 630 | 5 784 |

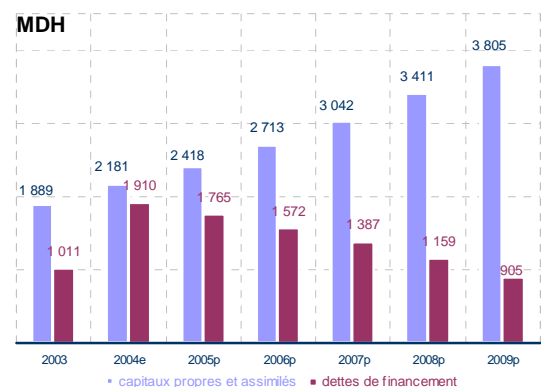
Le développement de l'activité de l'ODEP s'appuiera sur une structure financière qui lui permet de disposer d'un total de capitaux propres et assimilés de 1 889 MDH au terme de l'exercice 2003 et des dettes de financement pour 1 011 MDH.

En effet, malgré les coûts exceptionnels engendrés par l'externalisation de la CIR et en particulier par l'amortissement intégral du coût de la CIR, le ratio constitué des dettes de financement rapportées au financement permanent,

qui caractérise le niveau d'endettement de l'office, évoluera en deux temps. L'indicateur va augmenter en 2004^E à près de 44 %, ce qui demeure un niveau satisfaisant pour une industrie de nature fortement capitalistique. L'indicateur baissera ensuite de façon quasi linéaire sur la période comprise entre 2004^E et 2009^E en passant de 44% à 18%. Cette baisse se justifie par le caractère linéaire choisi pour l'amortissement des deux emprunts obligataires, dans l'élaboration de la projection financière.

L'écart de conversion passif réalisé au 31/12/2003 est de 15 MDH. L'ODEP anticipe, pour ce poste, une évolution annuelle de 5% sur toute la période prévisionnelle 2004^E – 2009^E. Il en ressort donc un écart de conversion passif estimé à 20 MDH pour 2009^E.

En termes de solidité financière, le graphe ci-contre présente l'évolution des fonds propres (y.c. les capitaux propres assimilés) et l'évolution des dettes de financement sur toute la période de projection allant de 2003 à 2009^E.



On observe une augmentation sensible des dettes de financement

en 2004^E en raison de la comptabilisation de l'emprunt obligataire émis en mars 2004 pour un montant de 700 MDH. Il faut noter que la présente émission obligataire n'affecte pas le niveau de dette de l'établissement étant donné que les produits de cette dette obligataire se substitueront à une ligne d'emprunt auprès de la BIRD pour un montant de 501 MDH.

Au-delà de l'année 2004^E, le volume des dettes devrait baisser de façon régulière. Le volume des dettes de financement prévu pour 2009^E est de 905 MDH.

Affectés en 2003 par l'externalisation de la CIR, les fonds propres²⁰ devraient croître sur la période prévisionnelle à un rythme annuel de 14,0 % par an en moyenne pour s'établir à 3 805 MDH en 2009^E. Le ratio des dettes de financement rapportées aux fonds propres devrait ainsi passer de 54% en 2003 à 24% en 2009^E en raison du double effet d'amélioration du niveau des fonds propres d'une part et de la diminution du niveau des dettes financières d'autre part.

Le ROE²¹, ou la rentabilité estimée des fonds propres, devrait s'améliorer en 2004^E. En effet, la baisse des fonds propres de l'ODEP entraînée par

²⁰ capitaux propres et assimilés

²¹ Return On Equities : Résultat net / fonds propres moyens

l'opération d'externalisation de la CIR améliore de façon apparente le niveau de ROE étant donné le caractère exceptionnel de cette opération et son incidence nulle sur le niveau d'activité de l'ODEP. Ainsi, pour l'exercice 2004^E, le ROE moyen anticipé s'élève à 15,6 %. Sur la période restante, le ROE moyen, observé sur la période 2005^E - 2009^E, évolue dans une fourchette comprise entre 9,6 % et 10,9 %. Le ROE moyen qui ressort pour la période prévisionnelle est de 11,1%.

Au niveau des bilans prévisionnels de l'ODEP, la construction du modèle de prévision intègre une trésorerie nette qui est la résultante de la trésorerie actif, déduction faite de la trésorerie passif. A ce propos, il faut noter, qu'en matière de gestion de trésorerie de l'Office, l'ensemble des comptes gérés obéissent aux principes de fusion qui permet in fine une consolidation des situations des différents agrégats excédentaires et déficitaires, pour n'en dégager qu'un solde qui fait l'objet d'un suivi permanent au niveau de la direction financière dans un souci d'optimisation des flux.

B.4 Présentation du tableau des emplois et ressources prévisionnel

Les mutations nationales et internationales que traverse l'économie maritime mondiale interpellent les responsables de l'ODEP à rester constamment à l'écoute des besoins des usagers des places portuaires afin de pouvoir améliorer de façon continue leurs prestations de services. Cela exige donc de nouvelles infrastructures qui prennent une part de plus en plus importante dans les ressources. A l'avenir, l'ODEP envisage de poursuivre le développement de ses infrastructures à travers des programmes d'investissement conséquents.

Le tableau des emplois et ressources prévisionnel sur la période 2004^E - 2009^E est le suivant :

| En millions de dirhams | 2003 | 2004 ^e | 2005 ^p | 2006 ^p | 2007 ^p | 2008 ^p | 2009 ^p |
|--|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capacité d'autofinancement | -754 | 733 | 742 | 755 | 784 | 809 | 847 |
| Cessions et réductions d'immobilisations | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation des dettes de financement | 1 589 | 1 466 | 152 | 121 | 140 | 113 | 114 |
| Variation du besoin de financement global | 1 119 | 147 | 0 | 0 | 3 | 37 | 0 |
| Total ressources stables | 2 054 | 2 345 | 894 | 875 | 926 | 959 | 961 |
| Variation de la trésorerie | 1 166 | 0 | 16 | 0 | 0 | 0 | 23 |
| Total ressources global | 3 220 | 2 345 | 910 | 875 | 926 | 959 | 983 |
| Acquisition et augmentation d'immobilisations | 706 | 1 091 | 516 | 400 | 463 | 611 | 612 |
| Remboursement des dettes de financement | 2 503 | 574 | 301 | 316 | 327 | 341 | 366 |
| Emplois en non valeurs | 10 | 54 | 29 | 20 | 18 | 0 | 0 |
| Variation du besoin de financement global | 0 | 0 | 63 | 25 | 0 | 0 | 6 |
| Total emplois stables | 3 220 | 1 719 | 910 | 762 | 807 | 952 | 983 |
| Variation de la trésorerie | 0 | 627 | 0 | 114 | 120 | 7 | 0 |
| Total emplois global | 3 220 | 2 345 | 910 | 875 | 926 | 959 | 983 |

Au niveau des ressources, celles-ci seront impactées en 2004^E par l'augmentation des dettes de financement de près de 1 466 MDH.

La capacité d'autofinancement devrait se stabiliser entre 2004^E et 2007^E avant de s'améliorer progressivement jusqu'en 2009^E, où elle s'établira à 847 MDH. Le recours aux dettes de financement devrait s'alléger fortement en 2005^E pour se stabiliser à un recours moyen de 128 MDH par an, niveau d'endettement correspondant aux besoins de financement des équipements. La forte hausse en 2004^E des dettes de financement s'explique par la constatation de la dette liée au financement du transfert de la CIR, dont l'emprunt obligataire de 700 MDH, levé en mars 2004.

La trésorerie a connu de fortes variations en 2003 en raison du décaissement d'une partie des disponibilités et de la cession d'une partie des titres de placement dans le cadre de l'externalisation de la CIR.

Concernant les emplois, les immobilisations devraient fortement croître entre 2003 et 2004^E en raison de l'achèvement des principaux projets d'investissement actuellement engagés. Le niveau d'immobilisations devrait s'élargir de 1 091 MDH en 2004^E. Sur le reste de la période de projection, le niveau moyen d'immobilisations acquis par an devrait s'élever à 520 MDH. La stabilité de la rubrique *remboursement des dettes de financement* sur la période 2005^E - 2009^E reflète le mode d'amortissement linéaire retenu pour le remboursement des obligations émises et à émettre.

La moyenne des remboursements prévus pour la période 2005^E - 2009^E est de 330 MDH par an. En 2004^E, le montant prévu est de 574 MDH, qui correspond principalement au remboursement anticipé de l'emprunt BIRD (501 MDH).

En raison de l'amortissement intégral du coût de transfert de la CIR au RCAR en 2003, les emplois en non-valeurs ne seront pas impactés sur la période de projection.

PARTIE VIII FACTEURS DE RISQUE

A. Méthodologie

La méthode de gestion du risque adoptée par l'ODEP se déroule généralement suivant un concept qui consiste à transformer le risque de manière générale, en un risque de crédit :

- Identification et évaluation des risques
Avant toute démarche, une cellule de risque appelée *Gestion de l'environnement*, se charge d'effectuer des études de risque ainsi que des études d'impact pour le compte de l'ODEP dans le cadre d'une approche globale.
- Répartition du risque sur les différents partenaires
En ayant recours à des prestataires de services, experts dans leurs domaines, et sous forme d'appel d'offres, l'ODEP cherche à externaliser au mieux les risques identifiés.
- Limitation des conséquences des risques résiduels
Partant du principe que la notion de risque-zéro n'existe pas, l'ODEP fait appel aux compagnies d'assurance ou procède à la constitution de provisions pour risques dans une optique de prévention.

B. Risque lié à l'activité portuaire

On regroupe dans ce chapitre les risques dont la cause réside dans l'environnement national et international sous ses différentes composantes.

B.1 Risque économique

L'activité portuaire s'inscrit dans le cadre d'un service de transport, national ou international, qui reste avant tout le support d'échanges commerciaux. Or le volume de ces échanges commerciaux dépend de données macro-économiques : population, consommation, production, commerce extérieur, change, etc. L'incident de la Samir survenu en 2002 illustre d'ailleurs cet état de fait.

Le contexte macro-économique et son évolution conditionnent donc très largement le niveau d'activité du secteur portuaire.

B.2 Risque de force majeure

Cette notion couvre l'ensemble des évènements indépendants de la volonté de l'Office, que celle-ci ne pouvait raisonnablement pas prévoir ou contre lesquelles elle ne pouvait pas se prémunir. Les cas de force majeure sont généralement :

- des risques naturels : climatique, séisme, raz de marée, éruption volcanique,... ;
- des risques industriels : incendie, explosion, pollution de l'environnement, ... ;
- des risques de guerre ou de conflit,

En matière de risques industriels, l'ODEP intervient sur le terrain à deux niveaux :

- *sur le volet humain* : par des séances régulières de formation et de sensibilisation du personnel au respect des normes de sécurité et à l'application stricte des manuels de procédures ;
- *sur le volet technique* : la garantie d'un outil fiable et performant repose sur la politique d'entretien adoptée. La maintenance est assurée par un programme EPS (Entretien Préventif Systématique) qui est épaulé par de l'entretien curatif en cas de constatation d'une défaillance des équipements.

Il faut également noter la présence permanente d'une Protection Civile sur les principales zones portuaires, qui rentre dans le cadre d'une convention avec l'ODEP, et qui lui permet d'avoir des professionnels sur site au cas où un incident surviendrait.

Les risques de pollution sont intégrés au niveau de plans d'actions détaillés qui font l'objet de simulations de crise régulièrement. Par exemple, en cas de naufrage d'un navire au contenu hautement dangereux (produits inflammables, chimiques, toxiques,...), l'ODEP a envisagé un plan de confinement mais aussi de pompage, de stockage et d'évacuation de ces déchets.

B.3 Risque commercial

Les deux paramètres du risque commercial sont le trafic et les tarifs.

Le risque trafic est un risque majeur dans ce type d'activité, en raison de la forte incertitude qui entoure toujours les prévisions d'activité portuaire à moyen ou long terme. Il est entre autres, affecté par la politique tarifaire, et donc par la régulation imposée. Outre son impact sur le risque trafic, cette régulation tarifaire a une influence évidente sur le risque de revenu.

Depuis sa création, l'ODEP a fait de l'intégration de la tarification dans sa stratégie de développement un choix central et irréversible. La recherche de la vérité des prix, et de

l'adéquation tarifs/prestations, ainsi que la simplification de sa structure tarifaire, ont constitué des axes majeurs pour l'ODEP.

Concernant l'axe du réajustement tarifaire, l'ODEP a fait évoluer à partir de 1992, son système vers une tarification en corrélation avec les coûts des prestations rendues.

Depuis 1996, aucune augmentation de tarifs n'a été opérée. Bien au contraire, des réductions substantielles ont été accordées, pour le trafic unitarisé et les marchandises dépotées (-15%).

Concernant l'axe de simplification des tarifs, deux réformes majeures, ont été réalisées à travers :

- la tarification à l'unité des conteneurs, mise en place en 1998 ;
- la tarification à l'unité des remorques et camions TIR entrée en application en 2000.

En plus des actions de simplification des tarifs qui ont bénéficié à la quasi-totalité des clients, l'ODEP s'est intéressé au volet des conventions de manutention, qui sont des contrats passés directement avec certains clients ou avec des associations professionnelles. Ces conventions fixent les conditions d'exploitation, le niveau des rendements et les tarifs des prestations rendues. Ainsi, on peut citer les conventions passées avec l'OCP, la SONASID, les importateurs de céréales, la SAMIR, etc.

L'existence d'un partenariat de double nature, verticale et horizontale, entre les opérateurs, l'ODEP et l'Etat, conduit presque toujours à un partage de ce risque commercial en termes de responsabilité comme en termes de conséquence.

C. Risque lié à l'exploitation portuaire

C.1 Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est, par principe, un risque entièrement affecté à l'Office, tout au moins pour sa part endogène, i.e. à l'exclusion des risques exogènes partagés avec les différents partenaires.

Le risque endogène d'exploitation se décompose principalement en :

- un risque de non-performance qui peut entraîner des conséquences commerciales et donc financières pour l'ODEP ;
- un risque de dépassement des coûts d'exploitation ;
- un risque de perte de recette non lié à la baisse du trafic : non-recouvrement, fraude, recours contentieux de clients, vol alors que les procédures imposées par les assurances n'ont pas été respectées,...

Pour appréhender ces risques, l'ODEP privilégie les actions suivantes :

- un système de pilotage conforté par des indicateurs pertinents et périodiques sélectionnés parmi les indicateurs d'exploitation techniques, financiers et de ressources humaines, ... ;
- une écoute active des clients et une démarche qualité engagée par l'Office depuis plusieurs années mettant le client au centre de ses préoccupations ;
- un suivi des coûts par activité et par prestation devant être couronné par la mise en place d'un système de comptabilité analytique de gestion ;
- une grande vigilance en matière de gestion des créances axée sur le principe suivant :
 1. la constitution par les clients de garanties devant couvrir leurs lignes de crédit et qui se traduisent par la constitution de cautions bancaires qui couvrent généralement les plafonds de crédit accordés aux clients
 2. une gestion de proximité et une approche commerciale dans le recouvrement des créances
 3. le recours, en dernier lieu, à la procédure judiciaire en cas d'épuisement des voies de recours à l'amiable

C.2 Risque d'approvisionnement

Ce risque concerne à la fois le risque de non-disponibilité et le risque d'évolution du coût des ressources extérieures nécessaires. Ce risque est d'autant plus important que les projets portuaires dépendent presque toujours de fournisseurs publics en situation de monopole, pour la fourniture d'eau et d'électricité en particulier.

L'ODEP est lié aux organismes concernés (ONE, Lydec, etc.) par la fourniture des énergies à l'entrée du port. La gestion du réseau et des infrastructures à l'intérieur du port est entièrement sous la responsabilité de l'ODEP, qui sous-traite l'entretien de ces équipements, et le risque de défaillance afférent, à des prestataires de service qualifiés. De plus, pour les zones sensibles, l'ODEP dispose constamment de groupes électrogènes de sécurité qui lui permettent d'assurer le fonctionnement des moyens vitaux (éclairage, protection incendie, etc.) de manière à ne pas perturber la continuité de l'exploitation.

Concernant les équipements stratégiques, l'ODEP possède un stock de sécurité pour les pièces maîtresses dont la non-disponibilité pourrait entraîner un arrêt prolongé de la production.

D. Risque lié à la réforme du secteur portuaire

Le secteur portuaire a connu d'importantes réformes tous les vingt ans. En 1964, avait été créée la RAPC, organisme de gestion qui avait disparu en 1984 pour laisser place à l'ODEP. La création de l'ODEP a permis la modernisation du secteur.

Aujourd'hui, ces ports se trouvent au seuil d'une phase qui sera marquée par de nombreux défis inhérents aux mutations que connaissent le cadre macro-économique global et le domaine du transport maritime. Les nouvelles contraintes et les évolutions économiques, institutionnelles, technologiques et environnementales ont montré les limites de l'organisation actuelle et exigent une remise en cause du mode de gestion et d'organisation du secteur portuaire pour mieux répondre aux exigences de la compétitivité et améliorer la productivité, l'efficacité et l'efficacé des ports marocains.

Le projet de libéralisation intervient en quelque sorte comme une réorganisation, voire une réadaptation de la structure globale de gestion à la structure d'exploitation de sorte à dynamiser davantage le tissu portuaire marocain. Dans la perspective de cette réforme, un projet de Loi sur les Ports a été élaboré sur la base des normes et pratiques internationales, et est en instance de promulgation. Celle-ci vise donc à améliorer la gestion du secteur et s'articule autour de quatre axes principaux :

- **mise à niveau du cadre juridique et réglementaire**, adapté aux évolutions futures et en parfaite harmonie avec les traités et les différents accords auxquels le Maroc a souscrit ;
- **séparation claire des fonctions** ; la fonction régalienn (planification, politique générale, réglementation, investissement,...) sera dévolue à l'Etat, la mission d'autorité attribuée à une agence de régulation (respect prix, qualité, normes, garant du service public, ...) et la mission commerciale assurée par une société commerciale ;
- **introduction de la concurrence entre ports et au sein d'un même port**, pour pouvoir offrir l'alternative aux opérateurs d'être traité dans au moins deux ports distincts ;
- **unicité de la manutention**, pour améliorer l'efficacité des opérations de chargement et de déchargement des navires et réduire les coûts de passage portuaire par une meilleure maîtrise de la chaîne.

Le schéma retenu par le Ministère de l'Équipement, suite au succès rencontré par cette formule lors de l'ouverture du secteur des télécommunications, devrait aboutir à la création de deux entités :

- une agence de régulation qui jouera le rôle de gendarme du secteur, et dont la dénomination provisoire est l'Agence Nationale de l'Autorité Portuaire (ANAPOR) ;
- une société anonyme qui sera chargée, dans un cadre concurrentiel clair et loyal, de missions commerciales, sur la base d'un cahier des charges précis. La dénomination provisoire est la Société D'Exploitation des Ports (SODEP).

Actuellement, le projet de loi relative aux ports et portant création de l'ANAPOR et de la SODEP a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 09 septembre 2004. Sa date de mise en œuvre reste pour l'heure inconnue. Concernant les obligations, objet de la présente note d'information, l'entité qui aura à les supporter n'a pas encore été désignée. Toutefois, le projet de réforme prévoit à cet effet, selon l'article 48 :

« Une commission, dont la composition et les modalités de désignation des membres seront déterminées par l'Administration, a pour mission :

- le partage de l'intégralité des biens et des éléments de l'actif [...], entre l'agence et la société ;
- la répartition des ressources humaines de l'Office d'Exploitation des Ports entre l'agence et la société ;
- la définition des droits et obligations dans lesquels l'agence et la société se subrogeront à l'Office d'Exploitation des Ports. »

Par ailleurs, l'article 55 stipule que « l'agence et la société sont subrogées, chacune en ce qui la concerne dans les droits et obligations de l'Etat et de l'Office d'Exploitation des Ports pour tous les marchés, de travaux, de fourniture et de services ainsi que tous autres contrats et conventions notamment financières conclues avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi et relatives aux attributions qui leurs sont dévolues par la présente loi. »

E. Risque lié au transfert de la CIR

Le coût global de l'opération d'externalisation de la CIR s'élève à 2 342 MDH. Mis à part les 700 MDH issus de l'émission obligataire réalisée en mars 2004, le complément, soit 1 642 MDH, a été mobilisé par l'ODEP sur ses disponibilités qui s'élevaient au 31 décembre 2002 à 2 016 MDH et qui sont constituées des titres et valeurs de placement et de la trésorerie nette.

De ce fait, l'ODEP, dans le cadre de la réalisation de l'opération d'externalisation de sa CIR, n'est pas exposée au risque de liquidité en raison du volume des disponibilités en caisse. Toutefois, les disponibilités de l'ODEP ont été réduites de 1 642 MDH, ce qui constituera un manque à gagner conséquent en terme de produits financiers pour les exercices futurs.

F. Risque de change

Les conditions de taux des lignes d'emprunt émises en équivalents dollars à taux variable accordées par la BIRD, sont indexées et fixées selon les conditions de taux observées au

niveau d'un pool de pays englobant la région MENA. Concrètement, les échéanciers de remboursement, calculés sur une base semestrielle, sont définis généralement juste avant la date d'échéance en stipulant entre autres la devise de remboursement (en dollar et/ou autre devise), le taux appliqué et le montant à rembourser. Ce mécanisme de remboursement rend de ce fait difficilement applicable un mécanisme de couverture du risque de change, obligeant l'organisme à rester vigilant en effectuant régulièrement des dotations et des reprises de provisions. En dépit de ce paramètre, les taux d'intérêt moyens observés oscillent en moyenne entre 4,5 % et 6,0 % pour les emprunts BIRD. Par ailleurs, il est à noter que l'ODEP compte procéder au remboursement anticipé d'une ligne d'emprunt souscrite auprès de la BIRD pour un montant de 501 MDH. Cette opération s'inscrit dans la volonté de l'établissement de réduire son exposition au risque de change, compte tenu des conditions de financement attractives qu'offre le marché financier local.

G. Risque de concurrence

Port de Tanger Med

La situation géographique du nouveau port de Tanger Med, associée aux caractéristiques de ses infrastructures (quais à fort tirant d'eau), prédispose le nouveau port à capter un nouveau trafic à savoir celui du transbordement. Le port de Casablanca quant à lui est trop éloigné des grandes lignes maritimes et trop peu profond pour devenir un point de transbordement important.

Cependant, la réalisation du projet de Tanger Med amènerait les armateurs opérant sur les grands axes, qui y feront du transbordement, à y décharger en même temps les conteneurs destinés pour la région de Casablanca. C'est en cela que le nouveau port de Tanger Med peut constituer une menace relative pour le port de Casablanca. Toutefois, il y a lieu de préciser que le transport de porte à porte à l'aide de liaisons maritimes directes entre l'Europe et Casablanca est actuellement moins cher qu'une liaison maritime avec Tanger suivie du transport routier vers / à partir de Casablanca. En effet, le transport routier pèse pour l'instant sur le coût du transport total, et les armateurs choisiront des liaisons maritimes directes. Toutefois, il est admis que la compétitivité du port de Casablanca prend dans ce contexte tout son intérêt.

Environnement international

L'ODEP mène une politique de concertation et de transparence avec tous ses clients. Il a collaboré activement et d'une manière transparente à toutes les études de coût de passage pour les ports et sur leur compétitivité.

La dernière étude en date sur la compétitivité du port de Casablanca a été réalisée en 2002 par un bureau d'étude international mandaté par le conseil national du commerce extérieur (CNCE).

L'objectif recherché étant de situer la compétitivité du port de Casablanca, du point de vue du coût de passage portuaire total par rapport à différents ports de la région et par rapport à Anvers. Pour cela les ports de Barcelone, de Marseille et du Nigeria ont été retenus.

L'analyse de la structure des coûts a intégré, outre les coûts portuaires directs notamment, le pilotage, le remorquage, le lamanage, les droits portuaires et la manutention, les coûts indirects qui impactent la compétitivité portuaire autant que les coûts directs.

Les conclusions de l'étude ont mis l'accent sur :

- la qualité des équipements et des infrastructures portuaires, qui sont le résultat d'un grand effort d'investissement engagé par l'ODEP, visant à faire évoluer le port de Casablanca aux standards internationaux.
- la compétitivité du port de Casablanca, en ce qui concerne les coûts directs

L'étude a cependant émis des recommandations concernant des axes d'amélioration devant contribuer à augmenter l'efficacité sur le terrain et réduire les coûts indirects :

- la formation des dockers, et l'optimisation de leurs effectifs ;
- l'amélioration des rendements par une meilleure coordination entre opérateurs de manutention bord-terre.

H. Risque de décote relatif aux participations

L'ODEP détient des participations à caractère stratégique dans des sociétés dont l'activité, est en rapport avec l'exploitation portuaire. Les décotes probables sur les titres de participation qui sont détenues sont couvertes par des provisions. Cependant, il y a lieu de noter qu'au 31/12/2003, la participation de l'ODEP dans le capital d'ADM (Autoroutes Du Maroc) s'élève à 95 MDH. Néanmoins, les capitaux propres de cette société à cette date, ne représentent plus que 64% du capital social, soit une décote de 36%.

L'ODEP n'a pas jugé nécessaire de constater de provisions pour dépréciation des titres d'ADM, du fait que cette participation revêt un caractère national dont la rentabilité est escomptée sur le long terme, en raison du développement du réseau des autoroutes, devant avoir des retombées positives sur le développement de l'activité de l'ODEP.

PARTIE IX LITIGES

A. Litige fiscal

L'ODEP a fait l'objet en 2003 d'un contrôle fiscal ayant porté sur la période allant de 1999 à 2002 en matière de TVA, IS et IGR.

L'ODEP a reçu une deuxième notification mais n'a pas souhaité communiquer le montant du redressement étant donné que l'Office le réfute en totalité.

B. Litige commercial

En tant qu'exploitant portuaire et dépositaire de la marchandise, l'ODEP est appelé à gérer des litiges se rapportant aux avaries et ou pertes subies par les marchandises lors des opérations d'aconage ou pendant le séjour de ces marchandises au port. Ces litiges constituent environ 80% des litiges gérés par l'ODEP. A ce propos, il y a lieu de préciser que pour cette famille de risques, l'ODEP agit en tant que propre assureur et des provisions pour litiges sont constituées pour les couvrir.

Pour le règlement de ces litiges, il convient de noter que l'ODEP favorise toujours le règlement à l'amiable des différends l'opposant aux tiers. L'indemnisation, en cas d'avaries ou manquement, dont la responsabilité est imputée à l'ODEP, est déterminée en fonction du mode de conditionnement de la marchandise, chaque fois que la responsabilité de l'ODEP est entièrement engagée ou insuffisamment dégagée par des réserves précises. A cet effet, les provisions pour litiges cumulées jusqu'à fin 2003 sont de 123,8 MDH. Cependant, il y a lieu de préciser que le montant de la charge annuelle constatée par l'ODEP au titre des litiges et contentieux n'est en moyenne que de 2 MDH sur les trois derniers exercices. Il y a lieu également de préciser que le taux de sinistralité des marchandises à l'ODEP reste relativement faible voire insignifiant. Ce taux est de 0,022 % à fin 2003.

Toutefois, des mesures ont été prises pour atténuer les avaries et les manquants sur marchandises en agissant sur :

- l'organisation et les procédures (réorganisation des plans d'entreposage de certaines zones sensibles, la réorganisation du plan de chargement des camions à la zone de chargement, l'élargissement des couloirs de circulation au niveau du parc à conteneurs, etc.) ;
- la sensibilisation et la formation du personnel de manutention ;
- l'investissement dans des systèmes de vidéo surveillance des zones sensibles notamment aux ports de Casablanca et Mohammedia.

PARTIE X FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente note d'information, l'Office d'Exploitation des Ports ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation nette.

PARTIE XI ANNEXES

A. Principes et méthodes comptables

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ODEP

I. ACTIF IMMOBILISE

A. EVALUATION A L'ENTREE

1) immobilisations en non-valeur

Les immobilisations en non-valeur regroupent en vertu d'une décision exceptionnelle de gestion, les études d'ordre général engagées par l'Office et qui ne se rattachent pas à des immobilisations spécifiques.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est constituée par la somme des dépenses engagées.

2) immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées principalement du coût d'acquisition des logiciels

Le coût d'acquisition est formé :

- du prix d'achat augmenté des droits de douane et autres impôts et taxes et diminué des réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables ;
- des charges accessoires d'achat y afférentes, tels que le transport, les frais de transit, assurance-transport à l'exclusion des taxes légalement récupérables.

3) immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il est à noter qu'aucune immobilisation n'est produite par l'Office pour son propre compte.

Le coût d'acquisition est formé :

- du prix d'achat majoré des droits de douane et autres impôts et taxes et diminué des réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables ;
- des charges accessoires d'achat y afférentes (transport, frais de transit, assurances transports et à l'exclusion des taxes légalement récupérables).

A noter que les charges financières engagées pour l'acquisition d'immobilisation sont exclues du coût d'acquisition de ces immobilisations.

4) immobilisations financières

a) Créances immobilisées

En application du principe du coût historique, les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Seul le montant du principal est inscrit en valeur d'entrée de la créance.

b) Titres de participation

Les titres de participation sont portés en comptabilité pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition, lesquels sont inscrits directement dans les charges de l'exercice.

B. CORRECTIONS DE VALEUR

1) méthodes d'amortissement

Les immobilisations amortissables sont celles dont le potentiel de services attendus s'amointrit avec le temps en raison du phénomène d'usure ou de désuétude.

1.1) Immobilisations en non-valeur

Sont amorties à 100% durant l'année de prise en charge

1.2) Immobilisations incorporelles

La durée d'amortissement pratiqué au titre des logiciels est de 3 ans

1.3) Immobilisations corporelles

Les taux d'amortissement usuellement pratiqués sont les suivants :

| Libellé | Taux pratiqué |
|---|---------------|
| · Constructions | 10 à 20% |
| · Installations Techniques, Matériels et Outillages | 10 à 25% |
| · Matériel de Transport | 25% |
| · Mobilier, Matériel de Bureau et AD | 10 à 25% |
| · Autres immobilisations corporelles | 10 à 20% |

A noter que cette méthode est appliquée de façon constante d'un exercice à l'autre.

2) méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation des créances immobilisées

L'octroi des prêts au personnel est conditionné par l'inscription d'une hypothèque de 1^{er} rang en faveur de l'Office.

L'Office constitue des provisions pour dépréciation des prêts lorsque la situation le justifie.

Il en est de même pour les titres de participation dans le capital de certaines sociétés.

3) méthodes de détermination des écarts de conversion - actif

Les écarts de conversion inscrits à l'actif immobilisé, concernent l'augmentation des dettes de financement au 31/12. Les dettes de financement sont ajustées au 31/12 de chaque exercice en fonction du cours de devises à cette même date.

II. ACTIF CIRCULANT

A. EVALUATION A L'ENTREE

1) les stocks

Les stocks sont constitués essentiellement par des pièces de rechange destinées à l'entretien du parc d'engin d'exploitation et dont l'utilisation n'est pas spécifique à un type donné d'engins.

Par ailleurs, il convient de signaler que dans le cadre de sa politique sociale, l'ODEP a entrepris la réalisation de logements destinés à son personnel dans le cadre d'un programme « Abou Houraira ».

Etant donné que cette opération revêt un caractère de promotion immobilière, le terrain acquis à cet effet ainsi que le coût de la construction des logements sont comptabilisés parmi les stocks dans des comptes distincts.

A signaler que cette méthode a été utilisée en 1996.

Les biens en stock sont évalués à leur coût réel d'achat formé :

- du prix d'achat facturé ;
- augmenté des droits de douanes et autres impôts et taxes non récupérables ;
- diminué des taxes légalement récupérables ainsi que des réductions commerciales obtenues lorsque ces réductions peuvent être rattachées à chaque catégorie d'achat ;

- des charges accessoires d'achat engagées jusqu'à l'entrée en magasin de stockage.

Par ailleurs, le coût d'entrée du stock à l'inventaire est obtenu selon la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

2) les créances

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

B. CORRECTIONS DE VALEUR

1) méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Lorsque le règlement futur d'une créance paraît incertain, notamment à la suite d'un litige avec un client, ou en raison de sa situation financière, une provision pour dépréciation est constituée sur la base de la perte probable future.

Par ailleurs, l'ODEP a fixé comme méthode comptable la dépréciation de toutes les créances dont l'âge est supérieur à 1 an.

III. FINANCEMENT PERMANENT

1) dettes de financement permanent

En application du principe du coût historique, les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Seul le montant du principal est inscrit en valeur d'entrée de la dette.

A la fin de l'exercice, la valeur d'entrée des dettes est rectifiée dans le bilan et l'écart est inscrit dans les comptes écarts de conversion actif ou passif.

2) méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

a) Provisions pour pertes de change

Les dettes constatées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du cours de change du jour de l'opération.

A la fin de chaque exercice, ces dettes sont converties et inscrites en comptabilité par correction de l'enregistrement initial sur la base du cours de change du 31 décembre.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (valeurs historiques) et celles résultant de la conversion à la date de l'inventaire majorent ou diminuent les montant initiaux des dettes et constituent :

- des pertes latentes dans le cas de majoration des dettes ;
- des gains latents dans le cas inverse.

En application des principes de clarté et de prudence :

Il n'est pas opéré de compensation entre gains latents et pertes latentes.

Les pertes latentes, représentant un risque de change à la date de l'inventaire, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges financières.

b) Provisions pour charges à répartir

Les charges d'entretien des infrastructures ou équipements portuaires qui interviennent périodiquement font l'objet de provision à répartir.

Le calcul de cette provision est réalisé à la fin de chaque année, sur la base du plan d'investissement quinquennal de l'ODEP.

Ainsi, chaque exercice (n) supporte :

- 50% des dépenses prévues pour l'exercice N+1 ;
- 1/3 de N+2 ;
- 1/4 de N+3 ;
- 1/5 de N+4 ;
- 1/6 de N+5 et ce pour chaque projet.

3) méthodes de détermination des écarts de conversion-passif

A la date de l'inventaire, la valeur d'entrée des dettes de financement est ajustée en fonction du cours de change du 31 décembre.

Cette correction de la valeur entraîne soit une minoration soit une majoration de ces dettes :

- les majorations constituent des pertes latentes et sont inscrites dans le compte écart de conversion actif en contrepartie des comptes de dettes concernés ;
- les minorations constituent des gains latents et sont portés dans le compte écarts de conversion passif en contrepartie des comptes de dettes concernés.

IV. PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)

1) dettes du passif circulant

En application du principe du coût historique, les dettes du passif circulant sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

L'augmentation ou la diminution pour des raisons contractuelles de la dette constitue un complément ou une réduction de la dette modifiant la valeur d'entrée ; la contrepartie constitue une charge ou un produit selon sa nature.

V. TRESORERIE

Cette classe englobe les comptes bancaires ouverts auprès des établissements financiers ainsi que les caisses régies.

En outre, l'Office fructifie sa trésorerie moyennant des placements de l'excédent de trésorerie auprès de la banque ou/et la trésorerie générale.

Ces placements sont soumis à la retenue à la source sur les fonds bloqués aux taux de 20% qui est prélevée directement par les organismes financiers et l'ODEP procède à l'imputation de ces retenues des acomptes provisionnels qu'il paie au titre de l'impôt sur les sociétés de chaque exercice.

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES AU 31/12/2003

| NATURE DES CHANGEMENTS | JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS | INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS |
|---|-------------------------------|---|
| CHANGEMENTS AFFECTANTS LES METHODES D'EVALUATION | | NEANT |
| CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATION | | NEANT |

B. Présentation des états financiers au 30 juin 2004

| ACTIF (en dirhams) | Au 30 juin 2004 | Au 31 décembre 2003 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A) | 33 005 543,39 | 36 490 865,79 |
| * Frais préliminaires | 0,00 | 0,00 |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | 33 005 543,39 | 36 490 865,79 |
| * Primes de remboursement des obligations | 0,00 | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 10 573 197,63 | 11 284 900,69 |
| * Immobilisation en recherche et développement | 0,00 | 0,00 |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 0,00 | 0,00 |
| * Fonds commercial | 0,00 | 0,00 |
| * Autres immobilisations incorporelles | 10 573 197,63 | 11 284 900,69 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 3 202 312 265,46 | 3 242 896 566,93 |
| * Terrains | 114 146 239,82 | 115 184 234,72 |
| * Constructions | 1 788 529 259,04 | 1 844 839 352,17 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 733 206 020,89 | 828 656 891,89 |
| * Matériel de transport | 10 711 778,17 | 12 259 610,12 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 45 784 097,54 | 47 897 512,70 |
| * Autres immobilisations corporelles | 8 114 639,25 | 8 560 268,76 |
| * Immobilisations corporelles en cours | 501 820 230,75 | 385 498 696,57 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 547 928 828,86 | 543 676 900,02 |
| * Prêts immobilisés | 334 975 345,58 | 330 730 826,74 |
| * Autres créances financières | 14 516 183,28 | 14 508 773,28 |
| * Titres de participation | 198 437 300,00 | 198 437 300,00 |
| * Autres titres immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E) | 25 323 465,02 | 26 034 212,18 |
| * Diminution des créances immobilisées | 0,00 | 0,00 |
| * Augmentation des dettes de financement | 25 323 465,02 | 26 034 212,18 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 819 143 300,36 | 3 860 383 445,61 |
| STOCKS (F) | 103 462 268,45 | 102 793 655,14 |
| * Marchandises | 0,00 | 0,00 |
| * Matières et fournitures consommables | 84 457 267,96 | 83 788 654,65 |
| * Produits en cours | 19 005 000,49 | 19 005 000,49 |
| * Produits intern. et prod. résid. | 0,00 | 0,00 |
| * Produits finis | 0,00 | 0,00 |
| CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 512 733 491,48 | 559 826 655,84 |
| * Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes | 11 662 071,58 | 2 703 490,62 |
| * Clients et comptes rattachés | 238 648 627,53 | 255 254 684,51 |
| * Personnel | 2 186 721,34 | 2 342 017,22 |
| * Etat | 80 434 307,22 | 108 802 692,38 |
| * Comptes d'associés | 0,00 | 0,00 |
| * Autres débiteurs | 162 908 475,38 | 166 103 840,59 |
| * Comptes de régularisation actif | 16 893 288,43 | 24 619 930,52 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | 395 189 948,37 | 198 200 000,00 |
| TOTAL II (F+G+H) | 1 011 385 708,30 | 860 820 310,98 |
| TRESORERIE – ACTIF | 372 483 745,80 | 473 040 686,55 |
| * Chèques et valeurs à encaisser | 5 281 030,16 | 5 388 926,61 |
| * Banques, TG et CP | 366 569 205,85 | 466 958 081,74 |
| * Caisse, régies d'avances et accreditifs | 633 509,79 | 693 678,20 |
| TOTAL III | 372 483 745,80 | 473 040 686,55 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 5 203 012 754,46 | 5 194 244 443,14 |

| PASSIF (en dirhams) | Au 30 juin 2004 | Au 31 décembre 2003 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| CAPITAUX PROPRES | 1 745 909 825,72 | 1 506 069 114,95 |
| * Capital social ou personnel | 710 521 969,35 | 710 521 969,35 |
| * Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé | 0,00 | 0,00 |
| * Prime d'émission, de fusion, d'apport | 0,00 | 0,00 |
| * Ecart de réévaluation | 0,00 | 0,00 |
| * Réserve légale | 0,00 | 0,00 |
| * Autres réserves | 210 182 327,91 | 210 182 327,91 |
| * Report à nouveau | 585 364 817,69 | 1 471 987 292,70 |
| * Résultats nets en instance d'affectation | 0,00 | 0,00 |
| * Résultat net de l'exercice | 239 840 710,77 | -886 622 475,01 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B) | 379 933 300,22 | 383 107 820,50 |
| * Subventions d'investissement | 14 575 835,95 | 19 018 534,03 |
| * Provisions réglementées | 365 357 464,27 | 364 089 286,47 |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | 1 678 611 986,58 | 1 011 163 757,27 |
| * Emprunts obligataires | 700 000 000,00 | 0,00 |
| * Autres dettes de financement | 978 611 986,58 | 1 011 163 757,27 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 284 617 889,27 | 281 164 972,79 |
| * Provisions pour risques | 153 681 930,00 | 149 844 473,08 |
| * Provisions pour charges | 130 935 959,27 | 131 320 499,71 |
| ECART DE CONVERSION - PASSIF (E) | 717 578,84 | 15 178 445,95 |
| * Augmentation des créances immobilisées | 0,00 | 0,00 |
| * Diminution des dettes de financement | 717 578,84 | 15 178 445,95 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 4 089 790 580,63 | 3 196 684 111,46 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 770 951 161,87 | 901 069 639,00 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 171 439 927,97 | 301 530 816,30 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 30 434 257,37 | 33 912 559,87 |
| * Personnel | 67 027 304,74 | 27 604 918,43 |
| * Organismes sociaux | 146 778 275,45 | 129 878 827,16 |
| * Etat | 103 773 274,11 | 105 131 520,09 |
| * Comptes d'associés | 472 239,24 | 472 239,24 |
| * Autres créanciers | 227 293 388,32 | 290 738 694,72 |
| * Comptes de régularisation passif | 23 732 494,67 | 11 800 063,19 |
| * Compte d'attente | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | 0,00 | 0,00 |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL II (F + G + H) | 770 951 161,87 | 901 069 639,00 |
| TRESORERIE - PASSIF | 342 271 011,96 | 1 096 490 692,68 |
| * Crédits d'escompte | 0,00 | 0,00 |
| * Crédit de trésorerie | 0,00 | 700 000 000,00 |
| * Banques (soldes créditeurs) | 342 271 011,96 | 396 490 692,68 |
| TOTAL III | 342 271 011,96 | 1 096 490 692,68 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 5 203 012 754,46 | 5 194 244 443,14 |

| COMPTES DE PRODUITS & CHARGES (en dirhams) | Au 30 juin 2004 | Au 30 juin 2003 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| I. PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 071 835 212,75 | 1 067 190 294,61 |
| * Ventes de marchandises (en l'état) | 0,00 | 0,00 |
| * Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires | 1 064 248 193,49 | 1 028 334 363,13 |
| * Variation de stocks de produits (+ ou -) ⁽¹⁾ | 0,00 | 0,00 |
| * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 0,00 | 0,00 |
| * Subventions d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| * Autres produits d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| * Reprises d'exploitation : transferts de charges | 7 587 019,26 | 38 855 931,48 |
| II. CHARGES D'EXPLOITATION | 816 541 017,89 | 906 428 857,84 |
| * Achats revendus ⁽²⁾ de marchandises | 0,00 | 0,00 |
| * Achats consommés ⁽²⁾ de matières et fournitures | 60 495 381,44 | 72 806 878,42 |
| * Autres charges externes | 136 285 144,44 | 201 979 457,84 |
| * Impôts et taxes | 107 033 329,90 | 101 964 491,09 |
| * Charges de personnel | 291 319 557,05 | 273 907 444,43 |
| * Autres charges d'exploitation | 139 940,58 | 68 634,49 |
| * Dotations d'exploitation | 221 267 664,48 | 255 701 951,58 |
| III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | 1 064 248 193,49 | 160 761 436,77 |
| IV. PRODUITS FINANCIERS | 22 483 976,30 | 89 810 783,39 |
| * Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| * Gains de change | 226 908,30 | 162 459,67 |
| * Intérêts et autres produits financiers | 18 300 536,52 | 50 745 166,96 |
| * Reprises financières : transferts de charges | 3 956 531,48 | 38 903 156,76 |
| V. CHARGES FINANCIERES | 43 553 615,08 | 48 967 188,49 |
| * Charges d'intérêts | 39 378 320,25 | 37 544 508,96 |
| * Pertes de change | 929 510,51 | 2 450 960,96 |
| * Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| * Dotations financières | 3 245 784,32 | 8 971 718,58 |
| VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V) | -21 069 638,78 | 40 843 594,90 |
| VII. RESULTAT COURANT (III - VI) | 234 224 556,08 | 201 605 031,66 |
| VIII. PRODUITS NON COURANTS | 50 642 094,02 | 71 243 575,06 |
| * Produits des cessions d'immobilisations | 2 531 272,00 | 23 234 675,51 |
| * Subventions d'équilibre | 0,00 | 0,00 |
| * Reprises sur subventions d'investissement | 4 442 698,08 | 4 442 698,08 |
| * Autres produits non courants | 21 370 857,70 | 22 661 243,27 |
| * Reprises non courantes : transferts de charges | 22 297 266,24 | 20 904 958,20 |
| IX. CHARGES NON COURANTES | 35 955 300,75 | 49 754 252,17 |
| * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 124 064,13 | 4 215 157,02 |
| * Subventions accordées | 0,00 | 0,00 |
| * Autres charges non courantes | 12 265 792,58 | 25 791 189,22 |
| * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 23 565 444,04 | 19 747 905,93 |
| X. RESULTAT NON COURANT (VIII-X) | 14 686 793,27 | 21 489 322,89 |
| XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 248 911 349,35 | 223 094 354,55 |
| XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*) | 9 070 638,58 | 5 541 916,03 |
| XIII. RESULTAT NET (XI - XII) | 239 840 710,77 | 217 552 438,53 |
| 1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-) | | |
| 2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks. | | |
| XIV. TOTAL DES PRODUITS = (I + IV + VIII) | 1 144 961 283,07 | 1 228 244 653,05 |
| XV. TOTAL DES CHARGES = (II + V + IX + XII) | 905 120 572,30 | 1 010 692 214,53 |
| XVI RESULTAT NET = (total des produits - total des charges) | 239 840 710,77 | 217 552 438,53 |

| ETAT DES SOLDES DE GESTION (en dirhams) | Au 30 juin 2004 | Au 30 juin 2003 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Ventes de marchandises (en l'état) | 0,00 | 0,00 |
| Achats revendus de marchandises | 0,00 | 0,00 |
| MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT | 0,00 | 0,00 |
| PRODUCTION DE L'EXERCICE | 1 064 248 193,49 | 1 028 334 363,13 |
| Ventes de biens et services produits | 1 064 248 193,49 | 1 028 334 363,13 |
| Variation stocks de produits | 0,00 | 0,00 |
| Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 0,00 | 0,00 |
| CONSOMMATION DE L'EXERCICE | 196 780 525,88 | 274 786 336,26 |
| Achats consommés de matières et fournitures | 60 495 381,44 | 72 806 878,42 |
| Autres charges externes | 136 285 144,44 | 201 979 457,84 |
| VALEUR AJOUTEE | 867 467 667,61 | 753 548 026,87 |
| Subventions d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| Impôts & taxes | 107 033 329,90 | 101 964 491,09 |
| Charges de personnel | 291 319 557,05 | 273 907 444,43 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 469 114 780,66 | 377 676 091,36 |
| Autres produits d'exploitation | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges d'exploitation | 139 940,58 | 68 634,49 |
| Reprises d'exploitation (transferts de charges) | 7 587 019,26 | 38 855 931,48 |
| Dotations d'exploitation | 221 267 664,48 | 255 701 951,58 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 255 294 194,86 | 160 761 436,77 |
| RESULTAT FINANCIER | -21 069 638,78 | 40 843 594,90 |
| RESULTAT COURANT | 234 224 556,08 | 201 605 031,66 |
| RESULTAT NON COURANT | 14 686 793,27 | 21 489 322,89 |
| Impôts sur les résultats | 9 070 638,58 | 5 541 916,03 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 239 840 710,77 | 217 552 438,53 |

C. Présentation des états financiers pour les exercices 2001, 2002 et 2003

| ACTIF (en dirhams) | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A) | 200 000 000 | 190 230 916 | 36 490 866 |
| * Frais préliminaires | - | - | 36 490 866 |
| * Charges à répartir sur plusieurs exercices | 200 000 000 | 190 230 916 | - |
| * Primes de remboursement des obligations | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B) | 9 424 919 | 9 978 422 | 11 284 901 |
| * Immobilisation en recherche et développement | - | - | - |
| * Brevets, marques, droits et valeurs similaires | - | - | - |
| * Fonds commercial | - | - | - |
| * Autres immobilisations incorporelles | 9 424 919 | 9 978 422 | 11 284 901 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C) | 2 819 879 575 | 2 985 297 569 | 3 242 896 567 |
| * Terrains | 86 683 381 | 69 790 472 | 115 184 235 |
| * Constructions | 1 385 834 878 | 1 601 888 742 | 1 844 839 352 |
| * Installations techniques, matériel et outillage | 795 333 452 | 789 901 523 | 828 656 892 |
| * Matériel de transport | 16 315 106 | 15 519 467 | 12 259 610 |
| * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | 64 124 468 | 54 806 281 | 47 897 513 |
| * Autres immobilisations corporelles | 7 295 256 | 6 413 877 | 8 560 269 |
| * Immobilisations corporelles en cours | 464 293 033 | 446 977 206 | 385 498 697 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D) | 577 910 324 | 563 769 249 | 543 676 900 |
| * Prêts immobilisés | 364 939 666 | 350 938 083 | 330 730 827 |
| * Autres créances financières | 14 533 357 | 14 393 866 | 14 508 773 |
| * Titres de participation | 198 437 300 | 198 437 300 | 198 437 300 |
| * Autres titres immobilisés | - | - | 0 |
| ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E) | 181 208 293 | 86 809 191 | 26 034 212 |
| * Diminution des créances immobilisées | - | - | - |
| * Augmentation des dettes de financement | 181 208 293 | 86 809 191 | 26 034 212 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 788 423 111 | 3 836 085 347 | 3 860 383 446 |
| STOCKS (F) | 105 289 529 | 101 434 768 | 102 793 655 |
| * Marchandises | - | - | - |
| * Matières et fournitures consommables | 86 319 029 | 82 429 987 | 83 788 655 |
| * Produits en cours | 18 970 500 | 19 004 780 | 19 005 000 |
| * Produits intern. et prod. résid. | - | - | - |
| * Produits finis | - | - | 0 |
| CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G) | 613 479 461 | 509 095 943 | 559 826 656 |
| * Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes | 2 206 556 | 2 579 799 | 2 703 491 |
| * Clients et comptes rattachés | 256 504 099 | 247 980 570 | 255 254 685 |
| * Personnel | 2 354 043 | 2 630 636 | 2 342 017 |
| * Etat | 134 883 850 | 100 530 955 | 108 802 692 |
| * Comptes d'associés | - | - | - |
| * Autres débiteurs | 176 508 251 | 132 628 389 | 166 103 841 |
| * Comptes de régularisation actif | 41 022 662 | 22 745 594 | 24 619 931 |
| TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H) | 1 428 866 652 | 1 474 057 191 | 198 200 000 |
| TOTAL II (F+G+H) | 2 147 635 642 | 2 084 587 902 | 860 820 311 |
| TRESORERIE – ACTIF | 502 201 627 | 781 896 350 | 473 040 687 |
| * Chèques et valeurs à encaisser | 4 867 021 | 4 724 134 | 5 388 927 |
| * Banques, TG et CP | 496 768 663 | 776 617 322 | 466 958 082 |
| * Caisse, régies d'avances et accreditifs | 565 943 | 554 893 | 693 678 |
| TOTAL III | 502 201 627 | 781 896 350 | 473 040 687 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 6 438 260 379 | 6 702 569 598 | 5 194 244 443 |

| PASSIF (en dirhams) | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | 2 084 233 535 | 2 392 691 590 | 1 506 069 115 |
| * Capital social ou personnel | 710 521 969 | 710 521 969 | 710 521 969 |
| * Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé | - | - | - |
| * Prime d'émission, de fusion, d'apport | - | - | - |
| * Ecart de réévaluation | - | - | - |
| * Réserve légale | - | - | - |
| * Autres réserves | - | - | 210 182 328 |
| * Report à nouveau | 1 220 860 493 | 1 373 711 565 | 1 471 987 293 |
| * Résultats nets en instance d'affectation | - | - | - |
| * Résultat net de l'exercice | 152 851 073 | 308 458 055 | -886 622 475 |
| CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B) | 763 966 896 | 564 703 877 | 383 107 821 |
| * Subventions d'investissement | 54 643 203 | 27 903 930 | 19 018 534 |
| * Provisions réglementées | 709 323 693 | 536 799 947 | 364 089 286 |
| DETTES DE FINANCEMENT (C) | 1 896 403 927 | 1 999 695 208 | 1 011 163 757 |
| * Emprunts obligataires | - | - | - |
| * Autres dettes de financement | 1 896 403 927 | 1 999 695 208 | 1 011 163 757 |
| PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D) | 424 777 148 | 498 870 365 | 281 164 973 |
| * Provisions pour risques | 320 028 938 | 217 962 421 | 149 844 473 |
| * Provisions pour charges | 104 748 210 | 280 907 943 | 131 320 500 |
| ECART DE CONVERSION - PASSIF (E) | 7 016 006 | 1 520 416 | 15 178 446 |
| * Augmentation des créances immobilisées | - | - | - |
| * Diminution des dettes de financement | 7 016 006 | 1 520 416 | 15 178 446 |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 5 176 397 512 | 5 457 481 456 | 3 196 684 111 |
| DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F) | 943 728 062 | 1 005 869 155 | 901 069 639 |
| * Fournisseurs et comptes rattachés | 308 280 184 | 328 866 336 | 301 530 816 |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes | 44 590 250 | 41 374 448 | 33 912 560 |
| * Personnel | 14 331 796 | 76 145 817 | 27 604 918 |
| * Organismes sociaux | 124 416 013 | 135 390 387 | 129 878 827 |
| * Etat | 107 640 803 | 115 442 849 | 105 131 520 |
| * Comptes d'associés | 472 239 | 472 239 | 472 239 |
| * Autres créanciers | 323 298 344 | 293 785 987 | 290 738 695 |
| * Comptes de régularisation passif | 20 698 432 | 14 391 092 | 11 800 063 |
| * Compte d'attente | - | - | - |
| AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G) | - | - | - |
| ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H) | - | - | - |
| TOTAL II (F + G + H) | 943 728 062 | 1 005 869 155 | 901 069 639 |
| TRESORERIE - PASSIF | 318 134 805 | 239 218 986 | 1 096 490 693 |
| * Crédits d'escompte | - | - | - |
| * Crédit de trésorerie | - | - | 700 000 000 |
| * Banques (soldes créditeurs) | 318 134 805 | 239 218 986 | 396 490 693 |
| TOTAL III | 318 134 805 | 239 218 986 | 1 096 490 693 |
| TOTAL GENERAL I + II + III | 6 438 260 379 | 6 702 569 598 | 5 194 244 443 |

| COMPTES DE PRODUITS & CHARGES (en dirhams) | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| I. PRODUITS D'EXPLOITATION | 2 004 924 821 | 2 107 155 774 | 2 134 380 589 |
| * Ventes de marchandises (en l'état) | - | - | - |
| * Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires | 1 953 560 983 | 2 008 260 854 | 2 056 668 726 |
| * Variation de stocks de produits (+ ou -) ⁽¹⁾ | - | - | - |
| * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | - | - | - |
| * Subventions d'exploitation | - | - | - |
| * Autres produits d'exploitation | - | - | - |
| * Reprises d'exploitation : transferts de charges | 51 363 839 | 98 894 921 | 77 711 863 |
| II. CHARGES D'EXPLOITATION | 1 689 796 688 | 1 757 088 011 | 1 912 857 716 |
| * Achats revendus ⁽²⁾ de marchandises | - | - | - |
| * Achats consommés ⁽²⁾ de matières et fournitures | 141 050 401 | 139 778 138 | 145 613 757 |
| * Autres charges externes | 320 983 266 | 315 746 512 | 403 958 916 |
| * Impôts et taxes | 195 204 759 | 198 734 368 | 203 928 982 |
| * Charges de personnel | 556 891 746 | 579 707 369 | 547 814 889 |
| * Autres charges d'exploitation | 623 680 | 680 632 | 137 269 |
| * Dotations d'exploitation | 475 042 836 | 522 440 993 | 611 403 903 |
| III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | 315 128 133 | 350 067 763 | 221 522 874 |
| IV. PRODUITS FINANCIERS | 154 973 529 | 218 832 712 | 179 621 567 |
| * Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 1 135 900 | - | - |
| * Gains de change | 196 892 | 187 069 | 324 919 |
| * Intérêts et autres produits financiers | 145 497 696 | 114 733 831 | 101 490 334 |
| * Reprises financières : transferts de charges | 8 143 040 | 103 911 812 | 77 806 314 |
| V. CHARGES FINANCIERES | 163 430 623 | 100 459 407 | 97 934 377 |
| * Charges d'intérêts | 76 467 236 | 80 763 247 | 75 089 018 |
| * Pertes de change | 9 287 335 | 10 187 920 | 4 901 922 |
| * Autres charges financières | 9 785 700 | - | - |
| * Dotations financières | 67 890 351 | 9 508 240 | 17 943 437 |
| VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V) | -8 457 094 | 118 373 305 | 81 687 190 |
| VII. RESULTAT COURANT (III - VI) | 306 671 039 | 468 441 069 | 303 210 063 |
| VIII. PRODUITS NON COURANTS | 56 779 977 | 277 699 460 | 527 535 706 |
| * Produits des cessions d'immobilisations | 1 268 433 | 1 905 646 | 46 469 351 |
| * Subventions d'équilibre | - | - | - |
| * Reprises sur subventions d'investissement | 26 739 273 | 26 739 273 | 8 885 396 |
| * Autres produits non courants | 10 462 230 | 11 982 719 | 45 322 487 |
| * Reprises non courantes : transferts de charges | 18 310 041 | 237 071 822 | 426 858 472 |
| IX. CHARGES NON COURANTES | 147 894 611 | 393 981 768 | 1 706 284 412 |
| * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 475 764 | 2 207 057 | 8 430 314 |
| * Subventions accordées | - | - | - |
| * Autres charges non courantes | 41 483 875 | 107 832 977 | 1 544 139 630 |
| * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 105 934 971 | 283 941 733 | 153 714 469 |
| X. RESULTAT NON COURANT (VIII-X) | -91 114 634 | -116 282 307 | -1 178 748 706 |
| XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 215 556 405 | 352 158 761 | -875 538 643 |
| XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*) | 62 705 333 | 43 700 706 | 11 083 832 |
| XIII. RESULTAT NET (XI - XII) | 152 851 073 | 308 458 055 | -886 622 475 |
| XIV. TOTAL DES PRODUITS = (I + IV + VIII) | 2 216 678 327 | 2 603 687 947 | 2 841 537 862 |
| XV. TOTAL DES CHARGES = (II + V + IX + XII) | 2 063 827 254 | 2 295 229 892 | 3 728 160 337 |
| XVI RESULTAT NET = (total des produits - total des charges) | 152 851 073 | 308 458 055 | -886 622 475 |

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

| ETAT DES SOLDES DE GESTION (en dirhams) | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Ventes de marchandises (en l'état) | - | - | - |
| Achats revendus de marchandises | - | - | - |
| MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT | - | - | - |
| PRODUCTION DE L'EXERCICE | 1 953 560 983 | 2 008 260 854 | 2 056 668 726 |
| Ventes de biens et services produits | 1 953 560 983 | 2 008 260 854 | 2 056 668 726 |
| Variation stocks de produits | - | - | - |
| Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | - | - | - |
| CONSOMMATION DE L'EXERCICE | 462 033 667 | 455 524 649 | 549 572 673 |
| Achats consommés de matières et fournitures | 141 050 401 | 139 778 138 | 145 613 757 |
| Autres charges externes | 320 983 266 | 315 746 512 | 403 958 916 |
| VALEUR AJOUTEE | 1 491 527 315 | 1 552 736 205 | 1 507 096 054 |
| Subventions d'exploitation | - | - | - |
| Impôts & taxes | 195 204 759 | 198 734 368 | 203 928 982 |
| Charges de personnel | 556 891 746 | 579 707 369 | 547 814 889 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 739 430 810 | 774 294 467 | 755 352 183 |
| Autres produits d'exploitation | - | - | - |
| Autres charges d'exploitation | 623 680 | 680 632 | 137 269 |
| Reprises d'exploitation (transferts de charges) | 51 363 839 | 98 894 921 | 77 711 863 |
| Dotations d'exploitation | 475 042 836 | 522 440 993 | 611 403 903 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 315 128 133 | 350 067 763 | 221 522 874 |
| RESULTAT FINANCIER | -8 457 094 | 118 373 305 | 81 687 190 |
| RESULTAT COURANT | 306 671 039 | 468 441 069 | 303 210 063 |
| RESULTAT NON COURANT | -91 114 634 | -116 282 307 | -1 178 748 706 |
| Impôts sur les résultats | 62 705 333 | 43 700 706 | 11 083 832 |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 152 851 073 | 308 458 055 | - 886 622 475 |

| TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (en millions de dirhams) | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|----------------|----------------|------------------|
| * AUTOFINANCEMENT (A) | 677.3 | -654.9 | -753.9 |
| - Capacité d'autofinancement | 677.3 | 654.9 | -753.9 |
| * CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | 184.4 | 66.6 | 99.6 |
| - Cession d'immobilisations corporelles | 0.8 | 1.9 | - |
| - Cession d'immobilisations financières | 0.4 | - | 46.5 |
| - Récupération sur créances immobilisées | 183.1 | 64.1 | - |
| - Retrait d'Immobilisations corporelles | - | 0.6 | 50.1 |
| * AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C) | - | - | - |
| * AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) | 462.8 | 313.4 | 1 588.8 |
| (nettes des primes de remboursement) | | | |
| I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | 1 324.5 | 1 034.9 | 934.5 |
| * ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E) | 816.7 | 673.8 | 706.3 |
| * Acquisition d'immobilisations incorporelles | 2.8 | 3.9 | 3.7 |
| * Acquisition d'immobilisations corporelles | 739.0 | 619.9 | 671.6 |
| * Acquisitions d'immobilisations financières | - | - | 0.0 |
| * Augmentation des créances immobilisées | 74.9 | 50.0 | 30.9 |
| * REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | - | - | - |
| * REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G) | 115.9 | 121.2 | 2 502.9 |
| * EMPLOIS EN NON-VALEURS (H) | 256.0 | 6.4 | 10.4 |
| II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX) | 1 188.6 | 801.5 | 3 219.6 |
| III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G) | - 71.0 | - 125.2 | + 1 119.0 |
| IV. VARIATION DE LA TRESORERIE | + 206.9 | + 358.6 | - 1 166.1 |
| TOTAL GENERAL | 1 395.5 | 1 160.1 | 3 219.6 |

D. Etat des informations complémentaires

Liste des ETIC – ODEP au 31/12/2003²²

- détail des non-valeurs (B1) ;
- tableau des immobilisations (B2) ;
- tableau des amortissements (B2 bis) ;
- tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B3) ;
- tableau des titres de participation (B4) ;
- tableau des provisions (B5) ;
- tableau des créances (B6) ;
- tableau des dettes (B7) ;
- tableau des sûretés réelles données ou reçues (B8) ;
- engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail (B9) ;
- tableau des biens en crédit-bail (B10) ;
- détail des postes du CPC (B11) ;
- passage du résultat net comptable au résultat net fiscal (B12) ;
- détermination du résultat courant après impôts (B13) ;
- détail de la taxe sur la valeur ajoutée (B14) ;
- état de répartition du capital social (C1) ;
- tableau d'affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice (C2) ;
- résultat et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices (C3) ;
- tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice (C4) ;
- datation et événements postérieurs (C5).

²² Montants en dirhams

O D E P

DETAIL DES NON - VALEURS

B1

Au 31/12/03

| DEP | COMPTE PRINCIPAL | SOLDE |
|-------------|--|-----------------------|
| DEPN | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 201 245,00 |
| HOCAIMA | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEPT | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 778 840,00 |
| MDIQ | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| ASILAH | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEPK | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEPM | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 1 309 866,28 |
| DEPC | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 59 093 096,52 |
| MAS | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 250 000 000,00 |
| DEPJ | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 910 540,94 |
| EL JADIDA | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 285 000,00 |
| DEPS | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 133 000,00 |
| ESSAOUIRA | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEPA | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEP TAN TAN | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 254 680,00 |
| DEPL | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 0,00 |
| DEPD | 21280000 " AUTRES CHARGES A REPARTIR " | 798 432,35 |
| | TOTAL | 313 764 701,09 |

O D E P

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

B2

Au 31/12/03

| N A T U R E | MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE | AUGMENTATION | | | DIMINUTION | | | | MONTANT BRUT FIN EXERCICE |
|---|-----------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|
| | | ACQUISITION | TRANSFERTS RECUS | VIREMENT | CESSION | TRANSFERTS EFFECTUES | RETRAIT | VIREMENT | |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | 312 586 929,69 | 10 402 559,81 | 0,00 | 4 099 794,65 | 0,00 | 0,00 | 13 324 583,06 | 0,00 | 313 764 701,09 |
| - Frais préliminaires - Charges à répartir sur plusieurs exercices | 312 586 929,69 | 10 402 559,81 | 0,00 | 4 099 794,65 | 0,00 | 0,00 | 13 324 583,06 | 0,00 | 313 764 701,09 |
| - Primes de remboursement obligations | | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 43 355 797,92 | 3 742 156,00 | 39 371,62 | 2 693 431,40 | 0,00 | 39 371,62 | 0,00 | 2 693 431,40 | 47 097 953,92 |
| - Immobilisation en recherche et développement | | | | | | | | | |
| - Brevets, marques, droits et valeurs similaires | | | | | | | | | |
| - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles | 43 355 797,92 | 3 288 785,00 | 39 371,62 | 2 693 431,40 | 0,00 | 39 371,62 | 0,00 | 2 240 060,40 | 47 097 953,92 |
| - Immobilisations incorporelles en cours | | 453 371,00 | | | | | | 453 371,00 | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 692 944 787,79 | 671 619 346,82 | 72 750 036,61 | 647 336 707,41 | 51 040 675,87 | 72 750 036,61 | 12 687 844,28 | 651 436 502,06 | 7 296 735 819,81 |
| - Terrains | 88 054 790,46 | 4 132 652,50 | 11 740 962,26 | 43 556 512,74 | | 11 740 962,26 | | 0,00 | 135 743 955,70 |
| - Constructions | 2 650 292 436,06 | 28 757 027,06 | 44 753 565,45 | 384 726 081,87 | 22 442 263,12 | 44 753 565,45 | 3 869 567,18 | 0,00 | 3 037 463 714,69 |
| - Installations techniques, matériel et outillage | 3 172 035 145,37 | 34 349 287,98 | 1 954 300,48 | 210 278 137,09 | 22 516 070,85 | 1 954 300,48 | 6 286 768,68 | 0,00 | 3 387 859 730,91 |
| - Matériel de transport | 80 780 620,22 | 4 101 044,52 | 1 334 853,07 | | 3 181 466,38 | 1 334 853,07 | | 0,00 | 81 700 198,36 |
| - Mobilier , Matériel de Bureau & Aménagement | 235 587 537,28 | 11 588 006,41 | 12 966 355,35 | 1 647 900,00 | 2 698 355,52 | 12 966 355,35 | | 0,00 | 246 125 088,17 |
| - Autres immobilisations corporelles | 19 217 052,46 | 3 329 902,95 | | | 202 520,00 | | | 0,00 | 22 344 435,41 |
| - Immobilisations corporelles en cours | 446 977 205,94 | 585 361 425,40 | | 7 128 075,71 | | | 2 531 508,42 | 651 436 502,06 | 385 498 696,57 |

O D E P

B2 bis

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

Au 31/12/03

| NATURE | CUMUL DEBUT EXERCICE 1 | DOTATION DE L'EXERCICE 2 | VIREMENT 3 | AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS SORTIES | | CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE 6 = 1+2+3-4-5 |
|---|------------------------------|--------------------------------|---------------|---|----------------------|---|
| | | | | RETRAIT 4 | VIREMENT 5 | |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | 122 356 013,27 | 168 242 405,09 | 0,00 | 0,00 | 13 324 583,06 | 277 273 835,30 |
| - Frais préliminaires | | | | | | |
| - Charges à répartir sur plusieurs exercices | 122 356 013,27 | 168 242 405,09 | 0,00 | 0,00 | 13 324 583,06 | 277 273 835,30 |
| - Primes de remboursement obligations | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 33 377 376,08 | 2 435 677,15 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 35 813 053,23 |
| - Immobilisation en recherche et développement | | | | | | |
| - Brevets, marques, droits et valeurs similaires | | | | | | |
| - Fonds commercial | | | | | | |
| - Autres immobilisations incorporelles | 33 377 376,08 | 2 435 677,15 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 35 813 053,23 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 3 707 647 219,09 | 398 601 301,41 | 0,00 | 9 039 052,34 | 43 370 215,28 | 4 053 839 252,88 |
| - Terrains | 18 264 318,62 | 2 295 402,36 | 0,00 | 0,00 | 16 597 012,16 | 20 559 720,98 |
| - Constructions | 1 048 403 693,76 | 163 854 901,05 | 0,00 | 3 037 220,13 | 21 555 724,83 | 1 192 624 362,52 |
| - Installations techniques, matériel et outillage | 2 382 133 622,16 | 204 554 273,90 | 0,00 | 5 929 332,21 | 2 891 466,38 | 2 559 202 839,02 |
| - Matériel de transport | 65 261 152,99 | 7 143 401,63 | 0,00 | 72 500,00 | 2 236 673,02 | 69 440 588,24 |
| - Mobilier, matériel de bureau & aménagement | 180 781 255,94 | 19 682 992,55 | 0,00 | 0,00 | 89 338,89 | 198 227 575,47 |
| - Autres immobilisations corporelles | 12 803 175,62 | 1 070 329,92 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13 784 166,65 |

O D E P

B 3

TABEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Au 31/12/03

| DEP | MONTANT BRUT | AMORTISSEMENTS CUMULES | VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENT | PRODUIT DE CESSION | PLUS VALUES | MOINS VALUES |
|----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| DEPN | 2 408 381,72 | 1 377 745,77 | 1 030 635,95 | 16 350,00 | 16 350,00 | 1 030 635,95 |
| HOCEIMA | | | | | | |
| DEPT | 800 177,50 | 781 114,38 | 19 063,12 | | | 19 063,12 |
| MDIQ | | | | | | |
| DEPK | | | | | | |
| DEPM | | | | | | |
| DEPC | 41 177 635,90 | 41 177 635,90 | | 342 141,00 | 342 141,00 | |
| MAS | 2 601 317,47 | 1 966 415,79 | 634 901,68 | 12 300,00 | 8 807,64 | 631 409,32 |
| DEPJ | 221 765,01 | | 221 765,01 | 1 425 225,00 | 1 203 459,99 | |
| EL JADIDA | | | | | | |
| DEPS | 1 077 259,88 | 1 077 259,88 | | 105 830,00 | 105 830,00 | |
| ESSAOUIRA | | | | | | |
| DEPA | 2 918 884,56 | 2 618 192,97 | 300 691,59 | 3 800,00 | 2 574,00 | 299 465,59 |
| DEP TAN TAN | | | | | | |
| DEPL | | | | | | |
| DEPD | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | 51 205 422,04 | 48 998 364,69 | 2 207 057,35 | 1 905 646,00 | 1 679 162,63 | 1 980 573,98 |

ODEP

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

B4

Au 31/12/03

| RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE | SECTEUR D'ACTIVIE | CAPITAL SOCIAL | % | PARTICIPATION AU CAPITAL | PRIX D'ACQUISITION GLOBAL | VALEUR COMPTABLE NETTE | EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE | | | PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE |
|--|-------------------------|-------------------------|--------|-----------------------------|---------------------------------|------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|---|
| | | | | | | | DATE DE CLÔTURE | SITUATION NETTE | RESULTAT NET | |
| | | | | | | | 1 | 2 | 3 | |
| SERECAF | CHAINE DE FROID | 6 000 000.00 | 0.21% | | 12 500.00 | 0.00 | 01-09-30 | -7 820 083.22 | -3 338 568.58 | 0.00 |
| C I D | CONSEIL - INGENIERIE | 18 772 400.00 | 39.74% | | 4 180 000.00 | 4 180 000.00 | 01-12-31 | 29 883 836.86 | 4 551 235.14 | 0.00 |
| L P E E | ESSAIS & ETUDES | 123 851 200.00 | 25.00% | | 4 277 500.00 | 4 277 500.00 | 01-12-31 | 220 561 212.14 | 3 567 375.08 | 0.00 |
| DRAPOR | DRAGAGE DES PORTS | 83 050 000.00 | 100% | | 83 050 000.00 | 0.00 | 01-12-31 | 107 801 754.36 | 5 164 077.56 | 0.00 |
| MANUJORF | MANUTENTION | 1 200 000.00 | 25.00% | | 300 000.00 | 300 000.00 | 01-12-31 | 3 784 924.33 | 398 448.79 | 0.00 |
| SOMACONTA | MANUT. CONTENEURS | 1 000 000.00 | 40.00% | | 400 000.00 | 0.00 | 93-12-31 | -260.00 | -260.00 | 0.00 |
| AMOS | CONSTRUCT. NAVIRES | 2 000 000.00 | 5.00% | | 100 000.00 | 0.00 | 94-12-31 | -506 251.00 | -506 251.00 | 0.00 |
| A D M | AUTOROUTES | 1 112 605 000.00 | 8.54% | | 95 000 000.00 | 95 000 000.00 | 01-12-31 | 80 494 753.13 | -339 554 463.28 | 0.00 |
| NIHAM | IMMOBILIER | 100 000.00 | 50.00% | | 11 629 800.00 | 11 629 800.00 | - | - | - | 0.00 |
| TOTAL | | 1 348 578 600.00 | | | 198 949 800.00 | 115 387 300.00 | | 434 199 886.60 | (329 718 406.29) | 0.00 |

ODEP

TABLEAU DES PROVISIONS

B5

Au 31/12/03

| NATURE | MONTANT DEBUT EXERCICE | DOTATIONS | | | REPRISES | | | MONTANT FIN EXERCICE |
|---|------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|
| | | D'EXPLOIT. | FINANCIERES | NON COURANTES | D'EXPLOIT. | FINANCIERES | NON COURANTES | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 19 159 431,44 | 0,00 | 912 102,17 | | | 0,00 | | 20 071 533,61 |
| 2. Provisions réglementées | 536 799 947,10 | | | 39 147 811,83 | | | 211 858 472,46 | 364 089 286,47 |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 498 870 364,85 | 12 156 817,32 | 17 031 334,98 | 114 218 656,99 | 68 305 887,83 | 77 806 313,52 | 215 000 000,00 | 281 164 972,79 |
| SOUS TOTAL (A) | 1 054 829 743,39 | 12 156 817,32 | 17 943 437,15 | 153 366 468,82 | 68 305 887,83 | 77 806 313,52 | 426 858 472,46 | 665 325 792,87 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 127 474 015,46 | 29 967 702,19 | 0,00 | 348 000,03 | 9 257 265,57 | | 0,00 | 148 532 452,11 |
| 5. Autres provisions pour risques et charges. | | | | | | | | |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie. | 1 667 053,79 | | 0,00 | | | 0,00 | | 1 667 053,79 |
| SOUS TOTAL (B) | 129 141 069,25 | 29 967 702,19 | 0,00 | 348 000,03 | 9 257 265,57 | 0,00 | 0,00 | 150 199 505,90 |
| TOTAL (A + B) | 1 183 970 812,64 | 42 124 519,51 | 17 943 437,15 | 153 714 468,85 | 77 563 153,40 | 77 806 313,52 | 426 858 472,46 | 815 525 298,77 |

ODEP

TABLEAU DES CREANCES

B6

Au 31/12/03

| CREANCES | TOTAL | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|--|---|---------------------------------------|
| | | PLUS D'UN AN | MOINS D'UN AN | ECHUES ET NON RECOURUES | MONTANTS EN DEVICES | MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS | MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES | MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS |
| DE L'ACTIF IMMOBILISE | 348 493 182,18 | 300 822 486,94 | 47 670 695,24 | | | | | |
| * Prêts Immobilisés. | 333 944 408,90 | 286 434 759,93 | 47 509 648,97 | | | | | |
| * Autres créances financières | 14 548 773,28 | 14 387 727,01 | 161 046,27 | | | | | |
| DE L'ACTIF CIRCULANT | 696 871 855,54 | | 696 871 855,54 | | | | | |
| * Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes. | 2 703 490,62 | | 2 703 490,62 | | | | | |
| * Clients et comptes rattachés. | 370 137 540,85 | | 370 137 540,85 | | | | | |
| * Personnel | 2 342 017,22 | | 2 342 017,22 | | | | | |
| * Etat. | 108 802 692,38 | | 108 802 692,38 | | | | | |
| * Comptes d'associés | | | | | | | | |
| * Autres débiteurs. | 188 266 183,95 | | 188 266 183,95 | | | | | |
| * Comptes de régularisation actif | 24 619 930,52 | | 24 619 930,52 | | | | | |

O D E P

B7

TABLEAU DES DETTES

Au 31/12/03

| DETTES | ANALYSE PAR ECHEANCE | | | | AUTRES ANALYSES | | | |
|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|--|---|---------------------------------|
| | TOTAL | PLUS D'UN AN | MOINS D'UN AN | ECHUES ET NON PAYEES | MONTANTS EN DEVICES | MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS | MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES | MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS |
| DE FINANCEMENT | 1 011 163 757,27 | 935 074 416,09 | 76 089 341,18 | | | | | |
| * Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| * Autres dettes de financement | 1 011 163 757,27 | 935 074 416,09 | 76 089 341,18 | | | | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 901 069 639,00 | | 901 069 639,00 | | | | | |
| * Fournisseurs et comptes rattachés. | 301 530 816,30 | | 301 530 816,30 | | | | | |
| * Clients créditeurs, avances et acomptes. | 33 912 559,87 | | 33 912 559,87 | | | | | |
| * Personnel. | 27 604 918,43 | | 27 604 918,43 | | | | | |
| * Organismes sociaux. | 129 878 827,16 | | 129 878 827,16 | | | | | |
| * Etat. | 105 131 520,09 | | 105 131 520,09 | | | | | |
| * Comptes d'associés. | 472 239,24 | | 472 239,24 | | | | | |
| * Autres créanciers. | 290 738 694,72 | | 290 738 694,72 | | | | | |
| * Comptes de régularisation passif | 11 800 063,19 | | 11 800 063,19 | | | | | |

O D E P

B8

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Au 31/12/03

| TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS | MONTANT COUVERT PAR LA SURETE | NATURE 1 | DATE ET LIEU D'INSCRIPTION | OBJET (2) (3) | VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------|----------------------------|---|---|
| * SURETES DONNEES (*) | | | | | NEANT |
| * SURETES RECUES | 377 798 309,43 | HYPOTHEQUE | CONSERVATION FONCIERE | Hypothèques des prêts immobiliers accordés par l'ODEP | 287 345 832,97 |

(1) Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 Warrant ; 4 Autres ; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

O D E P

B9

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Au 31/12/03

| ENGAGEMENTS DONNES | 2003 | 2002 |
|--|-------|-------|
| * Avals et cautions | - | - |
| * Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires. | NEANT | NEANT |
| * Autres engagements donnés. | - | - |

| ENGAGEMENTS RECUS | 2003 | 2002 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| * Avals et cautions (cautions sur marches et cautions reçus des clients) | 432 793 603,31 | 363 029 644,96 |
| * Autres engagements reçus | 0,00 | 3 165 000,00 |
| TOTAL | 432 793 603,31 | 366 194 644,96 |

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Au 31/12/03

| RUBRIQUES 1 | DATE DE LA 1 ^{ERE} ECHEANCE 2 | DUREE DU CONTRAT EN MOIS 3 | VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT 4 | DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN 5 | CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES 6 | MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES 7 | REDEVANCES RESTANT A PAYER | | PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT 10 | OBSERVATIONS 11 |
|----------------|--|----------------------------------|--|--|---|---|-------------------------------|------------------------|---|--------------------|
| | | | | | | | A MOINS D'UN AN 8 | A PLUS D'UN AN 9 | | |
| | | N | E | A | N | T | | | | |

| | | 2003 | 2002 |
|---------|---|--|--|
| | PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| 711 | . Ventes de marchandises . Ventes de marchandises au Maroc . Ventes de marchandises à l'étranger . Reste du poste des ventes de marchandises | | |
| 712 | . Ventes de biens et services . Ventes de bien au Maroc . Ventes de biens à l'étranger . Ventes de services au Maroc . Ventes de services à l'étranger . Redevances pour brevets, marques, droits... . Reste du poste des ventes et services produits | 2 056 668 726.26 | 2 008 260 853.91 |
| 713 | . Variation des stocks de produits . Variation des stocks de biens produits (+ ou -) . Variation des stocks de services produits (+ ou -) . Variation des stocks de produits en cours (+ ou -) | 0.00 | 0.00 |
| 718 | . Autres produits d'exploitation . Jetons de présence reçus . Reste du poste (produits divers) | | |
| 719 | . Reprises d'exploitation ; transferts de charges . Reprises . Transferts de charges | 77 711 862.95 77 711 862.95 | 98 894 920.51 98 894 920.51 |
| 738 | PRODUITS FINANCIERS . Intérêts et autres produits financiers . Intérêts et produits assimilés . Revenus des créances rattachés à des participations . Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement . Reste du poste intérêts et autres produits financiers. | 101 490 333.92 32 628 181.41 68 862 152.51 | 114 733 830.86 17 881 033.94 96 852 796.92 |
| | CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| 611 | . Achats revendus de marchandises . Achats de marchandises . Variation des stocks de marchandises (+ ou -) | | |
| 612 | . Achats consommés de matières et fournitures . Achats de matières premières . Variation des stocks de matières premières (+ ou -) . Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage . Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+ ou -) . Achats non stockés de matières et de fournitures . Achats de travaux, études et prestations de services . Reste du poste | 145 613 756.84 66 371 997.39 - 4 431 392.07 69 349 826.66 13 328 962.42 994 362.44 | 139 778 137.62 53 156 641.72 5 803 376.23 65 618 441.99 14 562 106.58 637 571.10 |
| 613/614 | . Autres charges externes . Locations et charges locatives . Redevances de crédit-bail . Entretien et réparations . Primes d'assurances . Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise . Rémunérations d'intermédiaires et honoraires . Redevances pour brevets, marques droits..... . Transports . Déplacements, missions et réceptions . Reste du poste des autres charges externes | 403 958 915.68 5 640 471.28 0.00 291 485 702.52 24 797 358.91 22 885 332.08 20 148 014.48 0.00 1 937 772.90 19 129 132.63 17 935 130.88 | 315 746 511.63 3 818 168.71 0.00 218 508 256.55 18 656 248.75 24 500 122.96 15 269 273.65 0.00 2 018 227.86 15 602 758.11 17 373 455.04 |
| 617 | . Charges de Personnel . Rémunérations du personnel . Charges sociales . Reste du poste des charges de personnel | 547 814 888.85 432 895 446.71 88 720 309.16 26 199 132.98 | 579 707 369.09 459 765 527.57 93 864 091.74 26 077 749.78 |
| 618 | . Autres charges d'exploitation . Jetons de présence . Pertes sur créances irrécouvrables . Reste du poste des autres charges d'exploitation | 137 268.97 137 268.97 | 680 631.90 680 631.90 |
| 638 | CHARGES FINANCIERS . Autres charges financières . Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement . Reste du poste des autres charges financières | 0.00 0.00 | 0.00 0.00 |
| 658 | CHARGES NON COURANTES . Autres charges non courantes . Pénalités sur marchés et débits . Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats) . Pénalités et amendes fiscales et pénales . Créances devenues irrécouvrables . Reste du poste des autres charges non courantes | 1 544 139 629.58 0.00 168 410.43 17 845 252.54 0.00 1 526 125 966.61 | 107 832 977.06 0.00 0.00 176 534.29 0.00 107 656 442.77 |

O D E P

B12

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Au 31/12/03

| INTITULES | MONTANT | MONTANT |
|---|-------------------------|-------------------------|
| I. RESULTAT NET COMPTABLE | | 886 622 475,01 |
| . Bénéfice net | | |
| . Perte nette | | 886 622 475,01 |
| II. REINTEGRATIONS FISCALES | 1 004 841 966,86 | |
| 1. Courantes | 39 378 318,69 | |
| - Dons cadeaux et Cotisations | 909 037,25 | |
| - Amortissement des véhicules dont la valeur > 200,000 DH | 198 868,04 | |
| - Gains latents exercice 2003 | 15 178 445,95 | |
| - provision des créances douteuses | 11 096 033,23 | |
| - provision dépréciation immobilisation financière | 912 102,17 | |
| - impôt sur les sociétés | 11 083 832,05 | |
| 2. Non Courantes | 965 463 648,17 | |
| - Pénalités et Amendes | 487 358,05 | |
| - contrôle fiscal | 114 218 656,99 | |
| - coût de transfert de la CIR AU RCAR (QUOTE PART RETRAITES) | 850 757 633,13 | |
| III. DEDUCTIONS FISCALES | | 281 979 771,65 |
| 1. Courantes | | 23 767 645,04 |
| - Gains de change latente 2001 | | 1 520 415,76 |
| - Abattement sur cession des Immobilisations | | 22 247 229,28 |
| 2. Non Courantes | | 258 212 126,61 |
| - Reprise provisions pour investissement (1999et2000) | | 170 048 556,06 |
| - coût de transfert de la CIR au RCAR (1/10 quote part retraités) | | 85 075 763,31 |
| - Subvention DON-FEM | | 3 087 807,24 |
| TOTAL | 1 004 841 966,86 | 1 168 602 246,66 |
| IV. RESULTAT BRUT FISCAL | 1 004 841 966,86 | 1 168 602 246,66 |
| Bénéfice brut si T1 > T2 (A) | | |
| Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B) | | 163 760 279,80 |
| V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1) | | |
| . Exercice n - 4 | | |
| . Exercice n - 3 | | |
| . Exercice n - 2 | | |
| . Exercice n - 1 | | |
| VI. RESULTAT NET FISCAL | | 163 760 279,80 |
| Bénéfice net fiscal (A - C) | | |
| Déficit net fiscal (B) | | |
| VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES | | |
| VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER | | |
| . Exercice n - 4 | | |
| . Exercice n - 3 | | |
| . Exercice n - 2 | | |
| . Exercice n - 1 | | |

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

O D E P

B13

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Au 31/12/03

| I - DETERMINATION DU RESULTAT | MONTANT |
|---|--------------|
| * Résultat courant d'après CPC (+/-) * Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+) * Déductions fiscales sur opérations courantes (-) * Résultat courant théoriquement imposable courant (=) * Impôt théorique sur résultat (-) * Résultat courant après impôts (=) | NEANT |
| II - INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES | |
| * * * * | NEANT |

O D E P

B14

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Au 31/12/03

| NATURE | SOLDE AU DEBUT | OPERATIONS | DECLARATIONS | SOLDE FIN |
|---|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| | DE L'EXERCICE | COMPTABLES | T V A | D'EXERCICE |
| | 1 | DE L'EXERCICE | DE L'EXERCICE | (1 + 2 - 3 = 4) |
| | | 2 | 3 | |
| A) T.V.A Facturée | 36 393 274,20 | 258 629 427,10 | 251 722 446,03 | 43 300 255,27 |
| B) T.V.A Récupérable | 44 504 472,99 | 159 498 581,30 | 143 991 461,80 | 60 011 592,49 |
| . sur achats | 3 708 596,77 | 15 666 190,19 | 13 148 828,94 | 6 225 958,02 |
| . sur frais généraux | 22 798 620,28 | 57 020 244,63 | 55 374 550,10 | 24 444 314,81 |
| . sur immobilisations | 17 997 255,94 | 86 812 146,48 | 75 468 082,76 | 29 341 319,66 |
| C) T.V.A due ou crédit de T.V.A = (A - B) | -8 111 198,79 | 99 130 845,80 | 107 730 984,23 | -16 711 337,22 |

O D E P

C1

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
Montant du capital 710 521 969,35 DH

Au 31/12/03

| NOM PRENOM OU RAISON SOCIALE DES PRINCIPAUX ASSOCIES (1) | ADRESSE | NOMBRE DE TITRES | | VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE | SOUSCRIT | MONTANT DU CAPITAL | | |
|--|----------------------------------|---|--------------------|---|----------|--------------------|--------|--|
| | | EXERCICE PRECEDENT | EXERCICE ACTUEL | | | APPELE | LIBERE | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | |
| Office d'Exploitation des Ports | 175 Bd Zerktouni - Casablanca | Etablissement Public à caractère commercial et industriel placé sous la tutelle du Ministère de l'Equipement, créé par le Dahir N°.84.199 du 28/12/1984, portant loi N°6.84 | | | | | | |

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital.

Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

O D E P

C2

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au 31/12/03

| A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER | MONTANT | | B. AFFECTATION DES RESULTATS | MONTANT | |
|--|-----------------------|--|------------------------------|---------|-----------------------|
| | | | | | |
| Décision du Conseil d'Administration du mois de Juillet 2001 | | | . Réserve légale | | |
| . Report à nouveau | | | . Autres réserves | | 201 182 327,91 |
| . Résultats nets en instance d'affectation | | | . Tantièmes | | |
| . Résultat net de l'exercice | 308 458 055,22 | | . Dividendes | | |
| . Prélèvements sur les réserves | | | . Autres affectations | | 107 275 727,31 |
| . Autres prélèvements | | | . Report à nouveau | | |
| TOTAL A | 308 458 055,22 | | TOTAL B | | 308 458 055,22 |

O D E P

C3

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31/12/03

| NATURE DES INDICATIONS | EXERCICE n - 2 | EXERCICE n - 1 | EXERCICE n |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| . SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE | | | |
| - Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs. | 2 648 200 430,91 | 2 767 164 550,83 | 1 852 686 069,66 |
| . OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE | | | |
| 1. Chiffre d'affaires hors taxes. | 1 953 560 982,56 | 2 008 260 853,91 | 2 056 668 726,26 |
| 2. Résultat avant impôts. | 215 556 405,45 | 352 158 761,23 | -875 538 642,96 |
| 3. Impôts sur les résultats. | 62 705 332,80 | 43 700 706,01 | 11 083 832,05 |
| 4. Bénéfices distribués. | | | |
| 5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation) | 152 851 072,65 | 308 458 055,22 | -886 622 475,01 |
| . RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL) | | | |
| - Résultat net par action ou part sociale. | | | |
| - Bénéfices distribués par action ou part sociale. | | | |
| . PERSONNEL | | | |
| - Montant des salaires bruts de l'exercice. | 445 342 409,93 | 459 765 527,57 | 432 895 446,71 |
| - Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice. | 4 156 | 4 142 | 3 867 |

TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVICES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE

Au 31/12/03

| NATURE | Entrée Contre-valeur en DH | Sortie Contre-valeur en DH |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| - Financement permanent | | |
| - Immobilisations brutes | | 214 481 270,40 |
| - Rentrées sur immobilisations incorporelles (licences SIPOR) | | |
| - Remboursement des dettes de financement (Principal + perte de change subie - gain de change) | | 66 062 586,43 |
| - Produits | 1 007 239,56 | |
| - Charges (intérêts sur emprunts) (autres charges) | | 59 408 419,39 |
| TOTAL DES ENTREES | 1 007 239,56 | 2 748 199,20 |
| TOTAL DES SORTIES | | 342 700 475,42 |
| BALANCE DEVICES | 341 693 235,86 | |
| TOTAL | 342 700 475,42 | 342 700 475,42 |

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

| I. DATATION | |
|---|--|
| Date de clôture (1) : | |
| Date d'établissement des états de synthèse (2) : | |
| (1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice | |
| (2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse | |

| II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE | |
|---|------------|
| INDICATION DES EVENEMENTS | DATES |
| Favorables | |
| - L'ODEP a contracté un emprunt obligataire de 700 Millions de dirhams, pour le financement de l'opération de transfert de la caisse interne de retrait au RCAR. La date de jouissance des fonds est le 01/03/2004. | 02/03/2004 |
| - L'adoption par l'organisation maritime internationale d'une nouvelle norme de sécurité code (ISPS) qui vise l'amélioration de la sécurité des navires et des installations portuaires. | 23/02/2004 |
| - Accord de partenariat avec le port autonome de NOUAKCHOUT. | |
| - La reprise du trafic portuaire qui a enregistré une hausse de 7% à fin février 2004 comparativement à la même période de l'année dernière. | |

E. Dahir n°1-84-194

Dahir n° 1-84-194 (5 rebia II 1405) portant promulgation de la loi n° 6-84 portant création de l'Office d'exploitation des ports (B.O. 2 janvier 1985)

Vu la Constitution, notamment son article 26,

Est promulguée et sera publiée au Bulletin Officiel la loi n°6-84 portant création de l'Office d'exploitation des ports dont le texte est reproduit ci-après, tel qu'adopté par la Chambre des représentants le 24 rebia I 1405 (18 décembre 1984) :

Loi n°6-84 portant création de l'Office d'exploitation des ports

Chapitre Premier : Dénomination et Objet

Article Premier : Il est créé, sous la dénomination " d'Office d'exploitation des ports ", un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Office d'exploitation des ports est soumis à la tutelle de l'Etat, laquelle a pour objet de faire respecter par les organes compétents de l'office les dispositions de la présente loi, en particulier celles relatives aux missions qui lui sont imparties et, de manière générale, de veiller à l'application de la législation et de la réglementation concernant les établissements publics.

L'office est également soumis au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

Article 2 : L'Office d'exploitation des ports est chargé d'assurer, pour le compte de l'Etat, la gestion des biens qui lui seront confiés par l'administration parmi ceux faisant partie du domaine public compris dans l'enceinte des ports. A cet effet, il assure :

- la maintenance des terre-pleins, des voiries, des voies ferrées, des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement dans l'enceinte des ports ainsi que la maintenance des voies d'accès terrestres aux ports ;
- la construction et la maintenance des magasins et des bâtiments, la maintenance des ouvrages d'accostage, lorsque la construction ou la maintenance de ces immeubles sont nécessaires à l'exécution des services qu'assure l'office ou dont il est gestionnaire ;
- la gestion des gares maritimes et de leurs annexes ;
- la gestion des formes de radoub, des bassins d'armement et des cales de halage.

Article 3 : L'Office d'exploitation des ports peut également assurer, à la demande et pour le compte de l'Etat, la réalisation de certains ouvrages portuaires.

Article 4 : L'Office d'exploitation des ports assure les services énumérés ci-après, sauf dans les cas où ils seraient confiés en vertu de la législation ou de la réglementation en vigueur à d'autres organismes publics ou privés :

- le pilotage, le remorquage, le lamanage et l'avitaillement des navires ;
- l'aconage, la manutention et le magasinage des marchandises ;
- le débarquement, l'embarquement et le transport des produits liquides en vrac, ainsi que la manutention et le stockage des produits solides en vrac.

Il assure, en outre, pour le compte des usagers, la gestion des réseaux d'eau et d'électricité dans l'enceinte des ports.

Article 5 : L'Etat peut confier la gestion de certains services parmi ceux énumérés ci-dessus à des organismes de droit public ou privé.

Article 6 : L'Office d'exploitation des ports peut assurer des services accessoires, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exécution des missions qui lui sont dévolues en vertu des articles 2 et 4 ci-dessus.

Article 7 : L'Office d'exploitation des ports peut prendre des participations financières dans toutes entreprises dont l'objet entre dans le cadre de ses missions.

Article 8 : L'administration fixe la liste des ports dans lesquels l'office assure une partie ou la totalité des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Chapitre II : Organes d'Administration et de Gestion

Article 9 : L'Office d'exploitation des ports est administré par un conseil d'administration composé de membres dont le nombre est fixé par voie réglementaire.

Le directeur de l'office assiste, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration et fait rapport des questions qui y sont examinées.

Le conseil d'administration est assisté d'un comité de direction et de comités techniques.

Article 10 : Le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'office.

Il peut déléguer partie de ses pouvoirs au comité de direction ou au directeur de l'office.

Article 11 : Le conseil d'administration délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix celle du président est prépondérante.

Article 12 : Le comité de direction est composé de représentants du conseil d'administration.

Le directeur de l'office assiste, avec voix consultative, aux réunions du comité de direction et fait rapport des questions qui y sont examinées.

Article 13 : Le comité de direction est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de suivre l'exécution des décisions du conseil et de régler les questions pour lesquelles il aura reçu délégation de ce dernier.

Article 14 : Le comité de direction délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix celle du président est prépondérante.

Article 15 : Il est institué par port ou groupe de ports un comité technique.

Le président et les membres des comités techniques sont désignés par l'administration.

Les comités techniques sont obligatoirement consultés sur les affaires relatives à l'utilisation, à l'entretien et à l'aménagement des ports et de leurs installations et plus particulièrement sur toutes les activités entrant dans le cadre des missions confiées à l'Office d'exploitation des ports.

Article 16 : L'Office d'exploitation des ports est géré par un directeur nommé conformément à la législation en vigueur.

Le directeur détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'office.

Il exécute les décisions du conseil d'administration et du comité de direction.

Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du conseil d'administration.

Il peut déléguer, sous sa responsabilité, partie de ses pouvoirs et attributions au personnel placé sous son autorité.

Chapitre III : Ressources et Organisation Financière

Article 17 : Le budget de l'Office d'exploitation des ports comprend :

a) En recettes :

- les produits des rémunérations des services rendus aux usagers,
- les produits et bénéfices provenant de ses opérations et de son patrimoine,

- le produit des taxes parafiscales qui peuvent être instituées en sa faveur,
- les subventions de l'Etat,
- les avances remboursables provenant du Trésor et d'organismes publics ou privés, ainsi que les emprunts autorisés conformément à la législation en vigueur,
- les subventions autres que celles de l'Etat, les dons, legs et produits divers.

b) En dépenses :

- les frais de fonctionnement et d'équipement,
- les redevances au titre des biens du domaine public mis à sa disposition dans l'enceinte des ports,
- les remboursements des avances et des emprunts,
- toutes autres dépenses qui peuvent lui être imposées ultérieurement.

Article 18 : Pour la constitution du patrimoine initial de l'Office d'exploitation des ports, les biens meubles et immeubles du domaine privé de l'Etat nécessaires à la bonne marche de l'Office sont transférés en pleine propriété et à titre gratuit à ce dernier, selon les modalités fixées par voie réglementaire.

Les biens du domaine public, nécessaires à l'office pour remplir les missions qui lui sont imparties par la présente loi, sont mis à sa disposition dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Sont également transférées à l'office, selon les modalités fixées par voie réglementaire, les participations que détient l'Etat dans les entreprises dont l'objet entre dans le cadre des activités dudit office.

Article 19 : Les biens meubles et immeubles appartenant à la Régie d'aconage du port de Casablanca, instituée par le dahir n° 1-63-278 du 24 jourmada I 1383 (12 novembre 1963) sont transférés à titre gratuit et en pleine propriété à l'Office d'exploitation des ports.

Article 20 : L'Office d'exploitation des ports est subrogé dans les droits et obligations de l'Etat pour tous les marchés d'études, de travaux, de fournitures et de transports ainsi que pour tous autres contrats et conventions, notamment financières, liés aux attributions dévolues à l'office et conclus avant la date de publication de la présente loi.

Article 21 : L'Office d'exploitation des ports est subrogé dans les droits et obligations de la Régie d'aconage du port de Casablanca :

- 1° en ce qui concerne le patrimoine de cette dernière, qui lui est transféré en vertu de l'article 19 ci-dessus ;
- 2° pour tous les marchés d'études, de travaux, de fournitures et de transports ainsi que pour tous autres contrats et conventions, notamment financières, conclus avant la date de la publication de la présente loi.

Article 22 : Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa de l'article 2 du dahir du 23 chaoual 1367 (28 août 1948) relatif au nantissement des marchés publics, les modifications dans la désignation du comptable ou dans les modalités de règlement, résultant du transfert à l'office des marchés, contrats et conventions visés aux articles 20 et 21 ci-dessus ne font l'objet d'aucune annotation.

Article 23 : Le recouvrement des créances de l'Office d'exploitation des ports est effectué conformément aux dispositions du dahir du 20 jourmada I 1354 (21 août 1935) portant règlement sur les poursuites en matière d'impôts et taxes assimilées.

Chapitre IV : Dispositions diverses

Article 24 : L'ensemble du personnel de la Régie d'aconage du port de Casablanca est transféré d'office à l'Office d'exploitation des ports à la date de sa création.

Article 25 : Le personnel transféré en vertu de l'article 24 ci-dessus sera intégré dans les cadres de l'Office d'exploitation des ports dans les conditions qui seront fixées par le statut particulier du personnel de ce dernier.

La situation statutaire conférée par le statut particulier du personnel de l'Office d'exploitation des ports au personnel intégré dans ses cadres ne saurait, en aucun cas, être moins favorable que celle détenue par les intéressés à la date de leur intégration.

Les services effectués à la Régie d'aconage du port de Casablanca par le personnel visé à l'article 24 ci-dessus sont pris en considération lors de son intégration dans les cadres de l'Office d'exploitation des ports.

Article 26 : Demeurent en vigueur les autorisations régulièrement accordées, antérieurement à la publication de la présente loi, à des organismes publics ou privés pour effectuer des opérations de pilotage, de remorquage, d'aconage et de manutention.

Lesdites autorisations demeurent régies par la réglementation et la législation en vertu desquelles elles ont été délivrées.

Article 27 : Sont abrogés tels qu'ils ont été modifiés ou complétés :

- le dahir précité n° 1-63-278 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) ;
- le décret royal portant loi n° 1200-66 du 17 rama dan 1386 (30 décembre 1966) fixant les conditions de gestion provisoire des services publics portuaires précédemment confiés à l'auxiliaire maritime du port de Safi.